

Jacques et Jacqueline JULLET

Les grandes prieures



de l'ordre de Saint-Jean-de-Jerusalem

de Rhodes et de Malte

a l'Hopital-Beaulieu

1259-1793

TABLE DES MATIERES

Historique de l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem	p. 3
I - Les Dames de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem	p. 9
II - L'Hôpital-Beaulieu	
Les fondateurs : Gerbert de Thémines et Aigline de Castelnau	p. 11
L'abbaye	p. 14
Les moniales	p. 17
III - Les grandes prieures	
THEMINES	p. 19
CASTELNAU	p. 23
GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC - Galiote I }	p. 29
Galiote II }	
ESTRESSE de LANZAC	p. 42
IV - Le prieuré Saint-Jean des Fieux	
Les grands Maîtres Guillaume et Foulques de VILLARET	p. 47
Les prieures de MIERS-VAYRAC	p. 51
V - Les petits prieurés :	
Saint-Julien d'Issendolus	p. 55
Sainte-Anne de Fontanes	p. 55
Saint-Etienne de Sonac	p. 56
La Vraie Croix de Martel	p. 56
Saint-Médard de Presque	p. 57
Saint-Georges d'Issordel	p. 57
Saint-Hilaire de Curemonte	p. 57
La Calmète	p. 58
Postface	p. 61
Notes de références	p. 62

ANNEXES

- Actes de donation de l'Hôpital-Beaulieu	p. 65
- De la forme de donner l'habit et de faire profession au XVIIe siècle	p. 66
- Liste des grandes prieures 1259-1793	p. 70
- Liste des prieures des Fieux 1297-1611	p. 70
- Etat des moniales en 1298, 1347, 1367, 1613, 1620, 1668 et 1787	p. 71
- Liste des prieures de Toulouse 1623-1789	p. 73
- Bibliographie	p. 74
- Index alphabétique des noms de personnes	p. 76

ILLUSTRATIONS

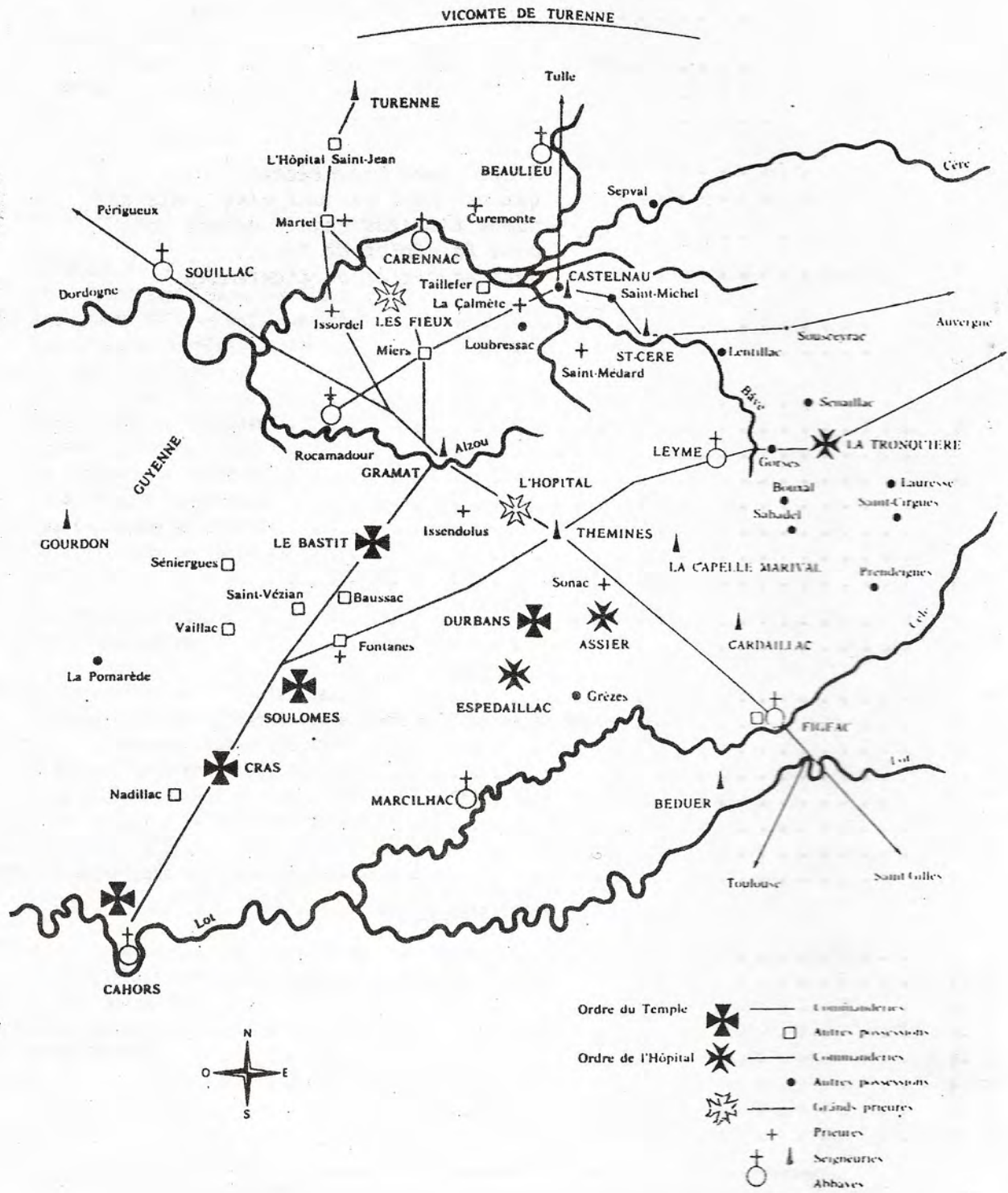
- Carte des commanderies et prieurés en Haut-Quercy	p. 2
- Ruines de l'Hôpital-Beaulieu - plan	p. 15
- Le costume après 1521	p. 25
- La grande prieure	p. 27
- Gisant de Galiote	p. 31
- Borne	p. 54
- Croisée aux Colombes	p. 59
- Prise d'habit	p. 69

Sur la couverture : armoiries du monastère de l'Hôpital-Beaulieu
 De sable à une couronne d'épines d'or (ou d'argent)
 au chef de gueules chargé d'une croix d'argent

- Schémas généalogiques publiés antérieurement :
- les THEMINES Voir les Dames Maltaises en Quercy-Turenne
 - les GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC (Bulletin Société des Etudes du Lot, Cahors 1966)
 - les CASTELNAU Voir Les 38 barons de Castelnau, Saint-Yrieix 1971
 - les VASSAL Voir Les Dames Maltaises, Bulletin de la Société des Etudes du Lot, Cahors 1971
 - les MIERS Voir Seigneurs et Dames de Montal, Saint-Yrieix 1988
 et Les Dames Maltaises, Bulletin de la Société des Etudes du Lot, Cahors 1966.

Aline Buret

A ces dames chevalières
qui ont prié pendant cinq cents ans
comme l'oiseau chante chaque jour
pour la gloire de Dieu
sans savoir si on l'entendra.



Extr. de Commanderies et Prieurés du Haut-Quercy par Jacques JUILLET (1974)

HISTORIQUE DE L'ORDRE DE L'HOPITAL SAINT-JEAN-DE-JERUSALEM

Après l'édification de la basilique du Saint Sépulcre à Jérusalem au IV^e siècle par l'empereur Constantin, les pèlerins d'Occident furent très nombreux à venir se prosterner dans le lieu sacré "d'où le salut était venu aux hommes".

Vers l'an 610 un hôpital, dédié à saint Jean, fut construit à l'initiative du patriarche d'Alexandrie, Jean surnommé l'Aumônier. Né à Limassol (Chypre) fils du gouverneur byzantin de l'île de Chypre, Jean l'Aumônier s'était livré très jeune à la pratique des bonnes oeuvres. Ayant subi l'épreuve douloureuse de perdre sa femme et ses enfants il se consacra entièrement à secourir les pauvres. Sa renommée d'aumônes le fit désigner comme patriarche d'Alexandrie. Là, ayant appris la détresse des chrétiens de Jérusalem, il envoya du vin, du blé et mille ouvriers d'Egypte afin de restaurer les églises brûlées par les musulmans et de bâtir un hôpital. Il mourut à Limassol en 616, à l'âge de soixante quatre ans, après avoir ainsi fondé le premier hôpital chrétien à Jérusalem.

En 632 après la mort de Mahomet ce fut le déferlement de l'islam en Méditerranée. En cent ans tous les pays riverains du "mare nostrum" furent conquis par les Arabes qui ne furent arrêtés qu'en 732 à la bataille de Poitiers par Charles Martel. Tout ce qui était chrétien fut détruit ou incendié.

Au début du IX^e siècle le calife de Bagdad, Haroun el Rachid, enthousiasmé par les exploits de l'empereur d'Occident qui tentait la première unification de l'Europe, envoya à Charlemagne par les soins du patriarche de Jérusalem, les clefs du Saint Sépulcre qu'il plaçait ainsi sous sa haute protection.

Charlemagne y fit installer des moines bénédictins et un hospice pour les pèlerins qui fut par la suite régulièrement entretenu par les souverains francs. (Là est l'origine de la politique française au Moyen-Orient.) Dom MABILLON relate qu'en 870, un moine de France, nommé Bernard, au retour de son voyage en Terre Sainte, fit mention d'un hôpital latin à Jérusalem contenant une bibliothèque due à la générosité de Charlemagne.

En 1009 l'occupation de la ville sainte par les Sarrazins détruisit ce qui rappelait les origines du christianisme. Au milieu du XI^e siècle, le sultan d'Egypte devint maître de la Palestine et autorisa les Byzantins à se réinstaller à Jérusalem auprès du Saint Sépulcre. Ce fut dans ce quartier que, profitant de la bienveillance du sultan d'Egypte et outrés des vexations subies par les chrétiens, des marchands d'Amalfi obtinrent la permission de fonder un hospice et une église de rite latin, Sainte Marie Latine ; la chapelle de l'hospice fut placée sous l'invocation de Jean l'Aumônier, le patriarche d'Alexandrie du XII^e siècle. En 1113, cette chapelle recevra du pape la titulature de Saint-Jean, qui avait été la dédicace choisie par Jean l'Aumônier.

Avant que Pascal II ne délivrât cette bulle à Gérard, supérieur des religieux de cet hospice, avait eu lieu la première croisade de 1098. Car en la fin du XI^e siècle, les musulmans, sur mer et en Palestine, guettaient ceux qu'on appelait "les marcheurs de Dieu" pour les voler, les assassiner ou les vendre comme esclaves. Plus encore les Haschachin ou fumeurs de haschich, fanatisés, avaient reçu mission de tuer les personnalités civiles ou militaires qui entravaient le triomphe de l'Islam. Soumis à un tel terrorisme - nous connaissons aujourd'hui une situation semblable - et redoutant la prise de Constantinople par les Turcs islamisés l'empereur grec de Byzance, Alexis Comnène, lança un appel au pape et aux souverains d'Occident, afin qu'une force militaire vint libérer Jérusalem de l'occupation musulmane et assurer la sécurité des chrétiens latins et grecs.

La réponse à cet appel fut la croisade qui replaça les Lieux Saints sous la protection de l'Occident comme au temps de Charlemagne, et retarda de trois cents ans la prise de Constantinople par l'islam. Ainsi les croisades ne furent pas, comme il a été écrit, l'expression d'un "colonialisme" politique, du racisme ou du prosélytisme ; elles furent entreprises pour sauvegarder les Lieux Saints défendre les pèlerins d'Occident et aider les chrétiens de Constantinople.

Lors de la première croisade, les chefs de l'armée ne furent pas des rois, mais des chevaliers tels Godefroi de Bouillon, Raimond de Saint-Gilles et Bohémond de Tarente.

Quand le 14 juillet 1099 les premiers croisés entrèrent à Jérusalem avec leurs blessés et leurs malades, l'hôpital du Frère Gérard s'avéra insuffisant ; afin de dispenser les soins nécessaires et d'assurer la sécurité des religieux et des pèlerins, des chevaliers francs furent volontaires, puis devinrent indispensables.

Il faut rappeler ce qu'était la chevalerie. Comme son nom l'indique, la chevalerie était constituée d'hommes qui se déplaçaient à cheval. Il y avait alors au XIe siècle trois ordres de citoyens, que l'on retrouve dans toute société humaine à ses débuts : le chevalier pour la défense, le prêtre pour la prière, le laboureur pour le travail des champs.

La chevalerie n'était pas la noblesse. Ce ne fut qu'après les batailles de Crécy (1346) et Poitiers (1356) où les chevaliers français furent massacrés, que la noblesse succéda à la chevalerie.

Dans le "Maître de Santiago", Henri de MONTHERLANT a écrit : "Seul est essentiel ce qui se passe à l'intérieur de l'âme". Là se trouve le secret de la Chevalerie : tout sacrifice véritable provient d'une quête de l'Absolu et de la générosité du coeur.

Entrer en chevalerie ne conférait pas la fortune mais ressemblait plutôt à un sacerdoce militaire. Le code de chevalerie s'inspirait des sept oeuvres de Miséricorde :

- Donner à manger et à boire à ceux qui ont faim et soif
- Donner des vêtements à ceux qui n'en ont pas
- Soigner les malades et guérir les blessures
- Visiter les prisonniers et racheter les captifs
- Loger les pauvres et protéger les pèlerins
- Pardonner à ses ennemis
- Ensevelir les morts et prier pour eux.

Pour un Français d'aujourd'hui, instruit abusivement dans l'idée que la nation a commencé en 1789, les siècles de chevalerie ne paraissent pas grand-chose. Pourtant, ils ont donné à notre peuple une conception chevaleresque de la vie qui a fait sa renommée pendant sept cents ans.

*

* *

Dans les premières années du XIIe siècle, de la rencontre pour le service des blessés et des malades, de moines hospitaliers et de chevaliers généreux naquit l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Or selon la morale de l'époque, le moine priait, le chevalier guerroyait. Il était donc délicat pour l'Eglise d'admettre des moines-soldats. Les trois voeux des moines (obéissance, pauvreté, chasteté) étaient difficilement conciliables avec le droit de tuer pour défendre les pèlerins, consenti aux chevaliers. Enfin nécessité fit loi et le pape Gélase II approuva en 1118 la règle des Frères de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Après le Frère Gérard, ce fut Raymond du Puy, chevalier croisé originaire du Dauphiné, grand Maître de l'Ordre pendant quarante années, qui l'organisa et répartit ses membres en trois classes : chevaliers, servants et chapelains.

La règle était sévère : outre le respect des trois voeux monastiques, les chevaliers devaient circuler à deux ou trois ensemble, solliciter l'hospitalité, ne rien posséder en propre, ne rien acheter ; s'ils avaient commis des fautes graves ils étaient condamnés à jeûner au pain et à l'eau, à subir le fouet devant leurs frères, ou à quitter l'Ordre. A leur mort, les habits du défunt étaient distribués aux pauvres.

La mission était claire : héberger les pèlerins, soigner les malades, assister les pauvres, et éventuellement défendre les uns et les autres.

Afin de reconnaître ces chevaliers hospitaliers, il leur fut attribué un manteau noir à croix blanche à huit pointes sur l'épaule gauche (1).

Le manteau était, au XII^e siècle, le signe distinctif des gens de qualité. Il est illustré par cette anecdote : passant à Rome, le duc Robert de Normandie vit la statue équestre de l'empereur Constantin en bronze ; scandalisé qu'il n'eût pas de manteau, il lui fit mettre le sien sur les épaules. Celui attribué aux chevaliers était sans couture, d'une pièce de tissu en forme semi-circulaire, attaché par un cordon et deux oeillets de métal. Il était "sacré", réservé aux seuls chevaliers et après leur mort restait la propriété de l'Ordre.

La croix grecque à huit pointes est fort ancienne. On la voit sur un bas-relief dans le temple d'Isis à Philae, transformé en église chrétienne au Ve siècle, et au British Museum sur une stèle sculptée par les Coptes et prélevée à Edfou. On l'appelait alors croix de Jérusalem. Elle devint la croix de Malte après l'installation des chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'île de Malte en 1530.

L'iconographie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem est rare, car l'anonymat était de règle.

L'étendard des Chevaliers de l'Hôpital était rouge à croix blanche (en héraldique : de gueules à la croix d'argent). Ces armes leur furent octroyées par le pape Innocent II en 1130.

On a souvent écrit, pour les critiquer, que les chevaliers de Terre Sainte formaient une armée. En fait, on n'a jamais compté, au même combat, plus de 400 chevaliers réunis pour les Templiers et les Hospitaliers. En revanche, ces chevaliers de Terre Sainte furent à l'origine de l'armée de métier car ils étaient prêts à combattre à tout moment et sans limite de temps. Ils constituèrent l'avant-garde des Croisés et prirent part à tous les combats avec une vaillance exemplaire. Prisonniers, ils acceptaient la mort pour ne pas renier leur foi.

Les chevaliers français s'embarquaient à Saint-Gilles sur le petit Rhône, puis à Marseille où le fort Saint-Jean rappelle leur établissement. Ils utilisaient des galères, vaisseaux à rames de 40 mètres de long sur 6 mètres de large, ou des galiotes, à rames et à voiles. Ils y montaient avec leur équipement, leurs écuyers, leurs chevaux et des vivres.

Le voyage par mer durait deux à trois mois ; on faisait escale à Messine et l'on débarquait à Acre. Par terre c'était encore plus long : il fallait traverser le nord de l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie, Constantinople, la Turquie, descendre vers Antioche et en longeant la côte par Tripoli et Acre, parvenir à Jérusalem.

Le séjour des chevaliers fut de quatre-vingt-huit ans dans la ville sainte qui fut reconquise par les musulmans après la bataille de Hattin en 1187. Leur chef Salah-ed-Dine laissa les chevaliers quitter la cité avec leurs malades tant ils avaient conquis son estime. La chronique rapporte qu'un jour Saladin déguisé en mendiant s'était présenté à l'Hôpital Saint-Jean et avait été étonné d'être reçu et traité avec égards quoique musulman.

Après la défaite des Croisés, les chevaliers de l'Hôpital se réfugièrent dans les forteresses qu'ils avaient édifiées sur la côte, tel le Krak près de Tripoli qui reste un modèle de l'architecture militaire médiévale que l'on retrouve en France au château de Castelnaud-Bretenoux en Quercy d'Auvergne.

Saint-Jean-d'Acre fut l'ultime séjour des chevaliers Hospitaliers en Terre Sainte ; et c'est là en 1799, que la Légion de Malte sous les ordres du général Bonaparte livra le dernier combat des chevaliers de l'Ordre.

En 1291, attaqués par d'importantes forces musulmanes, les chevaliers combattirent avec acharnement et refusèrent de se rendre. Trois cents y périrent ; il n'y eut que dix-sept survivants dont sept Hospitaliers.

Avec leurs servants et quelques chrétiens échappés au massacre, ils firent voile vers l'île de Chypre qui était alors un petit royaume franc (2) sous la dynastie des LUSIGNAN de la maison française des comtes de la Marche. Ils débarquèrent à Limassol et fortifièrent leur commanderie de Kolossi qui devint le siège de l'Ordre.

Afin de continuer à lutter contre les musulmans qui pirataient les bateaux et déportaient les chrétiens comme esclaves, Guillaume de VILLARET dont le neveu Foulques exerçait la charge de capitaine général des galères, orienta les activités extérieures de l'Ordre vers le contrôle de la Méditerranée.

L'île de Chypre malgré ses 9 000 km² était un domaine trop étroit pour contenir deux autorités, le roi LUSIGNAN et le grand Maître. Lorsque des conflits y surgirent, Guillaume de VILLARET puis son neveu décidèrent de conquérir l'île des fleurs de grenadiers, l'île de Rhodes (75 km. sur 36) située à la limite de deux mondes, l'Orient et l'Occident. L'installation se fit en 1309 et les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'appelèrent désormais chevaliers de Rhodes.

Leur puissance s'accrut dès leur établissement, car Foulques de VILLARET devenu grand Maître, reçut du pape ce qui restait des biens de l'Ordre du Temple après sa spoliation par le roi Philippe le Bel et l'exécution de son Maître Jacques de MOLAY en 1314.

A Rhodes, des remparts furent construits sur quatre kilomètres, entourant la citadelle ; ils étaient renforcés de huit bastions. La muraille a douze mètres de largeur et vingt mètres de hauteur à partir des fossés. Dans le palais que MUSSOLINI fit restaurer en 1943, habita Pierre d'AUBUSSON l'un des plus grands Maîtres de l'Ordre, de 1474 à 1503 ; la croix ancrée de ses armes apparaît en maints endroits de la citadelle.

A la fin du XVe siècle, l'empire ottoman était l'état le plus vaste et le plus peuplé d'Occident les Turcs avaient conquis Constantinople, la Hongrie, l'Albanie, et assiégèrent Rhodes en 1480. Pierre d'AUBUSSON résista trois mois au siège de cent mille musulmans et les obligea à déguerpir. En sauvant Rhodes il avait protégé l'Europe de l'invasion islamique. Le pape le créa cardinal et tous les souverains le reconnurent comme le meilleur d'entre eux pour son courage, son autorité et son humilité. Son unique statue en France est à Vallières près d'Aubusson (Creuse).

A Rhodes parmi les nombreux vestiges du séjour des Hospitaliers, deux provoquent l'admiration : la rue des Chevaliers et l'Hôpital.

La rue des Chevaliers ou plus exactement des Auberges des Chevaliers, pavée de galets, longue de deux cents mètres, large de six mètres, est bordée de façades du XVe siècle. On pourrait s'étonner de l'existence de ces auberges si on ignorait leur origine. Lorsque les peuples d'Europe se firent la guerre il était devenu délicat de mêler des chevaliers de nations ennemies dans la même maison. Le grand Maître Hélión de VILLENEUVÉ provençal, frère de sainte Roselyne, décida de les répartir selon la langue qu'ils parlaient, chaque langue ayant son auberge.

Il y eut huit langues correspondant aux huit pointes de la croix de Malte : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Castille, Allemagne, Angleterre. Chaque langue sous l'autorité d'un bailli était divisée en grands prieurés. Ainsi la langue de Provence qui tenait le premier rang parce que la plus ancienne d'Europe avait deux grands prieurés : Saint-Gilles (1113) et Toulouse (1312) ; la langue d'Auvergne qui s'étendait en Savoie, au Jura et à la Suisse, le grand prieuré de Bourgneuf (1240) transféré à Lyon en 1749 ; la langue de France en comportait trois : Paris (1178) Poitiers et Voulaines en Champagne, et comprenait la Belgique et l'Alsace.

Dans les pays d'Occident il y avait vingt-deux grands prieurés et six-cents commanderies.

Les baillis et les grands prieurs formaient auprès du grand Maître le gouvernement de l'Ordre ou grand conseil. Le grand Maître, souverain temporel et spirituel, ne relevait que du pape ; il traitait d'égal à égal avec les rois et entretenait un corps diplomatique dans toutes les capitales. Il est à relever que sur les soixante-dix-huit grands Maîtres qui dirigèrent l'Ordre pendant neuf cents ans, quarante-quatre furent français.

A Rhodes, l'hôpital du XVe siècle était le plus moderne d'Europe ; commencé de construire en 1440 et achevé par Pierre d'AUBUSSON en 1490, il reste un monument d'exception. On y admire au premier étage la salle des malades qui pouvait contenir cent lits et on reste étonné de savoir qu'étaient utilisés des lits individuels avec draps et couvertures (alors que le lit était un luxe et que le grand Maître lui-même dormait sur une paille) qu'il y avait des pantouffles et des pelisses pour les convalescents, des baignoires, des berceaux pour les enfants ; on y servait du pain blanc aux malades. Il y avait un lazaret pour les lépreux, une pharmacie laboratoire, et on y faisait des analyses d'urine... Tout blessé quelles que fussent sa nationalité et sa religion y était soigné également.

En 1522 lors d'un second siège de Rhodes par le sultan Soliman le magnifique, qui dura six mois, où quatre cent-cinquante chevaliers et cinq mille soldats luttèrent contre les Ottomans, le grand Maître VILLIERS de L'ISLE-ADAM fut obligé de se rendre. Il quitta Rhodes avec les honneurs de la guerre. Toute la Méditerranée orientale passait aux mains des musulmans. Rhodes avait été le dernier bastion de l'Occident chrétien ; l'île ne sera reconquise qu'en 1912 par les Italiens.

Les cent quatre-vingts chevaliers rescapés du siège et leurs servants partirent de Rhodes le 1er janvier 1523. Après une halte à Venise, la petite flotte se dirigea vers la Sicile alors espagnole. Puis, de Messine, VILLIERS de L'ISLE-ADAM tenta une installation à Civita Vecchia, ensuite à Viterbe, enfin à Nice alors savoyarde où l'Ordre demeura deux années (1527-1530). Il était envisagé son installation dans l'île d'Elbe lorsque, le 23 mars 1530, l'empereur Charles Quint afin de protéger Malte des incursions barbaresques, la concéda aux Hospitaliers contre l'hommage annuel d'un faucon au vice-roi de Sicile. Dorénavant l'Ordre s'appela Ordre de Malte.

L'île de Malte était chrétienne depuis sa conquête du XIIe siècle par le roi normand de Sicile, Roger I de Hauteville ; le grand empereur Frédéric II de HOHENSTAUFEN l'avait fait administrer judicieusement ; elle passa ensuite par mariage au roi d'Aragon.

Le grand Maître s'installa d'abord dans le palais Falzon (ancienne maison des Normands) à Mdina, et les chevaliers à Borgo dans ce qu'on appelle aujourd'hui les entrepôts de Vittoriosa.

Par crainte de nouvelles attaques des musulmans, il fallut fortifier l'île et ce fut le mérite du grand Maître Jean PARISOT de LA VALETTE originaire du Rouergue et qui avait été grand prieur de Saint-Gilles, de mener à terme cette énorme tâche de 1557 à 1565, juste à temps pour triompher du siège des forces ottomanes, qui fut avec l'épisode de 1480 à Rhodes, le plus beau fait d'armes des chevaliers de l'Hôpital. Trois-cent-soixante-dix hospitaliers tombèrent au combat ; ils furent inhumés dans la cathédrale Saint-Jean dont le dallage est constitué par leurs tombes. Jean de LA VALETTE les y rejoignit trois années plus tard. Il avait donné son nom à la capitale de l'île et stoppé l'invasion de l'Islam pour la défense de l'Occident (3) qui sera assurée par la bataille navale de Lépanthe en 1571 et la victoire en 1664 devant Vienne, capitale du Saint-Empire-romain-germanique.

Le port et la cité de Valetta témoignent aujourd'hui encore de l'oeuvre considérable accomplie par Jean de LA VALETTE.

Si les fortifications subsistent, la grande infirmerie ou hôpital de l'Ordre a été hélas ! détruite par les bombardements en 1945. La salle des malades, d'une longueur de cent-soixante-dix mètres, contenait six-cents lits. Par ses dimensions et plus encore par les méthodes utilisées en médecine et en chirurgie, cet hôpital était le plus moderne du monde civilisé et l'ancêtre type des hôpitaux du XXe siècle. Dix médecins et chirurgiens y opéraient et enseignaient l'art de guérir les blessures de guerre ; en ce domaine leur expérience de la dissection leur avait donné un renom inégalé. Il faut savoir que par esprit de mortification et avec l'autorisation exceptionnelle de l'Eglise, dignitaires et chevaliers laissaient leur corps à la disposition de l'Hôpital ; sur le cadavre on tirait au pistolet et on s'évertuait pour extraire les balles, tout en remerciant à haute voix le défunt en guise d'excuse.

Depuis leur séjour dans l'île de Chypre, puis à Rhodes, la mission des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, tout en restant hospitalière, était devenue maritime. Les "vaisseaux de la Religion" arborant le pavillon rouge à croix blanche sillonnaient la Méditerranée pour aborder les bateaux des Barbaresques et les empêcher de pirater.

A Malte, une école navale fut organisée qui compta parmi ses élèves les futurs amiraux français: le chevalier PAUL, TOURVILLE, GRASSE, SUFFREN. On y entra à l'âge de douze ans pour apprendre le métier de marin. Pour un chevalier de Malte "faire ses caravanes" comportait quatre périodes de six mois chacune sur les vaisseaux de l'Ordre. Le bailli de SUFFREN reçut le baptême du feu en combat naval alors qu'il n'avait que quinze ans.

*

* *

Par son école navale, ses écoles de médecine et de chirurgie, son corps diplomatique, l'Ordre souverain de Malte tenait une place internationale de premier rang. De plus par une convention avec le roi de France il assurait la protection des bateaux marchands français en Méditerranée.

En 1792, au mépris du droit international, le Comité de Salut public spolia l'Ordre de ses possessions en France : quatre grands prieurés et deux-cent-cinquante-quatre commanderies (4).

En 1798, lors de l'expédition d'Egypte, le général Bonaparte avait reçu l'ordre du Directoire par arrêté du 12 avril 1798, de s'emparer de Malte. Sa flotte de trois cents vaisseaux se présenta devant Valetta le 9 juin. Les chevaliers de Malte au nombre de trois-cent-trente-deux dont deux-cents Français étaient divisés sur la conduite à tenir ; leurs vertus s'étaient émoussées dans l'oisiveté. Le grand Maître von HOMPE SCH capitula. Les uns se réfugièrent à Antibes, d'autres en Espagne, d'autres en Russie ; une centaine se joignirent à Bonaparte et formèrent la Légion de Malte qui combattit en Egypte avec vaillance.

Le tsar Paul Ier devint grand Protecteur de l'Ordre. Mais il fut assassiné en 1801, à l'instigation de l'Angleterre qui venait de conquérir militairement Malte où les Anglais demeurèrent jusqu'en 1864, malgré le Traité d'Amiens. Par ses clauses le Premier Consul avait obtenu l'engagement de l'Angleterre de restituer l'île à l'Ordre de Malte ; cet engagement ne fut pas respecté. L'Ordre ayant perdu son territoire, s'installa à Rome où il a son siège aujourd'hui. Il a conservé son titre et ses prérogatives d'Ordre souverain de Malte.

*

Historiquement l'Ordre religieux et militaire des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem fut la première institution humanitaire internationale et pendant huit siècles fut la seule, avant la Croix-rouge, les médecins sans frontière... Il n'était pas un état et néanmoins il était souverain, il n'était pas une église et néanmoins il relevait du pape, il était un Ordre étranger constitué pour les deux tiers de Français et néanmoins fut dépouillé par la Révolution française.

Il est le seul Ordre de chevalerie du XIIe siècle à avoir survécu.

Dans son livre sur les origines de l'Ordre (5), le professeur Jonathan RILEY-SMITH a retenu l'essentiel de la mission des chevaliers de l'Hôpital : "Pour les Hospitaliers, les pauvres et les malades étaient les seigneurs dont ils se considéraient les serviteurs, astreints à leur montrer le dévouement et le respect que les seigneurs de ce monde reçoivent de leurs domestiques". Il en est encore ainsi : aujourd'hui, à travers le monde et dans cinquante-quatre pays, à tous ceux qui souffrent s'exprime la sollicitude agissante des chevaliers de Malte.

I

LES DAMES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JERUSALEM

En même temps qu'ils avaient fortifié leur implantation en Terre Sainte, les chevaliers de Saint Jean-de-Jérusalem développèrent un réseau de commanderies en Occident.

Les commanderies créées dès le milieu du XIIe siècle répondaient à un triple objet :

- 1°) assurer la maintenance de l'Ordre en recrutant des chevaliers, des servants pour la Terre Sainte et en collectant des fonds pour acquérir les équipements militaires ou faire bâtir des forteresses ;
- 2°) étendre le réseau d'influence en Europe par des installations choisies, résultant de donations seigneuriales, et en faire des centres modèles de défrichement et de rendement agricole ;
- 3°) placer des maisons fortes sur les chemins de pèlerinage pour protéger les pèlerins, soigner les malades, assister les pauvres.

La première commanderie d'Occident fut à Saint-Gilles sur le petit Rhône, par suite de la donation d'un vaste territoire en Camargue que Raimon de Saint-Gilles, comte de Toulouse, un des premiers croisés, fit à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1112.

De là les chevaliers se dirigèrent à travers le Larzac vers le Haut-Quercy où le sanctuaire de Rocamadour (6) recevait rois, princes, prélats, clercs et manants venus prier la Mère de Dieu dès le XIIe siècle. Dans cette province furent fondées huit commanderies (cinq relevant de l'Ordre du Temple trois de l'Ordre de l'Hôpital) (7) et un grand prieuré des Dames chevalières et Hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem. Au début du XIVe siècle, après la dissolution de l'Ordre du Temple, ces huit commanderies furent regroupées en trois : le Bastit du Causse, la Tronquière et la Salle Durbans ; avec le grand prieuré des Dames, unique en France, elles relevaient de la langue de Provence et du grand prieuré de Saint-Gilles.

Sur la pointe de "la flèche de Saint-Gilles" (4) (partant de Saint-Gilles du Gard, aboutissant à Rocamadour en passant par Sainte-Eulalie, Millau, Canabières du Lézou et le Bastit du Causse) fut édifié l'Hôpital-Beaulieu où des dames de rare mérite dispensèrent de 1238 à 1793 leur charité aux pèlerins, aux pauvres et aux malades et, plus tard, une bonne éducation aux filles.

Comment des femmes purent-elles devenir chevalières de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ?

Pendant qu'était fondé l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, une noble dame romaine du nom d'Agnès créait dans son voisinage, en 1104, un établissement analogue et soumis au premier, pour servir d'asile aux femmes chrétiennes qui voudraient y chercher un refuge.

Cet exemple fut suivi en Occident et de nombreuses maisons de l'Ordre comptèrent au début des soeurs hospitalières ; elles étaient employées, sous l'autorité du précepteur, au service des pauvres femmes, et faisaient partie généralement de la classe des religieux de l'Ordre qu'on désignait sous le nom de donats et donates. En même temps qu'ils faisaient donation d'une partie de leurs biens, ils s'engageaient à ne pas entrer dans un autre Ordre ; il leur était accordé d'attendre, dans une vie moitié séculière moitié religieuse, le moment où ils revêtiraient le manteau d'Hospitalier. Exceptionnellement les donats pouvaient parvenir aux dignités de l'Ordre ; il y eut même des dames commanderes en raison de leur illustre origine et de leur influence dans telle région.

Cependant la séparation se fit rapidement et dès la fin du XIIe siècle il y eut douze prieurés de soeurs hospitalières répartis en Occident :

Un à Jérusalem jusqu'en 1187.

Trois en Italie, à Florence, Pise et Vérone.

Cinq dans la péninsule Ibérique Sixène (Sigena (8) entre Saragosse et Lérida fondé en 1188) Algaïne en Catalogne (1212) Evore, Civita de Penna, Extremos.

Un en Angleterre : Buckland dépendant de Sixène.

Deux en France : l'Hôpital-Beaulieu et les Fieux qui furent réunis en 1611, puis essaimèrent à Toulouse (1625) et à Saint-Antoine-de-Viennois (1787).

L'Ordre des Dames Chevalières et Hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem a donné trois saintes à l'Eglise : Ubaldesque à Pise, Toscane à Vérone et Fleur en Haut-Quercy.

Elles sont représentées dans la première travée de la cathédrale Saint-Jean à Malte par des peintures en haut des arches : à gauche sainte Ubaldesque ; à droite sainte Toscane et sainte Fleur, les deux premières en robe noire et Fleur, la plus ancienne, en robe rouge.

Née vers 1309 à Maurs aux confins de l'Auvergne et du Quercy, Fleur reçut pour protecteur au baptême saint Flour, apôtre de la Haute Auvergne. Ses parents, Pons de CORBIE et Melhors de MERLE, possédaient une maison à Maurs et le château de Chaule surplombant le Célé entre Maurs et Calvinet. Issue d'une famille noble, elle dut présenter les preuves de noblesse à son entrée à l'Hôpital-Beaulieu ; elle avait quatorze ans. Animée d'une foi profonde, ses prières lui procurèrent des visions ; elle fut gratifiée des dons de guérison et de prophétie. Sa bonté était rayonnante et s'exerçait envers les pauvres et les malades. Au cours d'une extase elle apprit quelle place elle occuperait au paradis. Ayant consacré sans réserve son existence à Jésus-Christ, à saint Jean-Baptiste et à saint François d'Assise, elle mourut des mortifications qu'elle s'imposait, le 11 juin 1347, en odeur de sainteté. Ses miracles, dont quelques-uns accomplis de son vivant, furent au nombre de cent-neuf et un recueil les relate dans une simplicité émouvante jusqu'au XVIIe siècle. Ce manuscrit raconte sa vie ; il est rédigé en occitan et daté du XVe siècle. Chaque année, le premier dimanche d'octobre à Issendolus (Lot) un office est célébré en son honneur avec un grand concours de fidèles. On prie sainte Fleur pour être protégé de l'orage ; elle aide à supporter les infortunes de la vie à celui qui se mortifie par jeûnes, aumônes et pèlerinages (9).

II

L'HOPITAL BEAULIEU

Au temps de saint Louis, au XIIIe siècle, le voyageur n'était pas assuré, comme aujourd'hui, de trouver un gîte d'étape. Certes il y avait dans les bourgs importants des auberges où l'on logeait "à pied et à cheval" dans des conditions rudimentaires de confort. Cependant nos ancêtres voyageaient beaucoup et même au Moyen Age : les uns pour le commerce fréquentaient les grandes foires de Beaucaire et de Champagne, les autres étaient des pèlerins volontaires ou condamnés qui se rendaient aux grands sanctuaires de l'époque : Saint-Pierre-de-Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle, Notre-Dame-de-Rocamadour étaient les plus fréquentés. Ces voyages étaient pénibles, coûteux, dangereux et les hôtelleries "des aides de la Providence" : elles s'appelaient l'Hôpital, comme celui qui avait été fondé en 1099 à Jérusalem, et à son exemple elles avaient été édifiées par des seigneurs laïcs ou religieux, sur le trajet suivi par les pèlerins et dans les endroits éloignés des agglomérations. Car dans les villes, nées sur les grandes routes, il y avait des hôpitaux de Saint-Jacques, tels ceux de Cahors, de Figeac en Haut-Quercy (10)...

LA FONDATION

Le Haut-Quercy était, et est encore traversé, de Capdenac à Souillac, par l'antique voie sud-est nord-ouest reliant Segodunum (Rodez) à Vesunum (Périgueux) chemin qui existait aux temps néolithiques contournant le Massif Central, difficile d'accès l'hiver, et assurant la communication entre la Méditerranée et l'Atlantique (11). Au XIIe siècle cette très ancienne route devint un "cami Roumiou" (12) pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Galice qui, venant de Conques ou de Saint-Guillem-le-Désert, allaient se recueillir devant Notre-Dame de Rocamadour.

Sur cette voie de pèlerinage et au croisement vers l'Auvergne, à 7 km. de Gramat, au lieu-dit Pech-Vilauges (altitude 340 m.) un hôpital-hôtellerie fut créé, en 1236, par deux seigneurs, animés d'une foi profonde et d'un large esprit de charité, Gerbert de Thémines et son épouse dame Aigline de Castelnau :

"A tous qu'il soit clair que nous Gerbert de Thémines, homme noble du pays de Cahors, à la gloire de Dieu et de sa sainte Mère, considérant que servir Dieu c'est régner et que le royaume du ciel appartient aux pauvres de Jésus-Christ, pour effacer nos péchés, obtenir notre salut et le salut de nos parents, nous fondâmes cet hôpital dans nos terres, sur la voie publique entre les villes de Thémines et Gramat..."

Il est écrit que cet hospice fut édifié pour les malades, les pauvres et les pèlerins : in dicto hospitali pauperes possint recipi et etiam pelegriini et alia exerceri in eo opera caritatis. Il s'agit déjà du même but que celui visé par l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il fut construit avec l'autorisation préalable de l'évêque de Cahors Pons d'Antéjac (1235-1236) et achevé vers 1238 (13).

Les Thémines dont les armes étaient : De gueules à 2 chèvres d'argent passantes l'une au-dessus de l'autre semblent avoir été des parents ou des "milites" des barons de Castelnau. Le miles n'était pas encore le chevalier tel qu'il apparaîtra au XIe siècle : s'il devait fidélité à son maître il était rétribué et faisait partie de sa maison ; il était chargé de la protection de son seigneur et de la garde de son château. Les Castelnau concédèrent à leur miles la seigneurie de Thémines et ses dépendances, Albiac, Bio, Palaret, Ruyres... (14).

Dans l'acte de fondation de l'Hôpital du Pech-Vilaugès sont énumérées les possessions dont Gerbert et Aigline de Thémînes firent donation :

- Pâroisse d'Issendolus : les mas de Pech-Vilaugès, Airebarthe, Pech-Farinier, Brancelles et Py.
- Pâroisse d'Albiac : le pré et les terres des Barrières et le moulin sous la cabane de Marsès.
- Pâroisse de Bio : le mas de Fourgouse.
- Pâroisse de Saint-Chignes : les mas del Pèrier, de Garrigue, del Caminat, del Sol de la Vaysière et de Lespinasse.
- Pâroisse de Rueyres : le moulin de Selhol.
- Pâroisse de Thémînes : un airal pour y construire.

Dès 1245 Géraud de Barasc, évêque de Cahors, fit donation de l'église d'Issendolus et ses appartenances pour le service de l'hôpital créé par Gerbert et Aigline de Thémînes.

En 1250 une des filles des fondateurs, Douce de Thémînes échangea, à Rocamadour, avec Aymeric de Goudou (Corn) le domaine de Roquefort qu'elle tenait de ses parents contre sa ferme de Dièze située près du Ligouassou entre Brengues, Sainte-Eulalie, Espagnac et Grèzes, ferme qui devint propriété de l'Hôpital (15) dont elle avait reçu la direction.

Gerbert et Aigline avaient en effet distribué tous leurs biens entre leurs enfants et aux pauvres avant d'entrer en religion dans le monastère mixte qu'ils avaient fondé pour assurer le fonctionnement de l'hôpital. Considérant qu'ils n'avaient pas établi assez durablement leur fondation, ils décidèrent de l'offrir à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dont leur parent Géraud de Barasc était grand commandeur (1257-1269) et prévôt général des maisons de l'Ordre en deçà des mers :

"Quiconque verra les présentes sache que Gerbert de Thémînes chevalier et sa femme Aigline, fondateurs de l'hôpital du Pech Vilaugès... de plein gré et entière connaissance pour nous et nos successeurs, spontanément et gracieusement, afin de procurer notre salut et celui de nos ascendants et parents, à Dieu, à la Vierge Marie, à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem aux pauvres, aux frères et soeurs dudit hôpital et à vous frère Pierre de Géraud, qui acceptez au nom de tous, faisons donation pure et irrévocable de notre hôpital avec tous ses droits et appartenances, pour le posséder à perpétuité, dans l'obédience d'usage de votre Ordre.

Nous Aigline et Gerbert nous dépouillons entièrement de tous nos droits pour vous en revêtir, vous, frère Pierre de Géraud..."

Par cet acte du 19 juillet 1259, en la salle neuve de l'abbaye de Figeac et devant l'abbé Bertrand de Montaigu, Pierre de Géraud, précepteur des maisons de l'Hôpital pour le Quercy, accepta la donation, au nom de l'Ordre de Saint-Jean, et institua supérieur de cet hôpital, Gerbert pour les frères, Aigline pour les soeurs. Parmi les témoins : frère Bertrand de Sonac, Guillaume et Barascon de Thémînes... Gerbert et Aigline de Thémînes prirent l'habit de l'Ordre et vécurent sous sa règle jusqu'à leur mort vers 1270. Quelques années plus tard, Guillaume de VILLARET originaire du Gévaudan, grand prieur de Saint-Gilles (depuis le 15 juin 1270 à Acre) reçut donat de l'Ordre leur petit-fils Gerbert III en 1287 lors d'un chapitre tenu à Fronton, près de Toulouse, et lui délivra une autorisation de sépulture dans l'église de l'Hôpital (16).

La perte du royaume de Jérusalem (1291) et l'installation des chevaliers survivants à Limisso (Limassol, Chypre) amena le grand Maître, afin de reconstituer l'Ordre, à convoquer tous les frères d'Europe en état de porter les armes. Ainsi les frères de l'Hôpital-Vilaugès partirent pour Chypre laissant aux soeurs, sous la conduite d'Aigline II petite-fille des fondateurs, le soin de gérer l'hôpital connu sous le nom de "Moustier de Dame Aigline".

Le 29 mars 1298, Guillaume de VILLARET devenu grand Maître de l'Ordre, avant de rallier Chypre, où l'Ordre avait établi son refuge, tint un chapitre général en la commanderie de La Tronquière, en Quercy d'Auvergne.

Tandis que les commanderies de la Langue de France comportaient maison du Commandeur et hôpital-hôtellerie, celles du Haut-Quercy en Langue de Provence étaient des forteresses. Il s'agissait en effet de se défendre contre les entreprises du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, dans une région frontalière. Ce que l'on a appelé la guerre de Cent ans dura trois-cents ans en Haut-Quercy de 1159 à 1453 : lutte armée entre le roi d'Angleterre et le comte de Toulouse, puis entre les rois d'Angleterre et de France. Les commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem en Haut-Quercy comme ceux de l'Ordre du Temple, durent dès la fondation de leurs maisons, les fortifier. Ainsi au terminal de la "Flèche de

Saint-Gilles" la commanderie de La Tronquière fut dès l'origine une forteresse qui protégeait les bâtiments conventuels, l'hôpital-hôtellerie, la léproserie et les fermes du domaine. Ce fut dans ce château-fort que Guillaume de VILLARET réunit en 1298 les commandeurs de son Ordre, ce qui représentait l'hébergement d'une centaine de chevaliers.

Il y octroya des statuts aux Dames Hospitalières soumises à la règle de saint Augustin : Ordre contemplatif, adonné à la méditation et à la prière, mais aussi Ordre actif, soignant et éducatif.

Le grand Maître fit de la supérieure Aigline II, la première grande prieure de l'Hôpital qu'il baptisa du nom de "Beaulieu". Il ordonna qu'elle serait grande prieure de tous les autres couvents de son Ordre situés en France et qu'ils lui paieraient chacun un écu de redevance. Il conféra la croix de l'Ordre à plusieurs dames de qualité qui se dévouaient au service des pauvres.

Dans les 40 jours du décès de leur supérieure, les soeurs furent autorisées à élire leur prieure l'élue étant présentée pour confirmation au grand prieur de Saint-Gilles. La grande prieure de Beaulieu reçut les mêmes droits d'obéissance, correction, et réforme sur les soeurs que le grand prieur de Saint-Gilles sur les frères Hospitaliers.

Leur nombre fut fixé à trente-neuf, les admissions étant prononcées à la majorité des voix ; les soeurs furent astreintes aux mêmes preuves de noblesse imposées aux chevaliers.

A titre de "responsion" la prieure devait verser annuellement 21 livres tournois au chapitre de Saint-Gilles, tout autre impôt exclu.

Le service de l'église Saint-Antoine était assuré par des prêtres présentés par la prieure et acceptés par le commandeur des maisons de l'Ordre en Quercy.

Le grand Maître et le grand prieur de Saint-Gilles se réservaient, à perpétuité, sur Beaulieu et ses appartenances, les droits de visite, correction, obéissance et réforme.

A l'exposé de cette bulle statutaire du grand Maître, la prieure répondit :

"Nous, Aigline de THEMINES, instituée grande prieure de Beaulieu et nos soeurs Fine de BONAFOS sacristaine, Galienne des VIESCAMPES cèlerièrre, et Aymerique de VAUX, pour nous et nos soeurs déclarons recevoir de vous, Seigneur Maître, avec le plus grand respect tout ce que vous accordez et statuez, et nous vous reconnaissons, ainsi qu'au grand prieur de Saint-Gilles droit de visite, correction et réforme dans Beaulieu et ses appartenances".

Le lendemain de l'octroi de cette charte, le chapelain et le notaire du grand Maître se transportèrent à Beaulieu pour y déposer la Bulle devant les soeurs assemblées dans la salle capitulaire. Chaque soeur jura d'observer la règle devant la grande prieure. Des trente-neuf dames constituant la communauté il est intéressant de noter (17) que la seconde en ancienneté était la chantre de l'abbaye Elise de CASTELNAU.

La bulle du grand Maître et en annexe l'acte notarié d'acquiescement à la règle, fut approuvée le 22 octobre 1301 par le Chapitre Général de l'Ordre réuni à Limasso (Limassol) au cours duquel Guillaume de VILLARET cita en exemple la vertu des dames de l'Hôpital-Beaulieu, devant le grand prieur de Saint-Gilles, Dragonet de MONDRAGON.

Le grand Maître Guillaume de VILLARET leur avait fait donation d'une maison dite de la Belle-Croix à Barbaroux (près Martel) et d'une autre sise à Martel, d'un domaine fermier à Fontanes du Causse (qui deviendra le prieuré Sainte-Anne) et de Sainte-Néboule de Bédier (qui sera échangée en août 1298 avec l'évêque de Cahors contre l'église de Saint-Médard-de-Presque). Il avait fondé ces maisons et domaines alors qu'il était grand prieur de Saint-Gilles (1270-1296).

Les évêques comtes de Cahors se montrèrent favorables à la nouvelle institution : Pons d'Antéjac avait autorisé la fondation en 1236 ; Géraud de Barasc lui avait uni l'église Saint-Julien d'Issendolus en 1245 ; Raymond de Cornil lui avait fait un legs dans son testament de 1289 ; Sicard de MONTAIGU lui avait remis l'église Saint-Etienne de Sonac en 1299 après avoir séjourné "au Moustier de Dame Aigline le vendredi avant la fête de Sainte-Marie Madeleine, l'an du Seigneur 1297" (18).

En 1300 les deux frères de THEMINES qui avaient assisté à la donation de juillet 1259 par leurs parents à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, firent à leur tour des libéralités à l'Hôpital-Beaulieu.

Barascon, qui venait de fonder le couvent des Fieux (1297) (19) donna à la grande prieure, sa nièce, le domaine de Nougayrat (près Fontanes-Lunegarde) et Guillaume la moitié du tènement de la Braugne (20) ; le partage du droit de jouissance de cette vaste forêt de chênes fut résolu en 1310 pour moitié aux habitants de Caniac, l'autre moitié (la partie attenant à Fontanes) étant attribuée à l'Hôpital-Beaulieu.

Sacrifiant au même idéal Gerbert III de THEMINES et son épouse Barrave de CASTELNAU donnèrent à leur soeur et belle-soeur Aigline II, grande prieure, les mas de Marcès-lou-Viel (Marche) Fages (entre Issendolus et Albiac) Landebrandes, Falguière (entre Thémînes et Rudelle) et pour l'entretien de la chapelle qu'ils avaient fondée à l'Hôpital-Beaulieu, un vaste domaine, contigu au monastère, limité par la fontaine Cornuzat et le mas de Vialoze.

D'autres donations accrurent l'importance du domaine de Beaulieu : les dots des filles nobles admises dans l'Ordre, les dons et échanges faits par les seigneurs voisins, les achats tel le fief de Palaret (21) acquis des THEMINES en 1559 par la prieure Jacqueline de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC, l'annexion en 1611 du prieuré des Fieux avec ses dépendances : Curemonte, Issordel (Montvalent) La Calmète (Loubressac).

Les testaments des seigneurs de Thémînes portèrent, pendant longtemps, au moins une clause favorable à l'hôpital fondé par leurs ancêtres.

En 1319 Guillaume de THEMINES dit de Gourdon dont il était coseigneur, "châtelain d'Issendolus", choisit pour sépulture le tombeau de sa famille à Beaulieu et légua des sommes d'argent pour un service annuel, la fondation d'une chapellenie, la construction de deux bâtiments nécessaires à l'accueil des pauvres et à chacune des trente-neuf dames de l'Hôpital trois aunes de toile pour avoir leurs prières.

Gerbert III de THEMINES donat de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demanda en 1321 la même sépulture et légua sa meilleure armure, un bon cheval tout armé et des sommes d'argent à employer pour les soeurs et pour les pauvres.

En 1379 Guillaume de THEMINES fils de Gerbert IV, se fit inhumer à l'Hôpital-Beaulieu, après avoir fondé deux chapellenies et donné la rente qu'il percevait sur le tènement de la Braugne.

Il est à présumer que les donations continuèrent sans que l'on puisse en préciser l'importance faute de documents.

En 1300 le grand prieuré de l'Hôpital-Beaulieu possédait un patrimoine ainsi constitué : le Moustier de Dame Aigline au Pech-Vilaugès avec ses dépendances, les églises Saint-Julien d'Issendolus Saint-Médard de Presque, Sainte-Anne de Fontanes, Saint-Etienne de Sonac, les maisons et domaines du Périé, de Barbaroux, Fontanes, Nougayrat et la forêt de chênes de la Braugne.

L' A B B A Y E

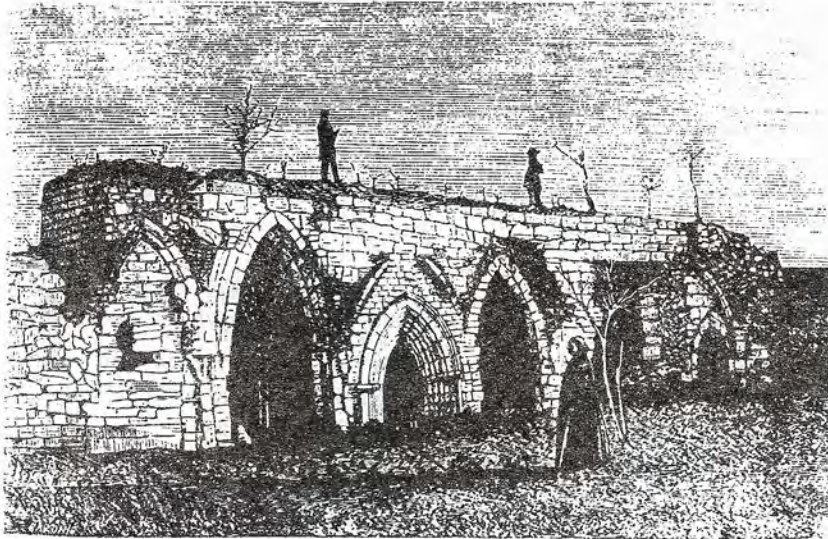
Si le domaine était fort étendu, il était surtout constitué de terres pauvres, de landes et de forêts de chênes. Les bâtiments étaient nombreux pour répondre aux activités de l'abbaye : couvent, hôpital, hôtellerie, hospice, maison d'éducation pour les jeunes filles, logement des domestiques, ferme et remises... ; ils furent restaurés aux XVe, XVIe siècles et agrandis au XVIIe siècle.

L'Hôpital-Beaulieu se présentait comme un vaste ensemble de trois hectares dont le tiers était occupé par les bâtiments, entourés d'une muraille d'enceinte sur une longueur de 715 mètres. Cette muraille haute de 7 mètres et crénelée comporte encore quelques beaux vestiges ; il est déplorable que les pierres de grand appareil qui la constituent continuent de disparaître chaque année...

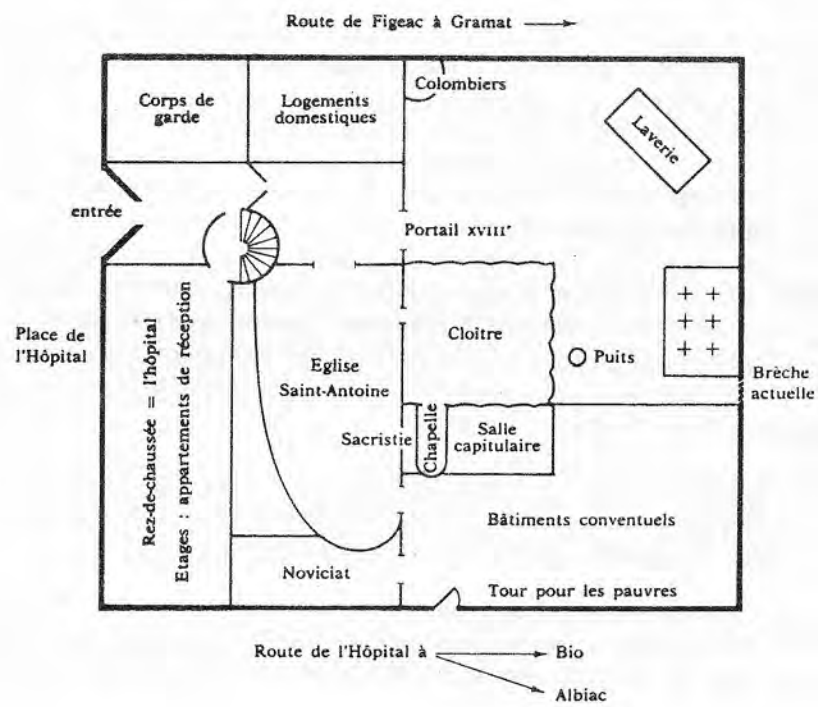
A l'entrée deux belles tours rondes encadraient le portail et sur chaque côté de la muraille des échauguettes de guetteur.

Donnant sur un vaste et beau jardin les bâtiments conventuels formaient une maison forte de forme carrée avec au rez-de-chaussée le chapitre prieural.

De tous les édifices la salle capitulaire (22) du XIIIe siècle est le seul qui subsiste et malgré de scandaleuses déprédations conserve fière allure : de 20 m. sur 7 et 10 de hauteur, à trois travées elle fut construite vers 1270 par les prieures de Thémînes. L'encadrement du portail d'entrée



Ruines de l'Hôpital-Beaulieu
Vue du Cloître. 1868



Vue actuelle



qui ouvrait sur le cloître est d'une émouvante simplicité ; le seul détail sculptural est dans la voussure un sanglier mangeant un gland (23). Au-dessus de cette salle se trouvait le dortoir des moniales et au bout du dortoir, une pièce obscure était la chambre de la grande prieure.

Jouxtant la salle capitulaire une petite chapelle dont l'encadrement entièrement sculpté de la porte a été transporté à Rocamadour au siècle dernier ; il reste dans cette chapelle deux belles clefs de voûte en médaillon, l'un représentant la main de Dieu qui bénit, l'autre (au-dessus de l'autel) la Croix de Malte.

Des vestiges de motifs sculpturaux de cette chapelle, de la petite sacristie qui lui est contiguë et de quelques arcatures du cloître, par leurs écots et leurs roses, datent cet ensemble de la fin du XVe siècle.

J.-A. DELPON a donné (24) une intéressante description du cloître, aujourd'hui entièrement ruiné "Les ouvertures qui éclairent le cloître sont d'inégale grandeur ; elles offrent toutes des colonnes qui dessinent des arcs en ogive et supportent un couronnement décoré de rosaces élégantes. Les colonnes qui sont adossées au mur ont pour chapiteau les unes, trois têtes de loup qui tiennent un agneau, d'autres un homme couché. Une figure d'homme dont les jambes sont écartées soutient les colonnes qui forment les angles saillants de la voûte du cloître. Les points où les arêtes se croisent, offrent les armoiries des CASTELNAU".

Ce cloître (25 m. x 25 m.) fut en effet l'oeuvre d'Anne de CASTELNAU dont le blason ornait - il y a encore une quinzaine d'années - l'une des clefs de voûte de la salle capitulaire ; une autre pierre armoriée des CASTELNAU est aujourd'hui encastrée dans le socle du calvaire du cimetière d'Albiac. Un encadrement de pierres sculptées de bâtons écotés et de roses sert d'entrée au cimetière de Félines (près Castelnaud) et semble provenir de Beaulieu (25). Nombre de pierres armoriées ou sculptées de motifs ont été volées ou acquises à bas prix et la plupart sont visibles à Gramat et à Lacapelle-Marival dans des maisons particulières.

Dans la cour du cloître, une trappe dissimulait une ouverture de 60 cm. de large d'où un escalier permettait d'accéder à un souterrain creusé à 7 mètres de profondeur qui reliait le Moustier de Dame Aigline au château de Thémines ; ce souterrain fut découvert à l'occasion de travaux de voirie qui provoquèrent un affaissement du sol sur son tracé. Il permettait en cas de siège d'échapper à la famine et d'assurer une issue aux assiégés.

L'église conventuelle, dédiée à saint Antoine, le père du monachisme au IVe siècle, puis à saint Jean-Baptiste, a complètement disparu ; elle était sobre et voûtée avec un chancel sculpté séparant des fidèles le choeur où étaient les stalles des religieuses.

Toutes les églises de l'Ordre étant semblables, il est intéressant d'en connaître leur description : "Elles étaient de petits sanctuaires en forme de parallélogrammes divisés d'ordinaire en deux travées séparées par des contreforts soutenant une corniche fort simple s'étendant le long des deux faces latérales.

Le chevet, sans variation, était droit et à pignon, orné de deux ou trois fenêtres romanes, longues et étroites à l'extérieur, et s'évasant au dedans de l'oratoire. Autour de ces gracieuses ouvertures, une corniche d'habitude dentelée, s'enroulait fort élégamment et faisait de ces chevets autant de petits chefs-d'oeuvre de bon goût.

La porte était presque toujours dans la face latérale sud, près du pignon. Le clocher était toujours à pignon percé de deux baies et parfois éclairé par une rose à quatre feuilles. Cet ornement se trouvait souvent aussi au chevet.

L'intérieur était presque toujours très simple, le pourtour garni d'un banc de pierre traditionnel. Quatre petites fenêtres sans ornement et de la forme de celles du chevet l'éclairaient faiblement.

A l'extérieur des contreforts plats soutenaient les murailles et la corniche sur laquelle venait se reposer la toiture soutenue parfois par une charpente ornementée. Ces contreforts correspondaient aux divisions intérieures formant travées" (26).

A l'Hôpital-Beaulieu ont disparu : le reliquaire en forme de coupe, en cuivre émaillé, qui contenait des reliques de saint Jean-Baptiste, saint Blaise et saint Antoine, un bras reliquaire en bois contenant des ossements de sainte Catherine et de saint Ferréol, un autre reliquaire d'argent, une croix avec un socle aux armoiries des CASTELNAU, deux calices d'argent l'un aux armes des CASTELNAU et l'autre à celles des VAILLAC etc. ...

Le long de la route qui mène à Bio et Albiac, une fenêtre à menaux aujourd'hui murée, fut selon la tradition orale, le guichet par lequel les Maltaises distribuaient leurs aumônes aux pauvres.

L'entrée principale donnait sur la place actuelle du hameau de l'Hôpital "voûte de pierre qui forme vestibule entre une porte carrée de larges pierres de taille et un peu basse et ancienne aux armes des CASTELNAU-BRETIENOUX et un arceau de pierre du côté du couvent" (27). Un corps de garde la protégeait ainsi qu'une tour, de 17 m. de haut, à l'intérieur de laquelle un escalier de pierre conduisait aux appartements de réception et au rez-de-chaussée une porte ouvrait sur la salle de l'hôpital.

A gauche de la tour en entrant se succédaient les logements des domestiques (servantes et ouvriers agricoles) les écuries abritant huit chevaux, les granges et greniers, le colombier, le verger puis la laverie (28) située près d'un petit étang.

L'eau potable parvenait à l'abbaye par gravité au moyen d'une canalisation souterraine, d'une longueur de 3 km. en tuyaux de bois (29) descendant de la Fontgrande de Bio ; la grande prieure Galiote II fit réparer cette conduite par la pose de tuyaux de poterie. Un grand réservoir approvisionnait toute la communauté, il y avait de plus un puits près du cloître.

Le bois était charrié à dos de mules depuis Nougayrat dans la Braugne jusqu'au monastère.

Un moulin à vent hors enceinte, sur la hauteur, procurait la farine et le son.

De nombreuses métairies entouraient l'Hôpital-Beaulieu et en dépendaient. La plus importante s'étendait sur 100 hectares, au Périer ; dans la cour de cette ferme : un grand jujubier (30) rapporté de Chypre selon la tradition orale, et encastrées dans les murs, des pierres armoriées de la grande prieure Gabrielle de LAQUEUILLE (1528-1540) ; il y a quelques années on voyait encore le boulet de coulevrine offert à cette abbesse par son beau-frère Galiot de GENOUILHAC. Ce boulet a disparu comme les pierres tombales des grandes prieures, toutes les vingt-quatre inhumées dans l'église.

Dans le verbal des visiteurs de l'Ordre en 1613, il est indiqué : à côté de l'autel de la chapelle de droite "un grand sépulchre de soeur Anne de CASTELNAU et de Gabrielle de LAQUEUILLE" sa nièce et fille spirituelle, et "au milieu de la nef le tombeau d'Aigline de THEMINES morte en 1322" la première grande prieure de l'Hôpital-Beaulieu. "A côté de l'église avons trouvé un coffre fermé de barres de fer dans lequel est le corps d'une religieuse communément appelée sainte Fleur qui a fait plusieurs miracles avant et après sa mort suivant qu'on nous a montré le manuscrit en langage du pays, laquelle n'a pas été encore béatifiée pour cause de pauvreté de la maison, misère du temps et négligence des supérieures".

Les revenus du domaine de l'Hôpital-Beaulieu se montaient à plus de dix mille livres au milieu du XVIIe siècle (31) et les dépenses à quatorze mille livres.

LES MONIALES

L'activité charitable des moniales était le but initial de la fondation : loger et soigner les pèlerins et les pauvres. Les soeurs distribuaient annuellement deux mille livres en aumônes. Afin de donner tous les soins nécessaires aux malades, il devait toujours y avoir au moins quatre soeurs de Justice et d'office pour s'appliquer à la pharmacie et à la chirurgie, pour composer des médicaments, faire des onguents, panser les plaies.

"Il y avait pour cela une petite salle au rez-de-chaussée avec une grille et une petite fenêtre d'un pied carré par laquelle elles pourront soigner sans contrevenir à la bienséance religieuse" (32). Pour les malades gravement atteints l'avis d'un médecin était demandé.

Le rédacteur du Mémoire sur les Constitutions des Dames Maltaises à la fin du XVIIe siècle suggérait cette réforme : "Comme il n'est pas bienséant à des filles de s'exercer en des opérations manuelles de chirurgie à l'égard surtout de personnes séculières... il ne convient pas à une maison de filles quoi qu'on puisse l'avoir pratiqué au temps passé, de se charger d'une infirmerie des personnes séculières hors quelques cas de nécessité" (33).

Deux soeurs de Justice avaient en charge les soins aux lépreux hébergés dans une léproserie hors les murs.

Au Moyen Age les lépreux n'étaient pas des parias dans la société, des êtres séparés du monde et abandonnés à leur triste état. Les refuges qui en Haut-Quercy étaient appelés malaudie, malaurie, ladrerie, recevaient des donations ; ils étaient dirigés par l'un d'entre eux : le chef lépreux, et soignés par le couvent le plus proche ou à défaut par des gens charitables. Les ladres conservaient leurs biens après leur entrée en malaurie, ils pouvaient se rendre sur leurs terres qu'ils continuaient de gérer, mais leurs habits et leur clochette devaient les faire connaître partout pour lépreux (34).

En 1321 lorsque les juifs, las d'être méprisés, empoisonnèrent les puits et les légumes, et furent poursuivis et condamnés, ils dénoncèrent à tort ou à raison les lépreux et beaucoup furent massacrés. Il semble que ce fut une période d'exception car les autorités de justice appliquaient normalement la règle : "Tout homme atteint de la lèpre doit être relégué hors de la ville ; il lui est interdit d'exercer une charge publique et de participer à la vie commune".

Outre les malades et les lépreux, les soeurs employaient leur temps libre de l'Avent à travailler pour les pauvres en filant le chanvre et la laine pour faire de la toile et de l'étoffe destinées à habiller les pauvres.

En plus des oeuvres charitables, les dames hospitalières avaient des activités éducatives ; elles dirigeaient et entretenaient un pensionnat de jeunes filles. Souvent les parents confiaient aux moniales leurs filles dès l'âge de trois ans et les y laissaient jusqu'à leur mariage ou à leur entrée dans l'Ordre de Malte ; les filles étaient logées, nourries et apprenaient surtout les bons usages.

Les quarante moniales, les pensionnaires, les novices, les pauvres soignés à demeure, les pèlerins de passage vers Rocamadour, d'autres voyageurs, les domestiques portaient l'effectif permanent vivant à l'Hôpital-Beaulieu à plus de cent personnes.

En 1668 les moniales se répartissaient ainsi : vingt-neuf soeurs dites de choeur ou de Justice (35) qui devaient être d'extraction noble comme les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et portaient le titre de "chevalières" de l'Ordre (36) et sept soeurs d'office qui appartenaient à la bourgeoisie et secondaient les premières ; enfin les soeurs converses se livraient aux travaux manuels aidées par des servantes au nombre de huit.

L'habit porté par les dames de l'Hôpital-Beaulieu comportait, à l'origine, une robe rouge serrée à la taille par une ceinture blanche avec, sur la poitrine, la croix blanche à 8 pointes ; un long manteau de cérémonie de couleur noire marqué à gauche de la même croix, une guimpe blanche, un voile noir (rouge pour les prieures) et un gros chapelet pendu à la ceinture. Le costume rouge fut celui que porta sainte Fleur sous le priorat d'Agnès d'Aurillac.

Après la perte de Rhodes en 1521, les dames hospitalières abandonnèrent l'écarlate sur la prescription de leur grande prieure Anne de CASTELNAU et adoptèrent la robe noire, le manteau noir avec la croix de Malte au côté gauche, le grand rabat blanc, et pour coiffure la double cornette retombante noire dessus, blanche dessous (37).

Les soeurs de Justice portaient sur la poitrine et au bras gauche la croix de Malte blanche en étoffe cousue et autour du cou une croix d'or émaillée de blanc suspendue par une chaîne, les soeurs d'office la croix cousue sur la poitrine et au doigt un anneau d'or enchâssant une croix émaillée de blanc, les soeurs converses une demi-croix de toile sur la robe d'étoffe grossière conforme à leurs travaux et un voile blanc.

Seule la grande prieure portait sur la poitrine la grand'croix que lui conférait après l'élection le grand prieur de Saint-Gilles. Cette cérémonie se déroulait habituellement dans l'église conventuelle et suivait le même rituel que pour les chevaliers de l'Ordre.

III

LES GRANDES PRIEURES

L'histoire d'une communauté religieuse, comme celle d'un village, n'est en réalité que la succession de ses chefs, et c'est leur caractère, leur intelligence qui colore la destinée de ceux ou de celles qui sont groupés sous sa protection et son autorité. Ainsi chaque grande prieure a laissé sa marque au couvent des "Dames Maltaises" comme elles seront appelées à partir de 1530.

Les trois premières prieures furent de la maison de Thémînes : Aigline de Castelneau la fondatrice, Doulce de Thémînes sa fille, Aigline II sa petite-fille qui fut instituée grande prieure en 1298 par Guillaume de VILLARET.

Dès cette époque, les moniales provenaient en majorité des familles nobles de la région ; ainsi la fille de Roger de CORNIL seigneur de Creysse, était la nièce de l'évêque de Cahors, Raymond de CORNIL qui la cite dans son testament du 21 septembre 1289.

Quatre années plus tôt, lors de la tournée pastorale de Simon de Beaulieu archevêque de Bourges - dont relevait le diocèse de Cahors - la famine fit de nombreuses victimes, le prix du pain augmenta de 90 %. La seconde moitié du XIIIe siècle en Haut-Quercy avait été aussi marquée par le voyage du roi saint Louis à Rocamadour (1244) et par les violences des Albigeois. L'évêque Barthélemy de Roux exposa dans une lettre au pape les difficultés de visiter son diocèse en 1262 et 1264.

A la mort d'Aigline II en 1322, les voix se partagèrent entre Elize de CASTELNAU la plus ancienne et Bertrande de CARDAILLAC, de telle sorte que la sous-prieure Béraude de SAINT-CLAR fut chargée d'administrer par intérim la communauté.

Béraude de SAINT-CLAR était issue d'une famille de seigneurs vassaux des THEMINES qui résidaient à Gourdon. Leurs armoiries étaient : D'azur à la cloche d'argent garnie et bataillée d'or.

Ayant exercé sa charge pendant deux années, Bertrande mourut et Elize de CASTELNAU sollicita d'être confirmée dans son élection par son titre de doyenne.

Après l'abdication du grand Maître de l'Ordre Foulques de VILLARET en 1319, le chapitre général avait élu grand Maître Hélion de VILLENEUVE dont la candidature avait été imposée par le pape. Afin de lui marquer sa reconnaissance le nouveau chef de l'Ordre s'était empressé de céder au pape cadurcien Jean XXII les maisons et domaines que l'Ordre possédait dans la ville de Cahors (38). Résidant à la cour papale d'Avignon il ne rejoignit Rhodes qu'en 1332. Ce fut lui qui nomma grande prieure, Agnès d'AURILLAC, alors prieure des Fieux "pour laquelle il fit beaucoup jusqu'à parler de sa sagesse au pape".

Ce procédé irrégulier de désignation sans élection préalable par la communauté, équivalait à un abus de pouvoir. En refusant d'entériner l'élection d'Elize de CASTELNAU le grand Maître interrompait à l'Hôpital-Beaulieu la dynastie des THEMINES-CASTELNAU. Selon la coutume un monastère était fondé, tenu et soutenu par une famille. Et pour ajouter argument à ce qui paraît n'avoir été que son bon plaisir, le grand Maître invita Elize de CASTELNAU à "réparer le mauvais exemple de son ambition et maintenir la régularité dans la maison des Fieux" où il la nomma prieure. Ainsi à la fois fustigée et prévenue elle accepta. Et pourtant si elle eut l'ambition de diriger l'Hôpital ce fut certes parce qu'elle avait été élue conformément au statut, et aussi parce qu'elle se trouvait être la plus proche parente des fondateurs parmi les religieuses, c'est à dire la plus apte à assurer la continuité de direction.

La fondatrice, dame Aigline, était née Castelneau, la grande prieure Aigline II, cousine et belle soeur par alliance d'Elize de CASTELNAU : sa soeur Barrave épousa un CASTELNAU-GRAMAT dont la soeur convola avec Gerbert II de THEMINES, frère d'Aigline II. On peut avancer qu'entre Aigline II et Aigline III de THEMINES, Elize représentait la famille des THEMINES-CASTELNAU.

De plus elle avait assisté à Beaulieu en 1298 à la prestation de serment tandis qu'Agnès d'AURILLAC n'y était point. Enfin si elle était la soeur Hospitalière la plus ancienne au monastère, elle y avait le plus d'influence.

En effet la copie des lettres de 1295 du roi Philippe le Bel à Barascon de THEMINES qu'Elize de CASTELNAU fit établir vaut preuve de sa parenté et de son autorité ; par cet acte elle démontrait que les THEMINES étaient les obligés des CASTELNAU. A l'origine ils furent peut-être leurs cadets puisqu'on les trouve à Celle (de Loubressac) près du premier château (Saint-Pierre) des CASTELNAU, puis à Félines (de Prudhomat) près de leur nouveau château ; ensuite ils furent apanagés par eux du domaine de Thémènes. Par cet acte Elize de CASTELNAU versait aux archives de l'Ordre une pièce irréfutable établissant le lien des THEMINES avec les CASTELNAU et ouvrait la voie de l'abbatiate à ses petites-nièces Marie et Anne de CASTELNAU.

D'autre part elle prit vraisemblablement l'initiative de la lettre collective de huit évêques, signée en Avignon le 3 mai 1322 par les prélats de Salerne, Limoges, Gnesen (Pologne) Gaëte (Italie) Tartarie, Lausanne, Porto et Sainte-Marie d'Ephèse.

Cette circulaire accréditait l'Hôpital-Beaulieu comme maison de noble notoriété. La piété des fidèles y était attirée vers sa chapelle. Quarante jours d'indulgence étaient accordés à toute personne qui en ferait la visite à certains jours de fête ; à quiconque, venu en pèlerin, ou seulement par piété, les premiers dimanches du mois et tous les samedis de l'année, y entendrait la messe solennelle de la Vierge ; à ceux qui accompagneraient le viatique, offriraient un suaire pour les agonisants, assisteraient aux offices des morts, aux sépultures dans le cimetière de l'Hôpital ; à ceux qui prendraient part à des messes avec prône ; à ceux encore qui, le soir, au son de la cloche, réciteraient à genoux trois Ave Maria ou bien qui fourniraient luminaires, ornements ou autres aumônes pour la chapelle.

Dans son ordonnance du 20 octobre, l'évêque de Cahors, Guillaume de LABROUE, étendit l'indulgence octroyée par ses collègues aux fêtes des saints évêques de Cahors. Il prescrivit à tous les pasteurs du diocèse de lire et d'expliquer en chaire la lettre circulaire du 3 mai. Il leur recommanda de bien accueillir les quêteurs qui seraient envoyés. Les fidèles pouvaient donner de l'argent, du linge, des vêtements, du blé ou d'autres denrées. L'évêque donnait sa bénédiction aux bienfaiteurs qui se montreraient très généreux et il renvoyait ceux qui refuseraient toute obole au Tribunal de Dieu (39).

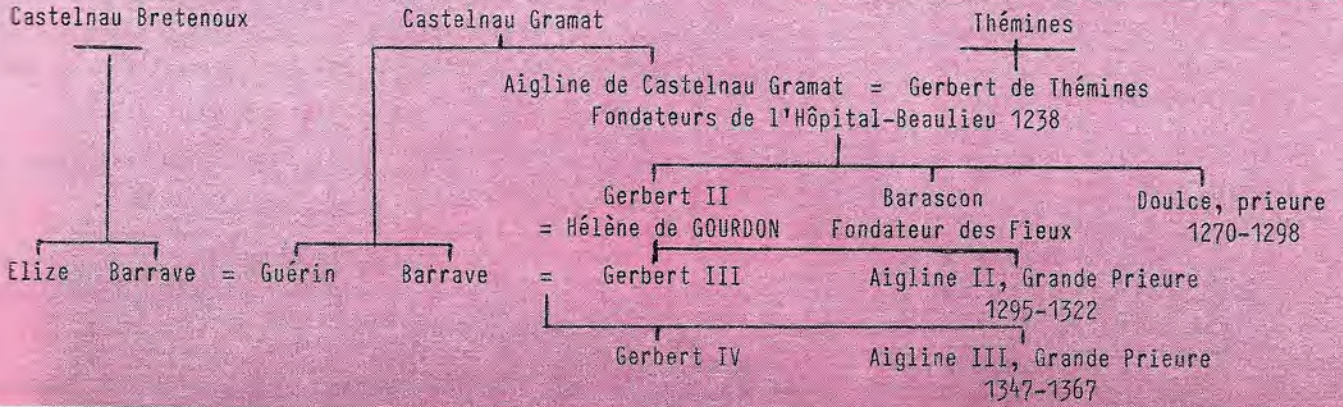
Cette lettre fut approuvée par le pape Jean XXII, sollicité vraisemblablement par le frère d'Elize, Hugues, IXe baron de Castelnau, officier à la cour à Avignon et neveu du pape. Une telle démarche insolite et positive fut peut-être un des motifs retenus contre la candidature d'Elize de CASTELNAU au priorat.

Pendant qu'Elize de CASTELNAU exerçait dans l'obéissance et la résignation, la charge de prieure des Fieux, Agnès d'AURILLAC avait la chance de compter parmi ses soeurs, sainte Fleur (1309-1347) la seule sainte que l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ait donné à la France (40).

A l'époque de sainte Fleur, les moniales de l'Hôpital-Beaulieu eurent un franciscain pour confesseur (41). Les Frères Mineurs, peu après la mort de leur fondateur, s'étaient divisés en deux branches : les Conventuels, qui préconisaient la vie en communauté avec quelques adoucissements de la règle de saint François, et les Spirituels, partisans de la stricte observance, qui se faisaient un devoir de vivre dans la pauvreté absolue. Ces derniers se rattachaient aux compagnons du Poverello, notamment à Frère Léon. Cette conception ascétique entraîna en 1317-1318 des sanctions prises par le pape Jean XXII et un schisme à la suite du débat théologique sur la pauvreté du Christ et des apôtres dont l'avocat fut Ubertain de CASALE.

Un des premiers compagnons de saint François, Christophe de la Romagne, avait fondé un couvent à Cahors où il mourut centenaire. Il y a donc lieu de penser que le directeur de conscience des Dames Hospitalières fut un Spirituel. Sa réponse à sainte Fleur, qui déplorait la richesse et le confort de son couvent, le confirme ; s'étant référé à la vocation d'assistance de l'Hôpital-Beaulieu, il lui rappela que les pèlerins bien portants pouvaient se contenter du nécessaire, tandis que les malades avaient besoin d'une meilleure nourriture pour y puiser des forces et il compara leur situation à celle des moniales qui ne sont pas affermiées dans l'amour de Dieu. Cette exhortation est à relier à la première règle de saint François établie en 1210 et charte des Spirituels où il est écrit : "que tous les frères soient vêtus d'habits pauvres et puissent les rapiécer ; qu'ils ne cessent de faire le bien" (42).

De gueules à 2 chèvres d'argent passantes
l'une au-dessus de l'autre



Agnès d'AURILLAC décéda la même année que sainte Fleur en 1347. Elle était la fille d'Astorg VII d'AURILLAC seigneur de Palaret, baron d'Aurillac (1290-1322) et la soeur d'Astorg VIII baron d'Aurillac (1322-1355). Les AURILLAC avaient reçu le château et domaine de Palaret dans la dot que Douce de THEMINES apporta à son époux Astorg VII. Il ne subsiste du château de Palaret, peu éloigné de l'Hôpital-Beaulieu, que des ruines et un puits. Les AURILLAC portaient : D'azur à la bande d'or accompagnée de 6 coquilles d'argent posées en orle.

Aigline III de THEMINES (1347-1367) fut la cinquième prieure et la dernière de la maison de THEMINES.

Elue en 1347 par les trente soeurs du couvent (43) dont Fleur de CORBIE qui mourut peu après, elle reçut confirmation du grand prieur de Saint-Gilles, après avoir obtenu du pape une dispense car elle n'avait que dix-huit ans. Appelée humbla prioressa dans divers actes, elle sut obtenir directement du pape Urbain V (44) le 10 octobre 1366 des lettres conservatoires pour son priorat. En conséquence, elle dut jurer obéissance à son supérieur, frère REILLANE grand prieur de Saint-Gilles. Il semble que ce fut Aigline III de THEMINES qui prit l'heureuse initiative de demander d'écrire un résumé de la vie de sainte Fleur à son confesseur (45). Elle eut à lutter contre l'épidémie de peste de 1349 "qui emporta la moitié de la population du Quercy". Sa mort coïncida avec la fin de la première grande période de l'Hôpital-Beaulieu avant la désolation provoquée par les guerres anglaises.

Le prince Edouard, duc d'Aquitaine, étant maître de Cahors depuis 1365, les suffrages se portèrent sur Sibylle de GOURDON dont l'élection de 1367, comme celle d'Isabelle de BEDUER qui lui succéda, ne fut pas confirmée par le grand prieur de Saint-Gilles.

Le sceau qu'utilisait Isabelle de BEDUER (1372-1386) est connu : "La Vierge en pied portant l'Enfant Jésus et en pointe un petit écusson représentant un fascé de 8 pièces et un petit château brochant au deuxième quartier de l'écu" (46).

En 1386 Marie-Anne d'AYMERIQUE de Gramat fut élue par les six religieuses qui restaient au monastère. Au village d'Issendolus il n'y avait plus un seul habitant. Les AYMERIC étaient seigneurs de Bio et possédaient la maison noble de l'Aymerique à Gramat. La grande prieure Marie-Anne ou Maliane d'AYMERIC fut la fille d'Hugues d'AYMERIC et vraisemblablement la soeur d'Astorg d'AYMERIC seigneur de Bio en 1376. Sa nièce fut Bertrande de LAGARDE de SAIGNES, future moniale à Beaulieu. Les AYMERIC portaient : D'or à un arbre de sinople adextré d'une montagne du même.

Bertrande de SOLMINHAC entrée dans l'Ordre en 1367, reçut la direction du grand prieuré de 1390 à 1422. Elle sortait d'une illustre famille établie au XIIIe siècle près de Sarlat et qui devait donner à l'Eglise le bienheureux Alain de SOLMINHAC évêque de Cahors de 1636 à 1659. Ses armoiries étaient : D'azur à deux cerfs passants d'argent l'un sur l'autre les têtes contournées.

Bertrande de SOLMINHAC vécut l'attaque de son couvent par les routiers en 1395. Fort mal défendu par des murailles en état de dépérissement, il ne pouvait résister que quelques heures à l'assaut des routiers... Devant le danger, trois religieuses, parmi lesquelles la soeur Adélaïde, jurèrent de mourir en défendant l'Hôpital et leurs compagnes réfugiées dans le souterrain du monastère... Armée d'une mailloche de maréchal-ferrant elle tient tête aux assaillants et abat les trois premiers. Bientôt épuisée d'efforts, rendue de fatigue, les fanatiques s'emparent d'elle, la rouent de coups : "Montre-nous la retraite de tes compagnes" hurlent les forcenés. Adélaïde ne cède pas et se tait. "Tuez-la donc" tonitrua le chef de bande. La soeur lève les yeux au ciel le temps d'une prière et stoïque répond "Je suis prête". Les coups redoublent, rompent les os du bras et de la tête, le sang ruisselle et la martyre défaillante tombe morte, digne victime de sa foi et de son serment.

En 1411 elles furent assiégées une fois encore et réduites à se rendre par la famine. Alors qu'elles étaient en prière dans le cloître, un épervier les survola et laissa tomber de ses serres une truite vivante pêchée dans la rivière Dordogne. La grande prieure la ramassa et chargea une des soeurs de la jeter du haut des murailles. Persuadée qu'elles continuaient à se ravitailler, la soldatesque leva le siège.

"En 1420 il fit si froid qu'on marchait sur les fleuves" ainsi que le relate la chronique de Maleville.

Bertrande de LAGARDE de SAIGNES (47) d'une très illustre famille qui donna au XIVe siècle plusieurs prélats à l'Eglise, fut grande prieure de 1422 à 1463 ; le grand prieur de Saint-Gilles, Bertrand d'ARPAJON, confirma son élection au cours du chapitre tenu à Montpellier en juin 1422.

Elle était la fille de Pierre de LAGARDE de SAIGNES seigneur de Palaret et de Delphine d'AYMERIC de L'AYMERIGUIE soeur de Jean abbé de Marçilhac-sur-Célé et de Bertrand seigneur de Saignes en 1379. Cette famille noble depuis le XIIIe siècle donna au XVIe Pierre de LAGARDE de SAIGNES ambassadeur de François Ier, puis président du Parlement de Bordeaux, mort en 1566. Leurs armes étaient : D'azur à une épée antique d'argent à la poignée d'or posée en bande la pointe en bas. Elle vécut la fin des razzias des grandes compagnies à la solde du roi d'Angleterre, le sursaut national symbolisé par Jeanne d'Arc, et les ultimes combats de Charles VII qui, par le Quercy vint chasser l'Anglais d'Aquitaine.

En mai 1424, elle eut un litige avec le commandeur d'Assier au sujet d'une répartition des dîmes. En septembre 1437, elle choisit pour sous-prieure Aigline de VALON de THEGRA. En février 1446, elle eut la charge de repeupler le domaine de Fontanes devenu désert par suite des guerres, de la peste et du séisme de 1426, et y installa six familles venues de Caniac et de Saint-Cirq (48).

Sous son priorat, l'an 1446, le grand prieur de Saint-Gilles, Raimon RICARD et son chapitre provincial mirent les prieurés de l'Hôpital et des Fieux sous la protection du chevalier de MONTLAUZUN commandeur de La Tronquière, puis en 1457 du chevalier de CASTELNAU (49) commandeur de Pézenas, homme de grande réputation, avec des pouvoirs et des recommandations très amples. Mais, requis d'aller combattre à Rhodes contre les Ottomans, ils ne purent assurer la défense de l'Hôpital-Beaulieu. Dans ces conditions l'Ordre se reposa de ce soin sur les seigneurs voisins. Ce fut ainsi que le comte de VAILLAC devint en fait le protecteur du monastère et à maintes reprises le fit occuper par ses troupes. Les moniales étaient alors dispersées préalablement dans leurs demeures familiales ou autres lieux de sûreté.

Après les dévastations qui ruinèrent l'Hôpital sauf la salle capitulaire, une deuxième grande période de l'Hôpital-Beaulieu (1463-1540) s'ouvrit avec les grandes prieures de CASTELNAU : Marie-Félines (1463-1480) Anne (1483-1528) et Gabrielle (1528-1540) qui furent des "bâtisseuses".

Marie-Félines était la nièce de Jean de CASTELNAU dit le Chevalier de CASTELNAU qui après avoir dirigé les commanderies de Pézenas, Espalion, La Capelle-Livron, Lugan, devint grand commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1466 ; le grand prieur Raimon RICARD lui avait donné, le 14 avril 1457, les pouvoirs "d'agir en son nom". Il conseilla la grande prieure, qui entreprit de rendre le couvent habitable afin de recréer une communauté capable de faire face aux multiples tâches du prieuré. Elle eut la charge de commencer la restauration que sa nièce et sa petite-nièce achevèrent.

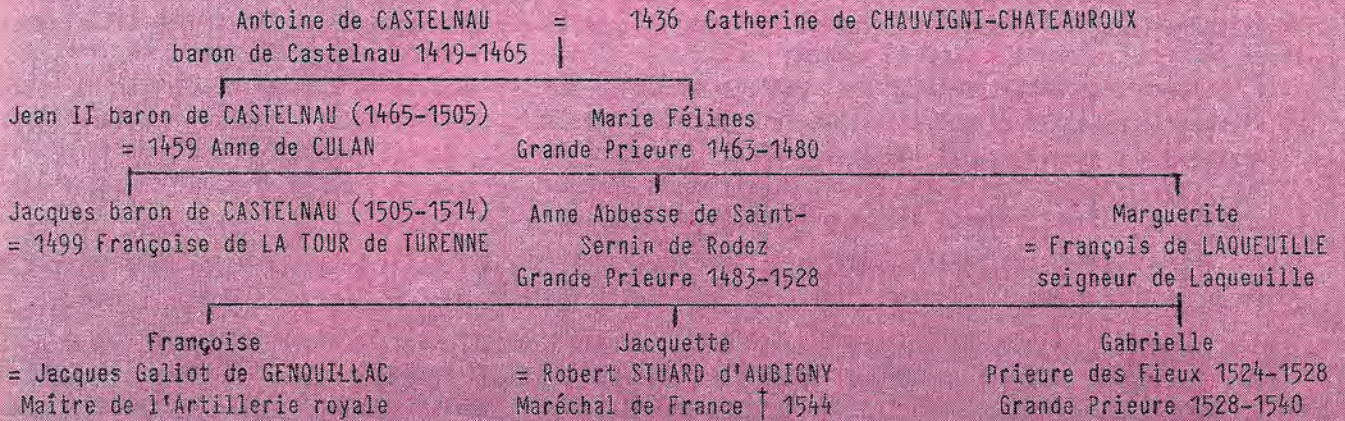
Le monastère fut entièrement restauré, de nouvelles constructions édifiées, principalement le cloître dont les piliers et les arcades furent ornés suivant le style de l'Ecole de Sculpture quercynoise de la fin du XVe siècle.

La grande prieure Marie-Félines de CASTELNAU décéda le 17 juillet 1480.

L'évêque comte de Cahors était alors Guiscard d'AUBUSSON (1475-1493) frère du cardinal Pierre d'AUBUSSON grand Maître des chevaliers de Rhodes ; deux de leurs frères avaient occupé successivement le siège épiscopal de Tulle et l'abbaye de Rocamadour de 1451 à 1471.

LES GRANDES PRIEURES DE CASTELNAU (1463-1540)

Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules au château d'or,
aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent



Le 19 juillet 1480, la sous-prieure Antonie de BONAFOS proposa aux suffrages des dix soeurs de Justice, Catherine de FOUCAULD, en présence des témoins suivants : Astorg de CARDAILLAC seigneur de Lacapelle-Marival, Pierre de TURENNE seigneur d'Aynac, Bio et Molières, Pierre LAGARDE seigneur de Saignes et Déodat de THEMINES (50).

Le 29 juillet, confirmation de son élection fut donnée par Raimond RICARD grand prieur de Saint Gilles, à Catherine de FOUCAULD d'une famille de Périgord dont les armoiries étaient : De gueules au lion d'or et qui résigna sa charge entre les mains du légat l'an 1486.

Anne de CASTELNAU fille du baron Jean II et d'Anne de CULAN, soeur de Gui évêque de Périgueux, dirigea le grand prieuré pendant quarante-cinq années et joua un rôle de premier plan dans les affaires religieuses et seigneuriales de son temps. Même dans sa famille elle fut la première entre ses frères et soeurs. Lorsqu'elle fut élue grande prieure elle avait treize ans ; aussi fut-elle assistée jusqu'à l'âge de seize ans de la sous-prieure Catherine de FOUCAULD. Par la suite, en 1505, elle reçut la charge d'abbesse de l'Ordre de Saint-Benoît à Saint-Sernin de Rodez.

Tous les édifices qu'elle fit construire à l'Hôpital-Beaulieu furent marqués de pierres sculptées à ses armes : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au château d'or ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable. Sa statue où elle apparaît en robe noire de l'Ordre de Malte avec la croix pectorale, hélas ! martelée est dans la galerie lapidaire du château de Castelnau-Bretenoux. Elle eut la triste charge en 1521, après la perte de l'île de Rhodes, de vêtir les religieuses de la robe noire en signe de deuil.

Afin d'assurer la continuité de son oeuvre elle résigna son priorat à la fin de sa vie, en faveur de sa nièce Gabrielle de LAQUEUILLE fille de sa soeur Marguerite, mais aussi belle-soeur de Galliot de GENOUILLAC maître de l'artillerie royale et de Robert STUART d'AUBIGNY maréchal de France.

A cette époque dite de la Renaissance et en conséquence des guerres d'Italie, les évêques de Cahors, d'origine italienne (les CARETTO, le cardinal FARNESE) ne résidaient pas dans leur diocèse de 1514 à 1557. Les règles ecclésiastiques y étaient appliquées avec peu de rigueur, de telle sorte que le protestantisme connut de rapides progrès dans une société qui commençait de connaître "le laxisme".

Anne de CASTELNAU mourut le 9 novembre 1528 au monastère de Saint-Sernin de Rodez après avoir demandé à être ensevelie au tombeau de sa tante Marie, en une chapelle que sa nièce devait faire construire. Gabrielle de LAQUEUILLE fut son héritière universelle et son petit-neveu François de GENOUILLAC fils du capitaine général de l'Artillerie, fut son légataire (51).

Gabrielle de LAQUEUILLE en vraie fille spirituelle d'Anne de CASTELNAU acheva son oeuvre et porta le rayonnement de l'abbaye à son plus haut niveau. Elle avait été prieure des Fieux pendant quatre années et dirigea les moniales avec fermeté et prestige. Ses armoiries sur un écu de pierre sont encadrées dans la façade de la ferme du Périé : Ecartelé aux 1 et 4 de sable à la croix engrêlée d'or (LAQUEUILLE) aux 2 et 3 d'azur au lion d'argent (CASTELNAU-CALMON).

En 1534 le protestantisme gagna la province du Quercy. Le clergé ayant oublié son devoir d'enseigner la religion, le peuple était devenu ignorant de ses vérités et mécontent des abus qu'il constatait chez ceux qui auraient dû donner l'exemple d'une vie saine et droite. La tâche de supérieure d'un couvent dans un tel climat exigeait des vertus peu communes. Elle était souvent seule à défendre la règle de son monastère et les principes de la religion contre les influences extérieures

Gabrielle de LAQUEUILLE eut aussi d'autres soucis. L'abbesse du couvent cistercien de Leyme s'était opposée à ce que les villageois de Souc et de Marche (Issendolus) menassent paître leurs moutons sur une lande de Thémènes. L'arbitre du différend, Astorg de CORN seigneur de Sonac et Queyssac, rappela qu'il en était ainsi depuis 1341 et accorda 4/5 de la dîme sur la laine à la prieure et 1/5 à l'abbesse Hélène de BEAUFORT (52).

Le commandeur de Durbans souleva un litige concernant les limites respectives de sa commanderie et de l'Hôpital-Beaulieu dans la forêt de la Braunhie (53).

A la mort en 1540 de celle qui avait été la première prieure de l'Ordre de Malte (1530) et reçue la permission exceptionnelle du Chapitre général de disposer à son gré de tous ses biens, les GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC prirent la charge d'abbesse et la tinrent pendant plus d'un siècle et demi : Galiote I et Galiote II furent les deux personnalités de cette troisième grande période de l'Hôpital-Beaulieu et méritent le titre de "réformatrices".

La première des VAILLAC à devenir grande prieure fut Jacquette (1540-1588) qui le resta pendant quarante-huit années. Fille du comte de VAILLAC Jean Ricard III de GOURDON-GENOUILLAC et de Marguerite d'AUBUSSON elle était la soeur de Louis et de Flotard de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC qui furent successivement évêques de Tulle. Alors que le couvent comptait quinze religieuses, elle reçut le 25 février 1549 la visite du frère Begon de GABRIAC commandeur de Lacapelle-Livron et de Pierre de MONTLEZUN commandeur de Durbans, délégués par le grand prieur de Saint-Gilles :

"Nous avons trouvé madame la prieure et toutes les dames de l'Hôpital, étant vêtues de robes noires d'honnête drap et honnête façon et tous leurs autres accoutrements à manière de bonnes et vraies religieuses, mangeant et vivant toutes en commun et couchant toutes en dortoir comme la règle le porte ; disant chaque jour à haute voix leurs heures canoniques comme matines, primes, tierce... et servant Dieu honnêtement comme leur est commandé par notre règle..."

... Et entre les dites religieuses il n'y a aucune discorde, noise ni débat ; car quand il y en aurait, ce que non, la prieure y mettrait ordre. ... Avons requis les religieuses de dire si elles étaient contentes de la prieure, ce qu'elles répondirent l'une après l'autre, et s'il y avait mécontentement entre elles ; ont répondu que non..."

Et pour plus amples vérifications avons interrogé Gilles de VALON seigneur de Thégra âgé de 40 ans, qui dit avoir hanté dix ans et plus Beaulieu et bien connaître prieure et religieuses. La prieure tient fermée la grande porte afin que personne n'entre sans qu'elle le sache et que ce soit gens de bonne vie..." Suivent quatre autres dépositions toutes favorables (54).

Dans ce monastère restauré par les CASTELNAU le confort, la bonne gestion, un effectif complet amenèrent moins de luttes, moins de soucis et certaines libertés. Le relâchement de la règle, suivi de la remise en question de nombreux principes traditionnels pendant le XVI^e siècle, devint habituel lorsque le schisme protestant ébranla le monastère ; ainsi "Loyse de GISCARD filleule du futur évêque de Tulle Louis de GENOUILLAC, fut autorisée à recevoir l'habit de maltaise dans le château de Vaillac où la prieure et plusieurs religieuses viendront la recevoir".

Non loin de l'Hôpital, les Huguenots avaient converti en places fortes Cardaillac et Assier. Ils envahirent le prieuré des moniales de Saint-Jean de Jérusalem, abîmèrent l'église, brûlèrent les images, pillèrent les cloches, les ornements... au point qu'il fallut suspendre la célébration du culte. Les revenus du domaine ne suffirent plus à l'entretien des religieuses... tant et si bien que "oubliant leurs vœux, les religieuses violaient la clôture et vivaient dans les châteaux du voisinage au milieu des joies mondaines" (55). De telles nécessités imposées par la guerre firent délaïser par les moniales les principes de vie régulière et austère qu'elles auraient continué d'appliquer en restant au couvent. L'une des religieuses, Blanche de TURENNE, se porta candidate pour diriger l'abbaye voisine de Leyme ; elle faillit réussir quand Françoise de NOAILLES y fut nommée par le pape Jules III en 1552.

En septembre 1563 la grande prieure Jacquette de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC prit l'initiative d'exposer au pape Pie IV, le lamentable état où les bandes protestantes avaient laissé le monastère en partie démoli, brûlé et pillé, et de solliciter une indulgence plénière pour les visiteurs et donateurs de l'Hôpital ; sa requête fut acceptée et la grâce obtenue. Ainsi l'oeuvre de restauration fut reprise et le culte rétabli, tandis que dans de nombreuses paroisses où les églises avaient été dévastées, les prêtres n'avaient plus d'ornements ni de vases sacrés pour célébrer les offices.

En 1588, à Jacquette de GENOUILLAC succéda comme grande prieure sa nièce Antoinette de BEAUMOND de la COMTE-PEYRETAILLADE. Elle descendait de Jean de TOUCHEBOEUF seigneur de la Roche et Meyssac en vicomté de Turenne, et de Galienne de BEAUMOND qui transmit à son fils cadet Jean, en 1440, son héritage à charge pour lui de relever le nom et armes des BEAUMOND-PEYRETAILHADE : De gueules à l'aigle d'or à 9 chausse-trapes du même en orle.

Le père d'Antoinette, Jean de BEAUMOND-PEYRETAILHADE seigneur de la Comté, avait épousé Jacquette de GOURDON-GENOUILLAC fille de Jean Ricard comte de VAILLAC et de Marguerite d'AUBUSSON. La soeur d'Antoinette, Séverine, était aussi religieuse à Beaulieu. Son autre soeur Jeanne, avait épousé en 1513 Jean de VASSAL seigneur du Couderc, dont provint Antoinette de VASSAL DU COUDERC dame maltaise également (56).

La grande prieure Antoinette de BEAUMOND âgée de 65 ans, ne semble pas avoir eu l'autorité nécessaire pour diriger efficacement le couvent. Il est vrai que le comte de VAILLAC avait pris l'habitude de défendre les biens du monastère pendant le priorat de sa soeur Jacquette et continuait de le faire avec sa parente Antoinette de BEAUMOND. Les services qu'il avait rendus à l'Hôpital-Beaulieu pendant les guerres religieuses lui avaient conféré sinon un droit du moins une pratique de décider en toutes affaires - ce qui correspondait à son tempérament - de telle sorte qu'il envisagea logiquement pour sa fille Galiothe d'accéder au grand priorat.

Galiothe de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC était née au château de Vaillac (près Labastide-Fortanière, aujourd'hui Labastide-Murat) le dimanche 5 novembre 1588, fille de Louis, comte de Vaillac, gouverneur de Bordeaux et d'Anne de MONTBERON (57). Parmi ses trente frères et soeurs (son père se maria trois fois) Jean fut abbé de Rocamadour et évêque de Tulle, Bernard établit en France les Carmes déchaussés. Elle tenait son prénom de son cousin Jacques Galiot de GENOUILLAC maître de l'artillerie sous Louis XII et François Ier.

La jeune Galiothe vécut peu dans le château paternel. A 7 ans, peut être plus tôt, elle prit le chemin de l'Hôpital-Beaulieu, où son père la destinait à occuper la charge de grande prieure, que sa tante, Jacquette de GENOUILLAC, morte quelques mois avant sa naissance, avait exercée pendant 37 ans.

L'enfant fut d'abord confiée à la maison d'éducation du monastère, où l'on enseignait en premier lieu les bonnes manières. Les études étaient fantaisistes et la tenue laissait à désirer.

En 1599, la fillette apprit, presque en même temps, la mort de sa mère et la décision arbitraire de son père, qui venait de se remarier. Malgré les prescriptions du Concile de Trente qui interdisait les professions religieuses avant 16 ans, Louis de VAILLAC avait obtenu de la grande prieure, sa cousine Antoinette de BEAUMOND, que Galiothe prononçât ses vœux. Celle-ci s'y opposa avec la fermeté qui deviendra le trait dominant de son caractère, avant de céder aux pressions de son entourage.

Devenue la mère Galiothe de Sainte-Anne, elle fournit un nouveau motif de colère à son père. Un messenger apporta à Vaillac une lettre de la grande prieure annonçant que Galiothe s'apprêtait à quitter clandestinement l'Hôpital-Beaulieu. Un procureur du Parlement de Toulouse, en visite au monastère, avait dépeint en des termes élogieux la vie édifiante des Feuillantines de sa ville. La petite moniale de 12 ans l'avait supplié de remettre à leur Supérieure une demande d'admission pour sa congrégation, pour elle et une de ses compagnes. Sur une réponse positive, les adolescentes commentaient leurs préparatifs dans le plus grand secret. Quelqu'un s'en aperçut et prévint la grande prieure Antoinette de BEAUMOND.



Le costume après 1521
(HELIOT, Hist. des Ordres
monastiques)

Furieux, Louis de VAILLAC qui entendait faire de sa fille une grande prieure, lui intima l'ordre de se tenir tranquille. Exaspéré par son inflexibilité, il décréta que quiconque entreprendrait le voyage avec elle y perdrait la vie. La jeune religieuse, convaincue qu'il tiendrait parole, s'inclina, mais ce fut la dernière fois. Désormais elle ne craindra plus son père et lui tiendra tête quand elle le jugera utile.

Cette anecdote indique deux autres traits du caractère de Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC une imagination prête à s'enthousiasmer pour de belles paroles et un attrait pour l'absolu, car les Feuillantines menaient une existence de prières et de mortifications.

Contrainte de vivre dans une atmosphère si éloignée de ses aspirations, elle s'efforça, sans aucune aide, de satisfaire son besoin de piété profonde. Parmi les quelques livres qui composaient la bibliothèque, elle en découvrit deux : une assez médiocre vie de sainte Anne, qui conseillait la récitation quotidienne du rosaire, et un vieux Livre d'Heures, qui lui enseigna les indulgences obtenues par le jeûne. Elle trouva surtout un modèle dans son couvent : Fleur de CORBIE, une des trois saintes de l'Ordre de Malte, dont le corps reposait dans un coffre en bois renforcé de barres de fer à côté de l'église.

Antoinette de BEAUMOND fatiguée par le poids des ans, ne pouvait assumer seule la responsabilité de la bonne marche de l'Hôpital-Beaulieu. La décision fut prise de nommer une sous-prieure avec droit de succession. La volonté de Louis de VAILLAC imposa le choix de sa fille, qui avait alors 15 ans.

Au lieu de se laisser griser, la jeune coadjutrice entendit exercer sa mission au plan spirituel et au plan matériel. Elle comprit qu'il lui faudrait du courage - ce dont elle ne manquait pas - et de l'humilité, cette dignité suprême qu'elle avait tendance à ignorer.

Avec le sérieux qu'elle apportait en toute chose, "Madame de l'Hôpital" - comme on l'appelait en parlant d'elle - vérifia les comptes, contrôla les dépenses, géra les domaines, surveilla l'état des bâtiments, tint sous son regard vigilant la maison d'éducation et le personnel. Elle portait, pendu à la ceinture, un écritoire de poche pour noter les choses importantes.

Outre le grand prieuré des Dames Maltaises, l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem possédait le prieuré des Fieux, distant de 4 lieues d'Issendolus et situé dans un site particulièrement sauvage du Causse. Fondé en 1271 par les Thémines, plus encore que l'Hôpital-Beaulieu - dont il était indépendant - il avait souffert des calamités dues à la guerre et ne comptait alors que cinq religieuses.

La prieure des Fieux, Adrienne de LABROUSSE, décida de se démettre de sa charge en faveur de Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC et de se retirer à Curemonte. La bulle notifiant le changement, datée du 21 février 1608, précise que la coadjutrice conserverait sa charge à l'Hôpital-Beaulieu, en plus de ses nouvelles fonctions.

Le 15 novembre 1609, la jeune prieure s'installa aux Fieux, nullement rebutée par l'état pitoyable de la maison claustrale, de l'église et des bâtiments agricoles. La rupture avec le monde lui permit de découvrir seule, à 21 ans, la voie du mysticisme qui convenait à sa nature assoiffée de dépassement de soi.

Etre d'exception et d'une insigne piété, Galiote de Sainte-Anne était heureuse de la pauvreté et de la solitude des Fieux. Là elle pouvait se livrer "à la pratique d'un entier oubli du monde et d'une continuelle communication avec Dieu"(58). L'unique vestige de son séjour est une pierre qu'elle fit sculpter de ses armes familiales : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 étoiles de cinq pointes d'argent en pal ; aux 2 et 3 d'or à 3 bandes de gueules.

Comme l'Hôpital-Beaulieu, les Fieux n'avaient pas de directeur spirituel. Faute d'être guidée, le tempérament passionné de la mère Galiote de Sainte-Anne la poussa à des mortifications qui minèrent une santé déjà ébranlée par une variole attrapée deux ans après son arrivée.

La petite communauté vécut dans le calme et le recueillement jusqu'au jour où la calomnie la prit pour cible. On insinua que l'existence de cinq femmes au milieu des bois cachait quelque chose de louche. Les ragots prirent une telle ampleur, qu'avec son sens des réalités et sa capacité de décision, la prieure choisit la solution de sagesse, malgré la dureté du sacrifice : la réunion des deux monastères et le retour à l'Hôpital-Beaulieu.



*Accipite Sorores Crucem Domini nostri Iesu x̄pti.
Vt Crucifixæ mundo Vincatis*

En 1611, elle regagna Issendolus où, tout en faisant preuve d'une soumission totale envers la grande prieure, elle entendait raffermir la foi et la discipline par une action ferme mais prudente. Ce désir de ne pas heurter de front les religieuses et cette façon de ne pas brusquer les événements nous montrent deux autres qualités de Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC: la diplomatie et la patience.

L'occasion propice lui fut donnée à Rocamadour. Elle y suivit une retraite prêchée par les Jésuites, et le père Recteur du Collège Pellegrin, à Cahors, accepta de lui envoyer deux religieux, qui restèrent un mois à l'Hôpital-Beaulieu et posèrent les fondements d'une réforme. Ce fut un beau tollé ! La mère Galiote de Sainte-Anne tint bon, encouragée par le directeur de conscience qu'elle avait enfin trouvé et par ses frères : Jean, l'évêque de Tulle, et le père Bernard de Saint-Joseph, qui fondaient le couvent des Carmes à Paris.

Le Mémoire écrit de sa main, nous donne une idée de l'emploi du temps harassant qu'elle s'était fixé afin de ménager de longues heures à la prière et à la méditation, sans porter préjudice à ses autres occupations. Les tâches administratives l'obligeaient à un travail assidu dans son cabinet et nécessitaient des déplacements à cheval quel que soit le temps.

Dormant à peine, passant le carême au pain et à l'eau, jeûnant les mercredi, vendredi et samedi se contentant le soir d'un morceau de pain ou de quelques fruits en été, se donnant la discipline trois fois par semaine, elle se détachait progressivement des vanités du monde.

Elle ne portait ni bijoux, ni chapelet d'argent, ni vêtements de soie et n'hésitait pas à faire les besognes des soeurs converses. Elle renonça au privilège des Maltaises de signer avec leur nom de famille et de sceller les lettres avec leurs armoiries. Elle signait simplement Galiote de Sainte-Anne et avait pour sceau la croix de l'Ordre surmontée d'une tête de mort, car la mort, dont elle parlait souvent, était un de ses thèmes de méditation.

Au courage moral, la coadjutrice ajoutait le courage physique. Jamais on ne l'entendit se plaindre de ses maux. Une mauvaise fracture du bras, consécutive à une chute de cheval, la fit cruellement souffrir pendant six semaines, puis apparurent des crises d'oedème et les signes de la tuberculose qui devait l'emporter.

Les chevaliers de Malte s'étaient peu occupé de l'Hôpital-Beaulieu. En 1613 frère Anne de NABERAT prêtre conventuel de l'Ordre, fut nommé Visiteur dans les limites du grand prieuré de Saint-Gilles. C'était un personnage qui joua un rôle important dans l'Ordre dont il écrivit l'histoire. Confesseur et premier aumônier du grand Maître Aloyse de WIGNACOURT (1601-1622) il avait reçu commission en 1606 de présider au transfert de Malte en l'église de la Sorbonne, de la relique de sainte Euphémie, patronne de l'Université de Paris, escortée de quatre galères de la Religion.

Soucieux d'exercer scrupuleusement sa charge de visiteur, il se rendit à Issendolus après une inspection à la commanderie du Bastit (59).

Après avoir fait jurer à Antoinette de BEAUMOND et à Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC de ne rien lui cacher, il vérifia les comptes et dressa un inventaire minutieux des objets et des biens, en compagnie d'un chevalier de l'Ordre, d'un notaire et d'un secrétaire.

S'il trouva le monastère "fort bien administré" ce qui prouve les qualités de gestionnaire de la coadjutrice, l'existence des moniales lui réserva des surprises. Il constata qu'elles vivaient sans règle, sans clôture, ne portaient pas de voile noir, séjournèrent dans leur famille et utilisaient encore les anciens missels et bréviaires de l'Ordre.

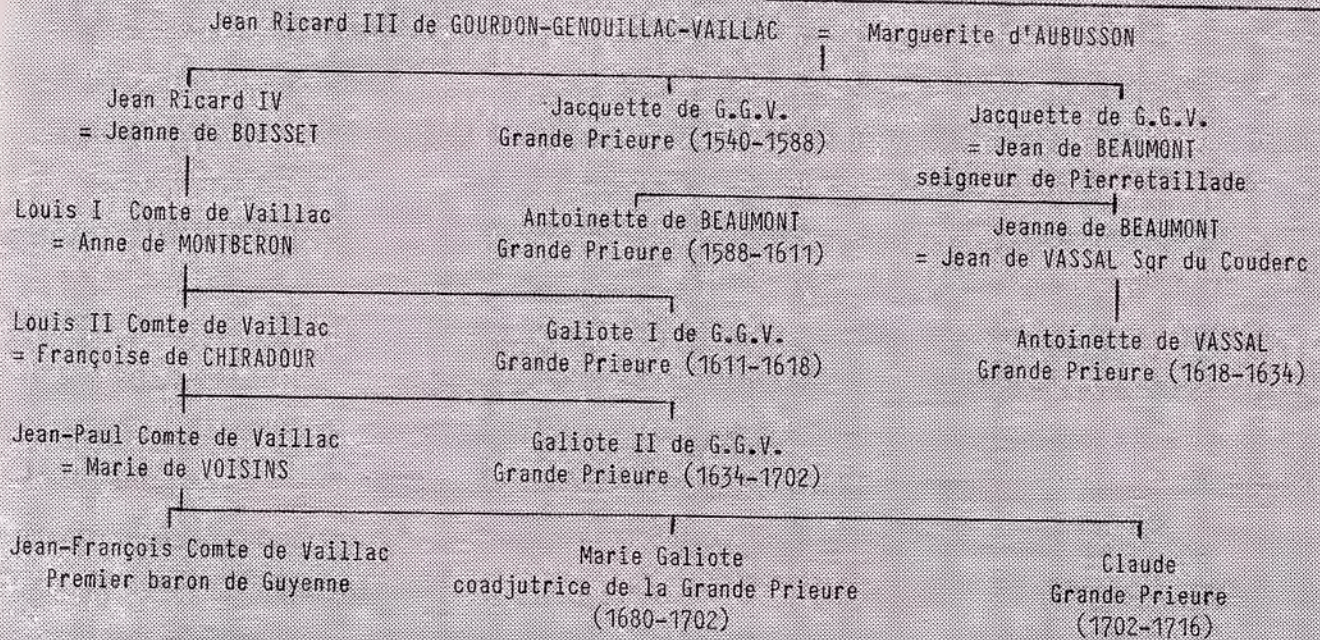
Anne de NABERAT à la prière instante de Galiote de Sainte-Anne, décida de donner à l'Hôpital-Beaulieu la règle des religieuses du monastère de Sainte-Ursule à Malte, qu'il traduisit de l'italien (60). Il sollicita du grand prieur de Saint-Gilles l'approbation du souverain pontife qui la donna et le 23 juillet 1617 la règle fut acceptée solennellement par toutes les religieuses réunies en chapitre.

Cette règle confirmait celle octroyée en 1298 par Guillaume de VILLARET, qui conciliait le temps du jour entre méditation, exercices religieux, tâches éducatives, travaux d'assistance aux malades, pauvres et pèlerins, quelle que soit leur confession.

Les religieuses de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient obligées aux mêmes preuves et aux mêmes vœux que les chevaliers : pauvreté, chasteté, obéissance. Conformément aux dispositions du Concile de Trente il fallait avoir seize ans pour faire profession (50).

La clôture devait être telle que la communauté fût protégée des visites et des regards importuns très hautes murailles infranchissables, portes ferrées avec serrures fortes et clefs en la possession de la soeur portière ou tourière désignée en raison de sa discrétion et de sa prudence. Défense était faite aux soeurs de sortir du couvent et d'y recevoir des femmes veuves ou mariées. Lors des travaux nécessaires à l'entretien, tout ouvrier ou artisan devait être accompagné en permanence par la sous-prieure.

Le jeûne était édicté pour chaque vendredi et pour le temps de carême. La communion était obligatoire pour les fêtes prescrites et laissée à la liberté de chacune pour les dimanches. Un chapelain et confesseur, "homme d'âge, docte et exemplaire" agréé par la grande prieure, était chargé du culte.



Le premier vendredi du mois chaque soeur rendait sa coulpe à l'église, à genoux et à haute voix pour les négligences et désobéissances commises :

"Je rends ma coulpe à Dieu, à la Vierge Marie et à saint Jean-Baptiste, à toute la cour céleste et à vous, madame, de la négligence et peu d'attention que j'aye usé à l'office divin, et du scandale que j'aye donné en ne gardant le silence au chœur et autres lieux ordonnés, donnant occasion aux autres de faire le semblable, de n'avoir gardé entièrement la règle et aussy de ne vous avoir esté ainsy obéissante et respectueuse comme se doit, je rends aussi ma coulpe à la vicairie et à toutes nos autres soeurs de toute murmuration, altération et mauvais exemples que j'ay donnés ou faits, je vous supplie pour l'amour de Jésus-Christ de me pardonner, et à vous, Madame, me donner la correction ; la prieure luy ayant fait répréhension et imposé la pénitence, donne la bénédiction à chacune la dite coulpe finie, estant les lumières éteintes, celles qui voudront se disciplineront pendant qu'on dira le psaume Miserere mei Deus..."

Avant de prononcer leurs vœux les postulantes étaient longuement interrogées par le chevalier de l'Ordre désigné à cette charge et qui devait refuser l'admission de "toute fille de race juive ou arabe" et celles qui apparaissaient "malsaines de corps ou d'entendement".

Les offices de l'abbaye étaient les suivants : grande prieure élue par la communauté et confirmée par le magistère, sous-prieure élue et agréée par la grande prieure, infirmière élue pour ses qualités de patience et d'expérience, sacristaine élue pour pourvoir à l'entretien de l'église et du culte, portière élue pour protéger la communauté en regardant le visiteur par la petite grille sans ouvrir la porte et en prévenant la sous-prieure de toute visite, enfin la dépensière élue pour être en charge de l'approvisionnement des cuisines, la tenue du réfectoire, du dortoir et la surveillance du potager.

L'emploi du temps était ainsi précisé :

"Le matin

On se lèvera à quatre heures et s'estant habillée on se préparera à l'oraison

A cinq heures on fera la méditation jusqu'à six

A six heures, matines et laudes jusqu'à sept

A sept heures et demy, prime, tierce et sixte jusqu'à huit

A huit heures, les petites heures ou autres selon la rubrique

A neuf heures la grande messe

Après la messe, on dira none et après, les grâces

A dix on sonnera la petite cloche pour le dîner durant lequel on lira quelque livre spirituel comme aussy durant le souper.

Après dîner

Depuis onze heures jusqu'à midy on fera la récréation toutes ensemble, devisant de la lecture spirituelle de table ou de celle qu'on aura leue en particulier de la vie de Notre Seigneur Jésus Christ et des saints comme il est porté par la règle ou des bons propos et des saints désirs qu'on aura eus en l'oraison.

A douze heures on se retirera pour faire l'examen particulier et vaquer à la lecture spirituelle l'espace de demy heure ou plus, après laquelle on pourra vaquer au chant ou autres occupations extérieures, comme à coudre, ouvrir etc... ou réciter le chapelet, faire des agnus Dei

A deux heures vêpres et complies jusqu'à trois prenant quelque temps pour se préparer à la méditation après laquelle se fera un quart d'heure de recollection et le reste du temps jusqu'à six ou faire quelque exercice corporel pour la santé, ou ce qui leur sera nécessaire.

A six heures on soupera, après lequel on fera la récréation comme a été dit après dîner jusqu'à sept et demy.

A sept et demy les litanies des saints après lesquelles on se retirera pour préparer la méditation du lendemain, ou on la lira publiquement.

A huit, on fera l'examen de conscience durant un quart d'heure.

Le reste du temps jusqu'à neuf sera employé à réciter chacune à part soy les litanies de Nostre Dame et à se mettre au lit. La sacristaine sonnera avec une cloche le commencement et la fin des oraisons et méditations, de l'examen, des repas, des récréations, et des congrégations et assemblées quand elles se devront faire.

Ces activités devaient se dérouler dans le silence afin de permettre la méditation, la prière et de ne pas gêner par sa liberté la liberté des autres.

Le noviciat dans les monastères tient une place importante. Saint Basile conseillait que les novices fussent choisies avec grand soin, enseignées aux vertus, instruites aux règles, ferventes à la perfection... Le supérieur doit donc choisir en la congrégation entre toutes les religieuses la plus docte, la plus honnête et sainte pour être maîtresse des novices. "La maîtresse des vierges novices doit savoir purger, illuminer, perfectionner et unir" : purger la novice de ses mauvaises habitudes par la pénitence sans excès et avec miséricorde, illuminer son âme par l'exemple des vertus et la bonne exécution des règles, perfectionner en parvenant à "ne dire jamais mal de personne, en ne se vantant jamais de soi ni de sa lignée" et unir dans le service humble et entier de Notre Seigneur et dans l'obéissance à la prieure.

Au temps de la récréation, la maîtresse des novices les questionnera sur des histoires sacrées, des traités spirituels, la vie de Jésus-Christ, de la Vierge Marie ou des saints et empêchera qu'elles tiennent entre elles des paroles oiseuses ou mondaines. En toutes circonstances elle leur indiquera la tenue, l'éducation des gestes, le choix des mots du langage afin d'éviter disputes et critiques vaines, la bienveillance et la grande vertu du silence.

Le visiteur NABERAT qui exerça la direction spirituelle des religieuses de 1613 à 1621 (61) fit renouveler les vœux de pauvreté, de chasteté, d'observance à la règle, de fidélité au grand Maître de l'Ordre, au grand prieur de Saint-Gilles et à la grande prieure de l'Hôpital-Beaulieu. Mais il mit une condition à ce dernier engagement : si Antoinette de BEAUMOND ne se conformait pas à son serment les soeurs devraient reconnaître "la Dame des Fieux" comme "Commendatrice" titre qui lui fut conféré selon le "Martyrologe des Chevaliers de Malte" par le grand prieur de Saint-Gilles le 9 janvier 1611.

Cela prouve en quelle estime Anne de NABERAT tenait la mère Galiote de Sainte-Anne et comptait sur son aide pour poursuivre la réforme. Lorsque celle-ci, hantée par son besoin de dépouillement, lui exprima son désir d'entrer chez les Clarisses, il lui ordonna, au nom de l'obéissance, de rester dans son couvent.

Dès le départ des envoyés de Saint-Gilles, presque toutes les religieuses se rangèrent autour d'Antoinette de BEAUMOND qui s'opposait aux réformes. Les laïcs protestèrent avec véhémence. Louis de VAILLAC - qui venait de se remarier pour la troisième fois - disait bien haut qu'il ne serait pas mari de savoir sa fille au tombeau ! La Commendatrice resta insensible à ce tapage.

Afin d'apprendre concrètement la vie d'une communauté cloîtrée, elle décida de se rendre chez les Clarisses de Tulle, en compagnie des six religieuses qui partageaient ses idées. Le voyage fut éprouvant. Le carrosse rompit ses essieux dans un mauvais chemin. La petite troupe arriva à pied, épuisée et trempée par le passage des rivières à gué. Un abcès à la jambe contraignit la mère Galiote de Sainte-Anne à garder le lit plusieurs jours. Après s'être instruite dans les moindres détails, elle repartit fortifiée par son séjour.

Dès son retour, elle ajouta à la règle du monastère de sainte Ursule l'obligation de n'avoir aucune chose en propre, suivant en cela l'exemple des filles de sainte Claire.

"Chaque année elle faisait le pèlerinage de Rocamadour à pied observant un rigoureux silence et récitant son chapelet ; parfois elle allait nu-pieds faisant ainsi trois bonnes lieues et comme elle était fort délicate il arriva souvent dans ce voyage que ses pieds fussent ensanglantés sans que jamais elle parut s'en apercevoir. Après avoir vénéré l'antique image de la Vierge elle revenait au monastère toute heureuse et comblée d'une joie intérieure, douce récompense de sa dévotion envers la mère de Dieu et des fatigues subies en son honneur" (62).

Les mortifications, les travaux pénibles, les soucis causés par l'administration du couvent, la crainte de ne pouvoir mener à bien la réforme altéraient de plus en plus sa santé. La tuberculose progressait inexorablement. La malade se traînait au choeur ou s'y faisait porter, quand ses jambes trop enflées ne pouvaient la soutenir.

Les médecins espéraient une amélioration grâce aux eaux d'Encausse, en Haute-Garonne. Sachant ses jours comptés, la mère Galiote de Sainte-Anne mit trois ans avant d'accepter de s'y rendre. Cette cure trop tardive produisit l'effet contraire à celui que l'on attendait. La malheureuse regagna Issendolus, plus atteinte qu'au départ. Malgré ses souffrances, elle continua à diriger le monastère de son lit.

Ni l'état de santé de sa fille, ni son courage ne semblent avoir ému Louis de VAILLAC qui quitta ce monde en 1615.

Le 24 juin 1618, jour de la fête de saint Jean-Baptiste patron de son Ordre, qu'elle tenait en grande dévotion, Madame de l'Hôpital mourut à 11 heures 1/2 du matin. Elle avait 29 ans et 4 mois. Cette année-là "apparut une comète qui dura quatre mois; elle avait un rond semblable au corps de la lune et une grande queue en travers comme une poutre allumée" (63).

La plaque apposée dans la chapelle Sainte-Fleur à l'église d'Issendolus témoigne que son corps "sauvé du pillage de l'Hôpital-Beaulieu en 1793, fut remis à Monsieur LACARRIERE curé d'Issendolus et déposé dans cette chapelle le 8 septembre 1869".

En 1984, les Monuments Historiques ont pris l'heureuse initiative, lors d'une vente à Bordeaux, d'acquérir le gisant d'une Dame Maltaise que l'on peut voir désormais au château d'Assier (64). Il s'agit d'une prieure, puisqu'elle porte la grande croix de toile fine cousue sur la poitrine. Quoiqu'elle n'ait pas le collier ordinairement visible sur les gravures qui la représentent, plusieurs éléments incitent à l'identifier à la Vénérable mère Galiote de Sainte-Anne.



Le gisant de Galiote de Sainte-Anne
(actuellement au château d'Assier)

Les initiales G.A. sous lesquelles elle signait sont lisibles sur la boucle de ceinture. Les pieds reposent sur une tête de mort qui rappelle le sujet de ses méditations. Faut-il incriminer la maladresse du sculpteur pour les traits alourdis du visage et les jambes énormes ? N'est-ce pas plutôt la représentation exacte des effets de l'hydropisie, dont souffrit Galiote en fin d'existence ? Les deux cierges, tenus dans les mains, pourraient rappeler l'usage médiéval du symbole des Vierges Sages de l'Evangile pour celle qui avait atteint le terme de son attente. Il est à relever que dans le Proprium Missarum de l'Ordre Souverain de Malte, l'évangile choisi pour l'office de sainte Fleur est extrait de saint Mathieu et concerne les Vierges sages qui entretenaient la lumière de leur lampe afin d'être toujours prêtes, car "vous ne savez jamais ni le jour ni l'heure".

Au récit de sa vie, on ne peut s'empêcher d'évoquer l'existence semblable de sainte Thérèse d'Avila. Le père PARA ne disait-il pas à Louis de VAILLAC que si sa fille vivait jusqu'à 60 ans, elle serait une nouvelle mère Thérèse de Jésus ?

D'origine familiale identique, l'une et l'autre ont été malades toute leur vie et se sont heurtées à des difficultés semblables pour réformer leur Ordre. Mais le rapprochement ne s'arrête pas là. A 10 ans, Teresa de AHUMADA voulait entraîner son frère à subir le martyre chez les Maures. A 12 ans, Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC persuadait une compagne de partir chez les Feuillantines pour y vivre dans l'austérité. Le mot clef de leur vie spirituelle et de leur vie d'action était la détermination. On retrouve chez toutes deux le même effort pour parvenir à l'humilité, la même lucidité à l'égard de soi et le même bon sens. Natures passionnées, elles faisaient triompher Dieu par l'amour.

Il est des coïncidences qui pourraient être des signes : la commémoration pour le quatrième centenaire de la naissance de la Vénérable mère Galiote de Sainte-Anne a été célébrée le 16 octobre 1988 à Vaillac, le lendemain du jour où l'Eglise célèbre la mère Thérèse de Jésus.

Avant de mourir en odeur de sainteté, Galiote avait fait ainsi sa dernière recommandation à ses moniales : "ne jamais recevoir pour prieure "DU COUDERC" pour ses incapacités" (65).

Une scission se produisit parmi les Hospitalières : six élurent Françoise de MIRANDOL comme coadjutrice d'Antoinette de BEAUMOND afin d'appliquer la règle rénovée par Galiote. Cette élection fut approuvée par le grand prieur de Saint-Gilles, Pierre d'ESPARBES de LUSSAN "vu l'âge décrépit de Madame de BEAUMOND qui a passé 75 ans". Mais les six autres dames de Justice préférèrent Antoinette de VASSAL DU COUDERC lorsque la grande prieure Antoinette de BEAUMOND résigna sa charge en sa faveur avant de décéder en 1619. Dès lors la rivalité entre les deux prieures éclata au grand jour, Françoise de MIRANDOL voulant soustraire la communauté à l'emprise du comte de VAILLAC, Antoinette de VASSAL bénéficiant du soutien du comte de VAILLAC et de son frère, évêque de Tulle et abbé de Rocamadour, et obtenant le brevet du roi et la bulle du pape.

Il est évident que les brevets du roi délivrés à l'Hôpital-Beaulieu (66) pour autoriser Antoinette de BEAUMOND à résigner sa charge en faveur d'Antoinette de VASSAL, pour confier le prieuré des Fieux à Antoinette de VASSAL, furent édictés à l'instigation du comte de VAILLAC qui rompait ainsi les liens hiérarchiques du monastère avec le grand prieuré de Saint-Gilles. Pour assurer sa mainmise il avait fait garder militairement l'Hôpital et les Fieux.

Françoise de MIRANDOL fille d'Etienne et de Claude de FERRIERES, et les religieuses réformées Catherine de BERAIL-MAZEROLLE, Marguerite de GRANLAC, Suzanne de TERMES, Melchior de GISCARD DU CAYROU et Hélène de CHIRADOUR d'AUBEPEYRE en appelèrent de leurs droits au Parlement de Toulouse.

Le Parlement délégua sur place le conseiller EYSSEGUIER qui, après son enquête, dressa un procès verbal de situation.

De son côté Antoinette de VASSAL se pourvut devant le Grand Conseil de l'Ordre, comme le seul juge en la matière et offrit d'accepter la réforme de Galiote et de tenir pour supérieur le grand prieur de Saint-Gilles, sous la réserve d'être reconnue comme grande prieure.

Pierre d'ESPARBES de LUSSAN accepta cette proposition et le 31 août 1620 envoya à Beaulieu le commandeur Anne de NABERAT visiteur général des Langues de Provence et d'Auvergne, avec le titre de grand vicaire. Anne de NABERAT hésita entre les deux clans, retenant comme "réformées" les unes et les autres, qui avaient accepté la nouvelle règle en 1617 ; il reconnut d'abord comme grande prieure Françoise de MIRANDOL par antériorité de son élection, puis Antoinette de VASSAL qui évitait tout conflit avec le comte de VAILLAC.

Antoinette de VASSAL en religion Soeur de Saint-Ignace, était la cousine de Galiote de Sainte-Anne, fille de Jean, seigneur DU COUDERC (Nozac) et de Jeanne de BEAUMOND de PEYRETALHADE. Les VASSAL eurent pour berceau le château de La Vassaldie (près de Martel) et donnèrent douze religieuses à l'Ordre de Malte. Leurs armes étaient : D'azur à la bande d'argent remplie de gueules chargée de 3 besants d'or et accompagnée de 2 étoiles à cinq rais du même 1 en chef et 1 en pointe.

L'autre grande prieure élue, Françoise Sainte-Croix de MIRANDOL reçut confirmation de son titre par le grand prieur de Saint-Gilles. Le château familial des MIRANDOL est situé sur la falaise de Gluges à pic au-dessus de la Dordogne. Les MIRANDOL avaient pour armes : D'argent à l'aigle à deux têtes de sable, becquée et onglée de gueules au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or ; ils s'honoraient d'avoir participé à la Première croisade en la personne de Galhard de Mirandol.

De même que les SALIGNAC-FENELON imposaient leur autorité au Doyenné de Carennac, les CARS-MERVILLE au prieuré de Mauriac, Louis II de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC entendait garder le prieuré sous sa direction jusqu'à y installer un temps une compagnie de son régiment. Il obtint du grand prieur de Saint-Gilles, Pierre d'ESPARBES de LUSSAN, un acte d'octroi de la dignité priorale pour sa fille Galiote alors âgée de trois ans à condition qu'elle continue d'appliquer la règle de sa tante "la très digne et bienheureuse Galiote de Sainte-Anne", acte "fait à Arles en la maison priorale de Saint-Thomas de Trinquetaille le 31 août 1619".

Le visiteur Anne de NABERAT notifia à la communauté par acte, puis en une cérémonie solennelle, la décision du grand prieur le 24 janvier 1620 et, après lui avoir fait prêter le serment accoutumé, déclara la grand'croix de l'Ordre à Antoinette de VASSAL DU COUDERC qui, dit-il dans son procès verbal de collation "est la vraie marque de supériorité et de la dignité priorale, pour la porter sur son estomac. Et en signe de ce, l'avons mise en possession par le son de la cloche, et l'avons installée et mise sur son siège par les psaumes, oraisons et bénédictions accoutumées" (67).

Les six dames de Justice, Antoinette de VASSAL, Hélène de CHIRADOUR, Gabrielle de LA SARLADIE, Florette de BEAUMOND, Catherine DU BARTAS, Anne DU CHAYLAR et les novices Françoise de GOURDON, Catherine de BARRIAC, Jeanne de ROUFILHAC, paraphèrent la décision acceptant Galiote pour leur "petite supérieure" dès que la vacance priorale se produirait et reconnaissant le grand prieur de Saint-Gilles comme ayant droit de visite, correction et réformation ; en outre elles protestèrent qu'elles ne voulaient pas être transportées hors de leur couvent, qu'elles voulaient y vivre selon leur règle et la réforme qu'elles avaient embrassée ; enfin elles sollicitèrent du Grand Conseil que les religieuses sorties du monastère : Catherine de BERAIL, Marguerite de BRASSAC, Françoise DU FAURE de MIRANDOL et Suzanne de TERMES fussent requises de réintégrer l'Hôpital-Beaulieu (68).

En 1619, Françoise de Sainte-Croix de MIRANDOL en butte à la rivalité d'Antoinette de VASSAL et à l'inimitié du comte de VAILLAC, s'était crue obligée, avec l'accord du grand prieur de Saint-Gilles de quitter l'Hôpital-Beaulieu avec six religieuses ; elles avaient trouvé refuge au couvent Sainte-Claire à Cahors. Non sans mauvaise intention elles avaient emporté les archives de l'Hôpital !

Circonvenu par le comte de VAILLAC, l'évêque de Cahors, les considérant comme rebelles, leur enjoignit de déguerpir.

Le grand Maître Antoine de PAULE informé des mauvais traitements qui leur avaient été infligés par le comte de VAILLAC et son frère l'évêque de Tulle, leur écrivit qu'ils "ont donné un faux entendre à Sa Sainteté et au roi et qu'il demandait au grand prieur de Saint-Gilles la révocation de Madame de VASSAL en confirmant la nomination de Galiote. II signée de son prédécesseur".

Considérant que NABERAT avait outrepassé ses pouvoirs en traitant avec Antoinette de VASSAL, le grand Maître lui ordonna "de ne plus se mêler de cette affaire et de remettre tous les papiers au commandeur de Villegagnon, Denis de POLASTRON de LA HILLIERE futur grand prieur de Toulouse" qui reçut mission de convoyer les soeurs à Toulouse.

Anne de NABERAT fort mécontent du jugement à son égard du grand Maître de l'Ordre qui le "connaissait homme d'honneur et bon religieux" rédigea un mémoire justifiant sa conduite (69).

En 1624 le grand prieur de Toulouse affecta aux "rebelles" la maison de la Cavalerie située près de la Garonne dans le faubourg Saint-Cyprien. Quoique n'habitait plus l'Hôpital-Beaulieu, les dames maltaises de Toulouse y avaient laissé leurs dots et les réclamaient. Le Parlement de Toulouse saisi de l'affaire fixa un chiffre de pension annuelle qui devait leur être allouée. Mais Madame de Saint-Ignace, alors reconnue comme grande prieure par l'Ordre et par le roi Louis XIII, refusa toute discussion.

Un épisode de la lutte d'Antoinette de VASSAL pour tenir le priorat confirme la puissance de Louis de VAILLAC, méprisant les sermons du grand Maître de l'Ordre, Antoine de PAULE qui souhaitait la réunion des religieuses. Il s'agissait pour l'huissier de porter sommation à la prieure d'avoir à restituer 6 000 livres aux religieuses qui avaient laissé leur dot à Beaulieu :

"Le 18 juillet 1631... dans les environs aucun des habitants auxquels il demande des renseignements ne veut répondre à ses questions par l'appréhension qu'ils avaient tant du sieur Comte de Vaillac que du sieur évêque de Tulle, son frère, à qui ils disaient ledit monastère appartenir. A son approche du couvent dont les abords sont gardés comme ceux d'une place de guerre il se voit entouré d'une foule menaçante, les hommes armés de hallebardes, pertuisanes et bâtons ferrés à deux bouts, les femmes apportant en leurs devantines des pierres pour nous meurtrir, cette multitude reniant et blasphémant le nom de Dieu, disant qu'il nous fallait tuer... Pendant que nous négocions à la porte pour parler à la prieure au nom du Parlement et de Monseigneur le duc d'Epéron, gouverneur... nous avons entendu une voix qui criait : "Donnez ! Donnez ! Tuez-les tous ! Et ayant levé les yeux avons vu une religieuse montée sur une haute tour et deux filles autour d'elle, qu'on nous a dit être dame Antoinette de VASSAL DU COUDERC". Voyant l'impossibilité d'accomplir sa mission, l'huissier se retire échappant à grand-peine à la fureur de la population qui voulait le mettre en pièces (70). Par crainte du comte de VAILLAC l'huissier renonce à se rendre au prieuré des Fieux.

Devant cette attitude peu conforme à la dignité d'une prieure, le receveur de l'Ordre au grand prieuré de Toulouse fut commis sur place. Arrivé à Beaulieu, le frère d'ESPARBES trouva dans le jardin le comte de VAILLAC entouré de gentilshommes, de laquais, de chevaux et de chiens. A ses observations le comte répondit que la prieure était maîtresse à Beaulieu comme le grand Maître à Malte. Le frère d'ESPARBES rétorqua que la grand'croix que la dame portait était une marque d'obéissance à ses supérieurs. Or ceux-ci étaient las du désordre de ce prieuré devenu un lieu mondain et éloigné de la religion. Le comte de VAILLAC maintint son point de vue et le receveur de l'Ordre échoua dans sa mission.

Le 4 septembre 1631 une nouvelle tentative fut faite afin de signifier la sommation. L'huissier DUMON accompagné d'un garde du duc d'Epéron gouverneur de Guyenne, du receveur des recettes de l'Ordre et de deux hommes d'armes, arriva à l'Hôpital-Beaulieu. Il constata la présence du comte de Vaillac "avec son train ordinaire, soit environ trente personnes et quinze chevaux. Après plusieurs discours dans le jardin, celui-ci consentit par l'intermédiaire d'un augustin à ce que DUMON parlât à la prieure, à laquelle il fit la sommation de sa commission" (71). Antoinette de VASSAL refusa de céder.

Le 12 janvier 1634, sur l'injonction du comte de VAILLAC, Madame de Saint-Ignace (Antoinette de VASSAL DU COUDERC) dut résigner son priorat en faveur de Galiote II, sa cousine, contre 800 livres de pension.

Au vu de la dispense d'âge accordée par le pape, Galiote II fut installée comme grande prieure par le chevalier de CARCANI en présence de Flotard de TURENNE baron d'Aynac et de Jean de BEAUMOND seigneur de Bonnacoste le 1er avril 1634.

Galiote II née le 8 mars 1617 était la fille de Louis II comte de VAILLAC et de Françoise de CHIRADOUR d'AUBEPEYRE ; son frère Jean-Paul était premier baron de Guyenne, sa soeur Claude épousa Flotard de TURENNE marquis d'Aynac. Reçue novice à treize ans, elle fut élue grande prieure à dix-sept ans sur dispense du pape Urbain VIII.

Consciente des devoirs de sa charge elle décida de continuer la réforme commencée par sa tante et se heurta à de multiples obstacles dont le plus important fut dans l'opposition de son père. Elle maintint avec courage sa ligne de conduite, appliqua la règle avec rigueur et dirigea l'abbaye pendant soixante-huit années (1634-1702). Pendant ce long priorat elle fut assistée par la sous-prieure Catherine LUQUET DU BARTAS (72) et par la maîtresse des novices Anne LUQUET DU CHAYLAR, puis par ses nièces Marie-Galiote et Claude qui deviendra sa coadjutrice en 1689 (73).

Le comte de VAILLAC qui avait la haute main sur le monastère n'accueillit pas de bon gré la fervente organisatrice de sa fille et contrecarra ses projets jusqu'à laisser entendre à la communauté des soeurs qu'elle les entraînait vers la misère.

Galiote II prit l'initiative de partir et "voulut profiter d'un voyage aux eaux de Bourbon que lui avaient ordonné les médecins à la suite d'une sorte d'attaque, pour visiter plusieurs couvents célèbres par leur régularité. Son père mit à sa disposition un carosse à six chevaux. Elle se fit accompagner par sa tante Madame de GENOUILLAC et trois ou quatre religieuses qui profitèrent des divers séjours qu'elles firent avec elle dans ces monastères, notamment dans celui de Saintes. Cette abbaye bénédictine était gouvernée par une parente, Madame de FOIX, qui alliait à la plus illustre noblesse la ferveur et la sainteté. Elle resta près d'elle assez longtemps, bien que son père, à qui certains rapports faisaient soupçonner la vérité, menaçât de la retirer de ces couvents à main armée" (74).

Après une année d'investigations fructueuses, de retour à l'Hôpital-Beaulieu, elle se mit à l'oeuvre : elle fit restaurer la chapelle Saint-Jean-Baptiste, remonter la haute muraille crénelée qui fermait l'enclos, réparer le cloître, agrandir le corps de logis, munir de grilles le parloir et créa une nouvelle infirmerie.

L'austérité prescrite valut exemple pour les moniales et suscita à l'extérieur du couvent de nombreuses vocations, car on entre en religion par idéal d'absolu et de rigueur.

Si sous le priorat d'Antoinette de VASSAL plus inféodée au comte de VAILLAC que désireuse d'appliquer la règle, la rébellion de Françoise de MIRANDOL et de ses compagnes paraît compréhensible, il est difficile d'admettre, lorsque Galiote II devint grande prieure avec le souci premier d'appliquer la règle de sa tante dont les rebelles se prévalaient, que ces dernières n'eussent pas réintégré le monastère de Beaulieu. En plus de questions d'amour-propre de ces dames et de rivalités familiales une émulation regrettable entre les grands prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse semble avoir entretenu le conflit qui avait perdu ses motifs d'origine.

En outre Galiote II semble avoir joué avec diplomatie de l'évêque de Cahors contre le grand prieur de Saint-Gilles et réciproquement. Douée d'une remarquable intelligence, elle était de taille à lutter, tout en dirigeant son monastère avec réalisme et efficacité. Elle entretint de nombreux procès, particulièrement au Conseil du roi contre l'ambassadeur de Malte (75). Admirant les vertus de sa tante, elle fut toutefois plus autoritaire que mystique.

Afin d'asseoir son autorité, Galiote II rétablit la composition de la communauté en quatre classes (76) : les soeurs de Justice qui devaient "être des femmes d'honnête vie" et prouver la noblesse de leur famille à l'instar des chevaliers (77) les soeurs d'office, demoiselles de bonne bourgeoisie, les soeurs converses, de bonne vie et moeurs, et les donates agrégées aux trois classes précédentes suivant leur condition.

La grande prieure était choisie parmi les soeurs de Justice qui, seules, avaient le droit de l'élire ; agréée par le grand prieur de Saint-Gilles elle était installée solennellement par un chevalier désigné pour la circonstance. Elle portait la grand'croix de Malte de lin blanc sur la poitrine et la croix d'or en collier. Nommée à vie elle pouvait résigner sa charge sur approbation du grand prieur de Saint-Gilles. Dans les cérémonies elle portait un habit nommé "la cloche" fort ample et à longue traîne avec la grand'croix de toile blanche sur l'estomac.

Les soeurs de Justice portaient une petite croix de Malte en toile de lin cousue sur la robe côté du coeur et une croix d'or sur l'estomac. De plus elles avaient au doigt un anneau d'or orné d'une petite croix de Malte émaillée noir et blanc sur fond noir. Dans les cérémonies elles revêtaient un manteau à bec, à manches ouvertes sans pli, couvrant les épaules et l'avant-bras ; à la hauteur de l'épaule gauche était cousue une grande croix de toile blanche ; le cordon de l'Ordre sur lequel étaient figurés les instruments de la Passion de Jésus-Christ, se portait sur le côté gauche.

Seules les soeurs de Justice récitaient l'office dans le chœur, étaient obligées au bréviaire et tenaient les premiers emplois. Leur nombre ne devait pas dépasser cinquante-trois, contrairement à celui des autres soeurs qui n'était pas limité.

L'assurance de la dot ou "passage" de la prétendante - qui se montait à 1 000 écus - était obligatoire avant la présentation de son dossier au grand prieur de Saint-Gilles pour examiner des preuves de noblesse à huit quartiers. La grande prieure ayant reçu l'agrément du magistrè soumettait au vote de la communauté l'acceptation ou le refus de l'admission. Chaque demoiselle pouvait être admise à l'âge de douze ans comme novice et prononcer ses voeux à partir de dix-huit ans au cours d'une réception solennelle devant la grande prieure.

Les soeurs servantes d'office étaient habillées comme les soeurs de Justice avec la petite croix de toile blanche sur le coeur, mais elles ne portaient pas de croix d'or, ni le manteau, ni le cordon de l'Ordre.

Elles récitaient tous les jours le petit office de la Vierge. Leur dot était de 500 écus, mais la prieure et le conseil pouvaient l'abaisser à 300, s'il s'agissait d'une personne capable de rendre de bons services à la communauté. Ce "passage" indispensable pour les dames de Justice et les soeurs servantes d'office ne comprenait pas l'ameublement de la chambre, les linges ordinaires, les habits de noviciat et le premier habit de profession. Chacune devait les apporter en plus (78).

Les soeurs converses de famille modeste étaient vêtues comme les soeurs d'office mais sans croix de Malte blanche cousue sur la robe et avec un voile blanc sur la tête.

Comme, sans doute, peu d'entre elles savaient lire, elles étaient seulement tenues de dire chaque jour cent-cinquante pater. En considération des services qu'elles rendaient, elles étaient dispensées de dot, mais devaient se fournir des premiers habits et de l'ameublement.

Les Donates étaient reçues dans la forme prescrite pour la classe où elles étaient admises. Elles portaient la demi-croix.

Galiote II tenait à préciser qu'il n'y aurait pas entre elles de différence dans la nourriture, les soins en cas de maladie, les exercices propres à leur avancement spirituel et que la prieure les traiterait toutes "chèrement et cordialement".

Toutes ces dames prononçaient les trois voeux de Pauvreté, Chasteté et Obéissance, observaient la clôture, pouvaient occuper des bénéfices. Elles vivaient en commun sous la règle de sainte Ursule et leurs statuts propres. Elles étaient subordonnées à un protecteur, chevalier de Malte, nommé par le grand Maître pour les affaires importantes et les cérémonies de profession.

Le grand prieur de Saint-Gilles, Albert-Paul de FORBIN (1644-1661) soutint efficacement Galiote II de ses conseils et même financièrement. Il fit visiter le couvent une première fois, le 11 avril 1649, par le commandeur de LA FAYETTE et le prêtre B. MAZARGUIL (qui devint le procureur des religieuses de Toulouse) et une deuxième fois, le 14 mars 1657 par le commandeur de RATTE-CAMBOUS et le prêtre CHAILLAN.

La même année, la grande prieure reçut, le 24 août, l'évêque comte de Cahors, Alain de SOLMINIHAC en tournée pastorale. Lui qui s'acharnait à remédier aux abus constatés dans son diocèse, eut ainsi la satisfaction de féliciter la grande prieure pour son désir d'appliquer la réforme de sa tante. Il mourut le 2 février 1660 et la Révérende mère de VAILLAC écrivit ses condoléances au vicaire général en ces termes :

"Nous n'eûmes pas si tôt appris son décès que nous fîmes la sainte communion et un office solennel pour le repos de son âme quoique dans le sentiment qu'il est plutôt en état de prier Dieu pour nous que d'avoir besoin de nos suffrages. Je l'implore chaque jour avec une consolation extrême..." (79)

Dans le même temps, elle écrivait au grand prieur qu'elle emploierait les 3 000 livres qu'il lui avait envoyées à construire une nouvelle église qui porterait ses armes et qu'une messe serait célébrée tous les samedis à son intention et après sa mort pour le repos de son âme (80).

Elle ne négligeait pas pour autant ses moniales comme en témoigne cette lettre : "Mes très chères filles, vous savez l'état déplorable où était réduit ce monastère... le spirituel et le temporel étaient également abandonnés, la clôture ouverte aux personnes séculières et les religieuses hors de la clôture... A peine y connaissait-on le nom de la pauvreté, de l'obéissance, et des autres vertus religieuses ; en un mot il n'y avait aucune marque de religion que l'habit ; encore y voyait-on de la mondanité. Dieu qui se sert des instruments les plus faibles voulut jeter les yeux sur moi pour donner du remède à tant de désordres et pour mettre ce monastère dans sa première splendeur... Nous commençâmes à faire peu à peu les exercices de la religion ; il y eut des heures réglées pour l'oraison mentale et autres régularités, ce qui fut de si grande édification que nous eûmes des postulantes de tout côté, et j'ai cette satisfaction de vous voir maintenant assemblées au nombre de cinquante. L'origine de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le nom d'Hôpital donné à cette maison et les termes de sa fondation font assez voir et connaître que l'une de nos principales obligations est de secourir et assister les pauvres et les pèlerins..." (81).

Aussi fut-il prévu qu'il y aurait au monastère un lieu dans la basse cour pour recevoir les malades et les pèlerins, et que les remèdes seraient administrés sur prescription d'un médecin "ou quelqu'autre personne intelligente" (82).

Il a été écrit que sous le priorat de Galiote II il y eut rupture avec l'Ordre de Malte et que le couvent fut soumis à la tutelle de l'évêque de Cahors. Or les grands prieurs de Saint-Gilles continuèrent de confirmer les élections des grandes prieures de l'Hôpital-Beaulieu et y envoyèrent comme par le passé des visiteurs.

Dans la confusion de ce conflit d'obéissance il faut se référer à la visite épiscopale de 1668.

Par ordre du roi Louis XIV, daté de Saint-Germain-en-Laye le 7 octobre 1667, il avait été prescrit à l'évêque de Cahors, Nicolas de SEVIN, de faire procéder à une enquête dans les vingt monastères de femmes de son diocèse afin de vérifier les dépenses et de supprimer les abus. Le délégué de l'évêque fut M. Louis de LA SERRE-CONQUES official et vicaire général, accompagné d'un secrétaire. Il présenta à l'évêque un rapport de ses visites qui eurent lieu en août 1668 et ce manuscrit fut envoyé par messenger à Versailles.

Le procès-verbal de visite de l'Hôpital-Beaulieu par le représentant de l'évêque commence ainsi :

"Advenu le 16 d'août 1668 nous sommes arrivés dans le grand parloir et fûmes reçus par dame Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC assistée de la mère sous-prieure Catherine LUQUET DU BARTAS et de plusieurs dames anciennes..."

Des actes originaux en parchemin leur furent donnés à lire qui établissaient les titres de la fondation de 1238 à 1301, ainsi que les donations de plusieurs évêques.

Dans un deuxième chapitre, le délégué de l'évêque fit relever les revenus des petits prieurés du monastère, les rentes foncières dans les paroisses de Bio, Albiac, Sainte-Eulalie, Issendolus, Thémynes, Rueyres et Saint-Aignan. Les biens fonds étaient ainsi notés :

"Un grand enclos fermé de hautes murailles de pierres de taille, muni de quantité d'arbres fruitiers et d'un jardin potager, un fermage le jouxtant, deux métairies en pays de causse du labourage de six paires de boeufs, deux prés à Bio de douze journées à faucher, cinq prés à Issendolus, un moulin à vent pour moudre le blé situé près du monastère, un pressoir à huile, le tout chiffré à 10 469 livres pour tous les revenus du couvent."

Les dettes à des particuliers se montaient à 33 673 livres.

"La dite dame supérieure nous a dit que la plus grande partie des susdites sommes ont été empruntées pour suivre beaucoup d'affaires très importantes comme il appert par divers actes exhibés. Lorsqu'elle fut faite supérieure, elle trouva le couvent sans dortoir et sans clôture, à quoi a été employé 120 000 livres pour les entrepreneurs."

Les charges ordinaires de la communauté comprenaient : la nourriture et l'entretien de quarante-huit religieuses, les pensions au curé de Saint-Julien d'Issendolus, au vicaire, au chapelain-confesseur, à trois prêtres secondaires à l'Hôpital, aux Fieux et à Curemonte, aux médecins et chirurgiens en ville, pour les médicaments, pour les aumônes, les médicaments et habits fournis aux pauvres malades, pour les gages et l'entretien de seize valets, de huit servantes, pour l'achat de chevaux et pour l'entretien de la fontaine éloignée de 1 000 toises (3 km. environ) et des canaux de bois qui conduisaient l'eau au monastère.

Toutes ces charges annuelles atteignaient 14 069 livres. La différence avec les recettes était comblée par les bienfaits reçus des parents de la supérieure, par la grande économie et par les dots des filles postulantes.

"En foi de quoi la dame supérieure a signé avec nous cet état avec la mère sous-prieure Catherine LUQUET DU BARTAS et les dames anciennes : Fleurette LAGARDE de BONNECOSTE, Anne LUQUET DU CHAYLAR, Catherine de BARRASC, Françoise VASSAL DU COUDERC, Anne de FARGUE".

Cette visite épiscopale était la première du genre. Le monastère était accoutumé à recevoir des visiteurs que l'Ordre de Malte envoyait dans les commanderies et prieurés à des intervalles qui n'étaient pas réguliers. Les chevaliers et religieux (toujours les deux à la fois) étaient commis pour dresser un état de situation de la communauté (bâtimens, constructions, clôtures, domaines, revenus et dettes, inventaire, personnel et projets) et présenter leurs suggestions pour en améliorer le fonctionnement et le rendement (ce qu'on appelait "amélioration" et qui qualifiait l'ensemble du rapport d'enquête). Les commandeurs ou les prieurs visités étaient tenus d'exécuter les recommandations prescrites.

Le grand prieur de Saint-Gilles Jean Bertrand de LUPPE-GARRANE (1661-1664) qui autorisa l'union à la mense conventuelle du petit prieuré d'Issordel le 17 août 1663, ne fit pas faire de visites du monastère. Ce fut son successeur Jean d'ARPAJON (1664-1677) qui envoya le commandeur de Noaillan accompagné d'un chapelain le 20 juin 1669.

Galiote II fut conseillée par ses oncles : Jean, l'évêque de Tulle, qui avait implanté plusieurs couvents dans sa ville épiscopale, le père Bernard de Saint-Joseph, qui avait fondé en France de nombreux couvents de Carmes déchaussés et Jean-Paul, abbé de Saint-Romain-de-Blaye. Ce dernier eut l'occasion d'intervenir pour l'aider dans l'application de la réforme que le comte de VAILLAC son frère, continua de combattre jusqu'en décembre 1672 quand il dicta son testament à l'Hôpital. Mais déjà d'autres difficultés avaient surgi avec la visite du commandeur de Durban, Martial de GALEON-CHATEAUNEUF et du chevalier François de VERDELIN commandeur de Canabières (1658-1666) qui avait suggéré imprudemment à Galiote II de s'adresser à l'évêque de Cahors pour assurer sa réforme.

Dès lors sollicité par Galiote II, Nicolas de SEVIN qui avait été le coadjuteur d'Alain de SOLMINIHAC de 1656 à 1660 et son successeur (1660-1678) entreprit de rédiger des Constitutions pour les Dames Maltaises selon la règle de saint Augustin. La grande prieure, fort satisfaite de son aide, lui écrivit vers la fin mars 1661 de la soustraire à la juridiction du grand prieur de Saint-Gilles. Mgr de SEVIN lui répondit que l'entreprise était trop difficile, car l'Ordre de Malte était puissant et qu'il ne voulait pas être accusé de chercher à accroître ses attributions.

Le grand prieur de Saint-Gilles, Jean d'ARPAJON, protesta que l'évêque de Cahors n'était pas en droit de faire des règlements dans une maison relevant de l'Ordre de Malte.

Le chevalier de VERDELIN dont le frère était grand commandeur de l'Ordre et possédait à Valetta un hôtel qu'on admire encore aujourd'hui, se rendant compte des conséquences de sa recommandation à la prieure, changea d'attitude et demanda trop tard au grand prieur de révoquer les Constitutions qui dans le même temps, étaient approuvées par le pape Clément IX, le 1er octobre 1668.

Le souverain pontife donna commission à l'évêque de Sarlat, aussi doyen de Carennac (1630-1674) François de FENELON oncle de l'archevêque de Cambrai - vraisemblablement choisi parce que son doyené de Carennac était proche de Beaulieu - de les signifier officiellement à la communauté.

Le souverain pontife avait précisé toutefois que les nouvelles Constitutions devaient être appliquées par les novices et ne seraient exécutoires pour les anciennes que si elles les acceptaient. Cette réserve papale ne fut pas portée à la connaissance de la communauté par Galiote II.

La grande prieure avait assemblé le chapitre le 29 octobre 1669 pour l'acceptation des "Constitutions". Sur vingt-six religieuses neuf parmi les plus anciennes avaient refusé en prétextant de leurs promesses de respecter l'ancienne règle lors de leurs professions.

Grâce aux bons offices de la mère Anne LUQUET DU CHAYLAR désignée par la communauté pour apaiser les récalcitrantes, les délégués de l'évêque de Sarlat purent en décembre 1670 remettre la copie de l'ordonnance, mais les soeurs de LAGARDE-VASSAL, de JUGEAUX, de LACOSTE-GREZELS, DU TOURON, de CADILLAC et de BARRIAC la jetèrent au feu (83).

Le prélat prononça l'excommunication de cinq des opposantes, le 19 décembre 1670. Elles furent aussitôt isolées dans l'infirmerie et malgré l'interdiction d'assister aux offices, elles se présentèrent à l'église. La grande prieure appela les soeurs converses en renfort afin de leur donner la discipline. Il y eut quelques voies de fait. Enfermées à nouveau, la grande prieure fit venir un serrurier afin de placer un verrou sur la porte. Les soeurs récalcitrantes se déclarèrent malades. Il leur fut administré des lavements et des saignées ; un médecin fut appelé qui confirma le traitement en y ajoutant des purgations, et la soeur la plus malade fut sur pied huit jours plus tard ; mais deux autres moururent "en prison" (84).

Si elle révèle la simplicité des remèdes de l'époque, cette anecdote dévoile aussi la dureté de la grande prieure.

En 1677, après avoir longuement hésité, Mgr de SEVIN se décida à entreprendre une instance pour faire passer l'Hôpital-Beaulieu sous sa juridiction. Le 3 septembre 1678, le Conseil d'Etat rendit son arrêt : l'évêque de Cahors aurait droit de supériorité, de visite et de juridiction sur l'Hôpital Beaulieu, et à chaque nomination d'un grand prieur de Saint-Gilles celui-ci, ou son délégué, serait autorisé à faire une visite d'honneur au monastère, en présence d'un délégué de l'évêque. Toute nouvelle grande prieure devait être confirmée par le grand prieur.

Peu après, Mgr de SEVIN qui tenait pour armoiries : D'azur à la gerbe d'or décéda à Paris, assisté par BOSSUET et fut enseveli dans l'église Saint-Lazare près de son ami le Bienheureux VINCENT DE PAUL.

Un an plus tôt, le 10 août 1677, était mort accidentellement le grand prieur de Saint-Gilles Jean d'ARPAJON ; alors qu'il était en voyage, il avait mis la tête hors de la litière et reçu du postillon un coup de fouet qui lui creva l'oeil. Du fait de ses nombreux séjours à Malte, il n'avait pas pu affirmer sa "suzeraineté" sur l'Hôpital-Beaulieu devant les initiatives fâcheuses de l'évêque de SEVIN.

L'Ordre de Malte refusa de reconnaître l'arrêt de 1678 et les visiteurs du grand prieur de Saint-Gilles exigèrent que leur visite se passât hors de la présence d'un représentant de l'évêque. En revanche l'évêque de Cahors, Louis-Antoine de NOAILLES fit visiter l'Hôpital-Beaulieu en 1679 sans le concours d'un représentant de l'Ordre.

A soixante-neuf ans et tandis qu'elle se vieillissait de trois ans, la grande prieure Galiote II se déclara infirme et demanda à l'évêque de Cahors de la décharger du priorat. Mgr Guillaume LE JAY refusa et conseilla d'élire une coadjutrice. Le 6 avril 1686 la communauté des vingt-deux religieuses élut à l'unanimité pour coadjutrice la sous-prieure, Marie-Galiote de VAILLAC (85). Mais le grand prieur de Saint-Gilles, Jacques d'ANCEZUNE CADEROUSSÉ qui ne pouvait tolérer l'immixtion de l'évêque de Cahors dans cette nomination refusa par trois fois son agrément. Marie-Galiote de VAILLAC dut se rendre en Arles le 13 août 1689, afin d'obtenir confirmation de son titre de coadjutrice. A cette occasion elle fit part au grand prieur des "cruautés" dont elle était l'objet de la part de sa tante Galiote II et de l'inutilité des "Constitutions" qui alourdissaient la règle du couvent au point de susciter des protestations dans la communauté. Elle fut autorisée à sortir du monastère, à se retirer à Vaillac pendant trois mois, puis à faire retraite à l'Abbaye-au-Bois à Paris. En conséquence sa soeur Claude la remplaça comme coadjutrice.

De l'évêché de Cahors, Mgr Henri BRIQUEVILLE de LA LUZERNE (1693-1741) fit visiter l'Hôpital-Beaulieu en 1695 et en 1702. Il reçut confirmation en 1703, des statuts des Dames de Malte qui conféraient à l'évêque le droit de visite et de juridiction sur les religieuses ; ainsi l'Hôpital-Beaulieu se trouvait relever à la fois du grand prieur de Saint-Gilles et de l'évêque de Cahors. Celui-ci montra pendant son épiscopat une autorité bienveillante et mesurée à l'égard des grandes prieures. Malgré l'équivoque d'une double appartenance hiérarchique, le Moustier de Dame Aigline connaissait une atmosphère sereine.

Pendant ce temps que s'était-il passé au nouveau prieuré de Toulouse ? En 1644 le grand Maître Jean de LASCARIS avait octroyé règle et constitutions à la prieure Françoise II de MIRANDOL fille de François et d'Honorée de COSNAC, nièce de Françoise de Sainte-Croix de MIRANDOL décédée en 1644 : en différence avec le grand prieuré de Beaulieu, la charge de prieure de Toulouse était triennale, ce qui donna vingt-trois prieures de 1634 à 1789.

Dans un mémoire de la fin du XVIIe siècle sur les Constitutions de l'Hôpital-Beaulieu (86) il est précisé que le prieuré des Dames de Toulouse relevait du grand magistère et le grand prieuré de Beaulieu du grand prieur de Saint-Gilles (depuis 1298). Le juriste qui a élaboré ce rapport de trente pages s'étonnait que les statuts des deux prieurés ne fussent pas identiques en raison de la même règle qui y était suivie et que le prieuré des Dames Maltaises de Toulouse ne dépendît point du grand prieuré de Toulouse.

Quoique le petit neveu de Françoise II de MIRANDOL, Philibert de LASTEYRIE, fût grand maréchal de l'Ordre (1729-1755) et malgré la participation financière de l'Ordre à l'édification d'une chapelle en 1644, à la construction d'une église en 1753, le couvent de Toulouse "ne fit que végéter jusqu'à la fin" (87). Ses ressources provenaient de quelques terres à Portet, Mauzac (Rieux) et Sauvimont (Lombez), des dots des postulantes et des pensions des jeunes filles qui y recevaient une éducation soignée.

A l'Hôpital-Beaulieu, à la mort de Galiote II à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans en janvier 1702, lui succéda sa nièce et coadjutrice Claude de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC. Le 10 mars 1702 elle fut reconnue en qualité de grande prieure par le grand prieur de BARONCELLI-JAVON et reçut des mains du commandeur Jean de VINIIMILLE délégué à cet effet la grand'croix de l'Ordre.

Pendant quatorze années elle dirigea le monastère dans le sens indiqué par sa tante. Elle fut la dernière de sa maison à tenir cette charge. Afin de rappeler que, quels que soient les efforts de vertu d'une famille, le manquement d'un parent suffit à abaisser sa fierté au niveau de l'humaine condition, un frère cadet de Claude, le vicomte Alexandre, accusé d'assassinat et d'avoir enlevé la femme d'un de ses parents, fut condamné à mort par le Parlement de Bordeaux et exécuté en 1680. Les GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC parvenaient d'ailleurs au terme de leur lignée quelques années plus tard.

Un des premiers actes du priorat de Claude de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC fut d'opérer la translation des reliques de sainte Fleur qui furent placées au-dessus de la grande grille du chœur en septembre 1702.

Claude de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC reçut la visite de Savinien d'ALQUIE qui écrivit la relation de son voyage : ... "Mme de VAILLAC soeur de M. le Comte de ce nom, grand écuyer de Monsieur frère du Roi, chevalier du Saint-Esprit... ne saurait qu'être très célèbre à raison du mérite de cette noble dame dont l'esprit éclairé, la sage et douce conduite, le zèle à faire fleurir la vertu dans sa maison et le soin des belles choses qu'elle fait sont assez connues dans le royaume..." (88).

Le 21 août 1712 ce fut le bénédictin Dom Jacques BOYER qui nota : "Je fus dîner à l'Hôpital-Beaulieu... La communauté est illustre et nombreuse. Ces dames portent la croix comme les chevaliers de Malte et font preuve de noblesse aussi exactement qu'eux. Après dîner Mme la grande prieure vint avec toutes ses dames pour me faire honneur..." (89). Claude de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC mourut en 1716.

Frère Jean-Pons de VISSEC-GANGES commandeur de Lugan, vicaire du Grand Prieur, vint installer le 8 juin 1716, en qualité de grande prieure, Catherine de LA FONT de JEHAN de SAINT-PROJET arrière-nièce du pape Jean XXII (90) élue le 24 avril par les 19 religieuses de Justice de l'Hôpital-Beaulieu et lui remit la grand'croix de l'Ordre.

Née le 17 octobre 1667 au château de Rilhac (Xaintrie, Corrèze) de Fabien, marquis de SAINT-PROJET et de Françoise de RILHAC, fille du bailli des montagnes de Salers (Cantal) elle avait été admise au noviciat le 24 mars 1686. Sa famille quercynoise des de JEHAN de SAINT-PROJET avait pour armoiries : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au lion couronné accompagné de 12 besants en orle le tout d'or, aux 2 et 3 d'azur à l'aigle éployée d'or ; la lignée auvergnate depuis 1560 : D'argent à la bande de gueules. Elle exerça sa charge de grande prieure de 1716 à 1749. De sa gestion il subsiste les feuillets d'un procès qu'elle intenta contre noble Bernard de BIDERAN au sujet de la mouvance de certains fiefs et d'un autre procès contre Etienne d'ARAQUI qui dura quinze ans et avait trait à une reconnaissance de cens (91).

La quatrième période de l'Hôpital-Beaulieu recouvre le XVIII^e siècle. Des idées nouvelles lancées par des intellectuels gagnèrent l'opinion : le refus de discipline, l'affranchissement des mœurs, la satisfaction de tous les instincts, l'anarchie dans le civisme et dans les consciences. Ces slogans démagogiques, destructeurs de toute société en lui donnant l'illusion d'une maturité qui n'est que pourrissement, amenèrent la révolution, provoquée aussi par la faiblesse de ceux qui avaient en charge le gouvernement du pays. Les couvents furent atteints par ce courant de modernisme.

Cependant à l'Hôpital-Beaulieu, au milieu du Causse où les nouvelles de Versailles et de Paris parvenaient avec retard, la règle continua d'être appliquée et les devoirs hospitaliers et éducatifs accomplis sous la direction d'une noble dame provençale, Françoise de JAVON de BARONCELLI (1749-1788) élue grande prieure le 23 mai 1749. Novice à l'Hôpital dès 1718, secrétaire de la communauté de 1739 à 1743, maîtresse des novices en 1746, elle était la fille de Georges Joseph de BARONCELLI marquis de JAVON et de Louise de BOFFIN ; par son père elle descendait des BARONCELLI consuls de Florence et de Pise, installés au X^e siècle en Avignon, et par sa mère des BOFFIN conseillers du roi en Dauphiné depuis 1549. Sa soeur Marie-Sibylle fit profession de Maltaise en 1720. Son frère Paul-Joseph était chevalier de Malte depuis 1705. Son grand oncle, Christophe, avait été commandeur de Sainte-Eulalie, grand commandeur, puis grand prieur de Saint-Gilles de 1699 à 1714. Son petit-neveu Augustin-Michel fut reçu chevalier le 19 mars 1779. L'écu des BARONCELLI-JAVON était un Bandé d'argent et de gueules à 6 pièces.

Dans l'histoire du grand prieuré de Saint-Gilles il est relaté que "Le 17 mai 1762 le frère Dominique Gaspard Balthazar de GAILLARD d'AGOULT chevalier, commandeur de Valence et Joseph FERRAND prêtre desservant un bénéfice dans l'église de Saint-Jean de Saint-Gilles commissaires et visiteurs généraux nommés par le grand prieur de Saint-Gilles frère Augustin de PIOLENC suivant la commission à eux donnée, enregistrée au commencement des verbaux de visite et datée du 15 mars dernier aux fins de visiter partie des commanderies dudit grand prieuré et particulièrement la présente maison, monastère et hôpital de Beaulieu d'Issendolus, s'étaient rendus le 15 du courant au dit monastère de Beaulieu, la soirée étant déjà avancée, après avoir fait la visite du membre de l'Hospitalet dépendant de la commanderie de Grézans, le présent hôpital de Beaulieu situé au diocèse de Cahors distant de la ville de ce nom d'environ 13 h. de chemin, et malgré qu'ils eussent résolu selon leurs louables coutumes de vaquer ce jourd'hui par respect pour le saint jour du dimanche, cependant après avoir entendu la sainte messe de l'église dudit monastère où ils avaient été reçus dès le moment de leur arrivée, ils se seraient rendus au parloir de ladite grande prieure qui, s'étant trouvée derrière la double grille avec toute sa communauté composée de 19 soeurs de Justice, 11 soeurs d'office et 9 soeurs converses, ces dernières portant la demi-croix et 4 donates laïques, après lui avoir présenté leurs devoirs ainsi qu'à toute la communauté, ils lui auraient communiqué le motif de notre arrivée ainsi que notre commission.

Le grande prieure Françoise de BARONCELLI-JAVON leur exprima le regret de ne pouvoir leur ouvrir les portes de sa maison, ce qui lui était interdit par deux arrêts du Conseil d'Etat de 1678 et 1703, lesquels arrêts donnent droit de visite à l'évêque de Cahors".

Les visiteurs de l'Ordre sollicitèrent du grand prieur de Saint-Gilles Henri-Augustin de PIOLENC les moyens nécessaires pour faire cesser la dépendance équivoque du monastère de Beaulieu, en rappelant les visites générales de leurs prédécesseurs en avril 1613, février 1620, avril 1649, mars 1657, mars 1668, juin 1669 et février 1674.

Ils ajoutèrent dans leur procès-verbal que "le grand prieur de Saint-Gilles est bien fondé à réclamer l'entière exécution des termes des fondations dudit hôpital contre la teneur des deux arrêts dont l'un fut rendu par défaut et l'autre simplement sur requêtes, ... et qui ont conservé à l'Ordre, conformément aux titres et à l'usage, les droits de nomination et de visite" (92).

La grande prieure les requit de se charger des extraits de preuves de noblesse de cinq des soeurs du monastère pour les soumettre, selon l'usage et la coutume, au grand prieur de Saint-Gilles: Françoise d'ESTRESSE de LANZAC (1750) Jeanne de LA FILLOLIE (1753) Marie-Louise Bonaventure de GARRIC d'UZECH (1757) Antoinette-Eléonore de LA GARDE de SAIGNES (1758) et Madeleine-Charlotte de BONAL (1758).

Après l'union par bulle papale en 1726 et par lettres patentes du roi en 1777 de l'Ordre de Saint-Antoine-de-Viennois à l'Ordre de Malte, la grande prieure de BARONCELLI présida au départ de quelques-unes de ses moniales vers le couvent de la Motte-Saint-Didier où elles furent installées avec le titre de chanoinesses en 1787 (93).

Françoise de BARONCELLI avait opportunément choisi comme directeur spirituel de ses religieuses l'abbé Paul AYROLES. Né dans la commune de Saignes (Lot) le 6 février 1731 d'Antoine, notaire royal et de Jeanne de VABRE, il fit ses études au collège de Saint-Céré, puis au collège royal de Cahors ; ordonné prêtre en 1755, il fut affecté à Reyrevignes, non loin de l'Hôpital-Beaulieu où la grande prieure l'appela en 1770.

Sous une allure modeste, ce prêtre montrait "une fermeté de caractère, la lucidité d'un esprit éclairé et la dignité d'une vie passée dans la pratique des vertus". Sa réputation était à son honneur puisque le 24 mars 1789, lors de l'élection des Etats Généraux, il fut élu en tête des députés du Quercy, précédant l'évêque de Cahors Mgr de NICOLAI. Déjà avant son élection il avait déclaré : "Le roi perdra son autorité, les prêtres se marieront, les philosophes pilleront et brûleront".

A l'Assemblée Constituante, il tint dignement sa place, s'opposant à la réunion des trois ordres votant l'abolition des privilèges, restant inébranlable dans ses convictions si bien qu'un jour il fut salué par MIRABEAU de "relique du Quercy" !

Début 1792, de retour dans sa paroisse, il fit part de ses inquiétudes. Ayant refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il fut décrété d'arrestation par la Convention. Réfugié chez ses parents à Saint-Chignes, il décida alors de se rendre à cheval au Mont Dore. Il s'y installa sous le nom de Docteur Paul, oculiste. Par l'intermédiaire des marchands du Haut Quercy, qui fréquentaient les foires d'Auvergne, il put se tenir en relation avec ses fidèles. Il écrivit à son père : "On jouit ici au milieu des montagnes de la plus grande tranquillité ; vous ne sauriez croire combien est bon l'esprit qui règne ici". Sa bonté - il donnait des consultations gratuites - le fit dénoncer. Il fut arrêté, jeté en prison à Clermont où il mourut le 20 juin 1795 (94).

A la fin de son priorat en 1787, Françoise de BARONCELLI avait eu à lutter pour faire respecter ses droits de propriété : des voisins se permettaient de faire paître leurs troupeaux sur le domaine du prieuré. Elle fut dans l'obligation de les citer en justice (95). Elle mourut le 10 août 1788 et fut ensevelie le lendemain dans le choeur de l'église de l'Hôpital-Beaulieu.

La dernière grande prieure, issue d'une famille d'ancienne noblesse du Haut-Quercy, Françoise d'ESTRESSE de LANZAC était née le 7 novembre 1718 (un siècle après la mort de Galiote I) de Barthélemy II d'ESTRESSE comte de LANZAC, et de Louise de COSNAC-SAINT-MICHEL.

Les ESTRESSE de LANZAC provenaient du Rouergue et au XVe siècle avaient choisi d'établir leur demeure à Estresse (paroisse d'Astailac, près de Beaulieu-sur-Dordogne). La branche aînée resta à Estresse jusqu'en 1791, la branche cadette installée à Lanzac (près Souillac) s'allia aux ANTISSAC de PAUNAC, FAURE de MIRANDOL, GONTAUT SAINT-GENIES, TURENNE d'AUBEPEVRE...

Entrée en religion le 14 octobre 1750 comme novice à l'Hôpital-Beaulieu, Françoise d'ESTRESSE de LANZAC fut reçue Dame Maltaise en fournissant les mêmes preuves de noblesse sur quatre générations que son cousin Jacques-Antoine admis chevalier de Malte en 1756 ; sa tante Caroline avait pris le voile dans des conditions semblables le 14 avril 1714.

Elue grande prieure par ses compagnes elle fut confirmée dans sa charge par le grand prieur de Saint-Gilles le 28 août 1788. "Dans le grand parloir devant L.A. de GARRIC d'UZECH grand maréchal de l'Ordre, se sont présentées à travers la grille quatorze religieuses appelées par Françoise de LANZAC Elles ont exposé qu'elles ont élu le 16 courant, LANZAC. Celle-ci a obtenu confirmation du grand prieur François Louis de MONTGEY. Le frère de GARRIC a reçu commission de lui conférer la grand'croix après qu'elle ait prêté serment. Il le fait après être entré dans la clôture" (96).

Ce fut Françoise d'ESTRESSE de LANZAC dont les armoiries portaient trois fers de lance : D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 fers de lance du même, 2 en chef et 1 en pointe (ESTRESSE de LANZAC 1732) qui défendit avec courage, à plus de soixante-dix ans, le Moustier de Dame Aigline face aux révolutionnaires.

"Depuis le mois de février 1789 l'ambassade maltaise en France avait été confiée au bailli Henri François de GUIRAN de LA BRILLANNE qui succédait au célèbre bailli de SUFFREN décédé le 8 septembre 1788. Dès le 12 août, il adressa une lettre de protestation au ministre des Affaires Etrangères, le comte de MONTMORIN-SAINT-HEREM, y joignant un mémoire précisant la position de l'Ordre, état souverain, qui ne pouvait à son avis et en aucun cas, être assimilé aux autres congrégations religieuses et de ce fait, subir leur sort commun. Le 22 août, un second memorandum fut remis au ministre par le chevalier d'ESTOURNEL avec prière de le communiquer à l'Assemblée. Le 17 septembre le grand Maître ROHAN en personne écrivit directement au roi pour lui demander d'intervenir personnellement et de désavouer la mesure frappant l'Ordre. Louis XVI consentit à s'exécuter, mais sans résultat apparent.

La Sardaigne, Venise, la Prusse, le Portugal, l'Espagne et le Saint-Siège intervinrent les uns après les autres par le biais de leurs ambassadeurs respectifs et firent part à leur tour de leur réprobation. Pour toute réponse l'Assemblée prépara à partir du mois d'octobre 1790 la nationalisation des biens du clergé, terrible menace pour la communauté laquelle, si elle se voyait privée de ses commanderies françaises et des revenus qui y étaient attachés, ne pouvait plus guère songer à subsister matériellement... Un sursis fut toutefois obtenu par le bailli de VIRIEU nouvel ambassadeur de l'Ordre à Paris depuis la mort de GUIRAN de LA BRILLANNE : sur sa requête l'Assemblée Nationale consentit à ajourner sa décision concernant Malte et à considérer l'île comme puissance étrangère possessionnée en France. Mais le mécanisme était en marche..." (97)

Le 30 juillet 1791 l'Assemblée Nationale décida de la suppression en France de tout Ordre de chevalerie, corporation ou décoration supposant des distinctions de naissance, et statua que tout Français engagé dans un Ordre de chevalerie exigeant des preuves de noblesse, perdrait la qualité de citoyen français.

Le 12 septembre 1792, l'Assemblée Législative vota une loi de 14 articles ordonnant la vente des biens de l'Ordre de Malte au profit de l'Etat, et la "prohibition" de la décoration de Malte. Cette loi fut promulguée le 19 septembre, contresignée par MONGE et DANTON. Par une de ces compromissions qui fleurissent en politique, la Convention Nationale traitait, en décembre 1792, avec l'Ordre souverain de Malte afin d'obtenir son aide dans la protection du commerce maritime de la France !

Dans les trois commanderies du Haut-Quercy, le Bastit, La Ironquière et Durbans, l'inventaire par les commissaires municipaux, l'évacuation des lieux et la dévolution des biens ne soulevèrent pas d'autre protestation que de principe. Ce fut à l'Hôpital-Beaulieu que les Dames Maltaises s'opposèrent à des mesures qu'elles jugeaient illégales ; elles refusèrent l'inventaire que les agents municipaux étaient chargés d'établir en perquisitionnant.

Il faut dire que les décisions des Assemblées ne furent pas toujours comprises des populations de province. Ainsi en 1791, les habitants d'Issendolus s'étaient opposés au partage des biens communaux, comme à Loubressac où ils furent répartis en une infinité de parcelles afin que chaque tenancier en eût une part même de quelques mètres carrés, mais "à l'exception des ci-devants". Le critère de "ci-devant" n'était pas seulement le signe d'un rang social ni d'une lignée d'ancêtres, mais le crime de celui qui a des avantages que le voisin ne possède pas. La règle fondamentale en la circonstance a été précisée par TAINE : "Toute supériorité de condition, tout avantage public ou privé dont un citoyen jouit et dont les autres ne jouissent pas est illégitime" (98).

En vertu de la loi, les biens de l'Ordre de Malte devaient être aussitôt administrés par l'Etat après inventaire, et les immeubles vendus dans les meilleurs délais.

Immédiatement la grande prieure donna ses instructions dans toutes les dépendances du monastère de telle sorte qu'à Saint-Médard-de-Prèsque, l'inventaire des cuves et pressoirs du domaine ne put être établi par les agents municipaux qui, surpris de trouver les portes closes, sollicitèrent des instructions. A Issendolus, à Fontanes, à Martel (quoique l'Hôpital Saint-Marc relevât du grand prieuré de Toulouse) les soeurs s'opposèrent à la perquisition en se conformant aux ordres de la grande prieure de Beaulieu.

Mais la Vénérable mère d'ESTRESSE de LANZAC ne s'en tint pas là. Elle écrivit sa protestation au procureur du département du Lot et au ministre de l'Intérieur ROLAND. Outre qu'elle pensait justement que l'Ordre souverain auquel elle appartenait ne devait pas être soumis à cette loi, elle prétextait humainement de l'état de ses religieuses en ces termes :

"Elles sont réduites à la situation la plus déplorable, ne sachant que devenir, si on les expulse de leur maison dans la saison la plus rigoureuse de l'hiver, surtout que le plus grand nombre d'entre elles ont leur maison d'origine très éloignée et au delà des montagnes d'Auvergne, qu'il est impossible que des filles naturalisées dans un climat tempéré puissent résister aux rigueurs d'une contrée si sauvage, qu'il y a dans la communauté des malades hors d'état de sortir de leur chambre, pas même de remuer dans leur lit sans s'exposer à périr, plusieurs autres septuagénaires..." (99)

A un tel appel, en homme conscient de ses responsabilités, le ministre ROLAND prescrivit au procureur du département le 20 décembre 1792, de tenir compte des arguments de la grande prieure et de procurer aux religieuses une retraite décente. Sa lettre et celle de la prieure furent communiquées aux comités de district de Figeac et Saint-Céré, dont les membres avaient trouvé dans cette affaire l'occasion d'exercer leur autoritarisme contre des femmes "récalcitrantes et spoliatrices".

La Déclaration des Droits de l'homme du 20 août 1789 acceptée par le roi Louis XVI, était déjà oubliée. On en était arrivé au droit de détruire, de brûler, de condamner sans jugement régulier. Des commissaires de Paris furent envoyés en province pour lever les scrupules d'honnêteté et de justice. Le commissaire conventionnel BO s'illustra en Haut-Quercy par cette phrase "Il faut raser tout ce qui dépasse : les tours des châteaux, les clochers des églises, les notables, les indifférents aux idées de la Révolution", et par ses ordres de pénétrer dans les maisons, de forcer les portes des armoires, de dresser des inventaires et d'arrêter au nom de la loi ceux qui s'y opposent.

Dans un tel climat le comité du district de Figeac donna vingt-quatre heures aux religieuses maltaises pour évacuer leur couvent, malgré la lettre du procureur général du département qui lui écrivit le 8 janvier 1793 :

"Les ci-devant religieuses maltaises d'Issendolus réclament, citoyen, par la lettre qu'elles viennent d'écrire au directoire du département et dont je copie, contre la rigueur et l'arrêté du directoire du district de Figeac, qui ne leur accorde que le délai de vingt-quatre heures pour effectuer l'évacuation de la maison qu'elles occupent ; comme le directoire pense que votre district n'a pris cette détermination que sur des motifs très légitimes, il m'a chargé de vous écrire pour vous prier de me les faire connaître. En attendant, je vous invite à porter le district à se comporter avec ces religieuses avec ces égards que l'on doit même à ceux qu'une conduite opiniâtre forcerait à traiter avec la dernière rigueur, sans cependant suspendre l'exécution de la loi. Permettez, citoyen, que je me plaigne à vous du silence que vous avez gardé sur les différentes demandes que je vous ai faites à l'occasion des religieuses d'Issendolus par une lettre du 20 décembre dernier. J'espère qu'en me faisant une prompte réponse à cet égard, vous m'épargnerez la peine de vous faire de nouveaux reproches et à vous le désagrément de les recevoir." (100)

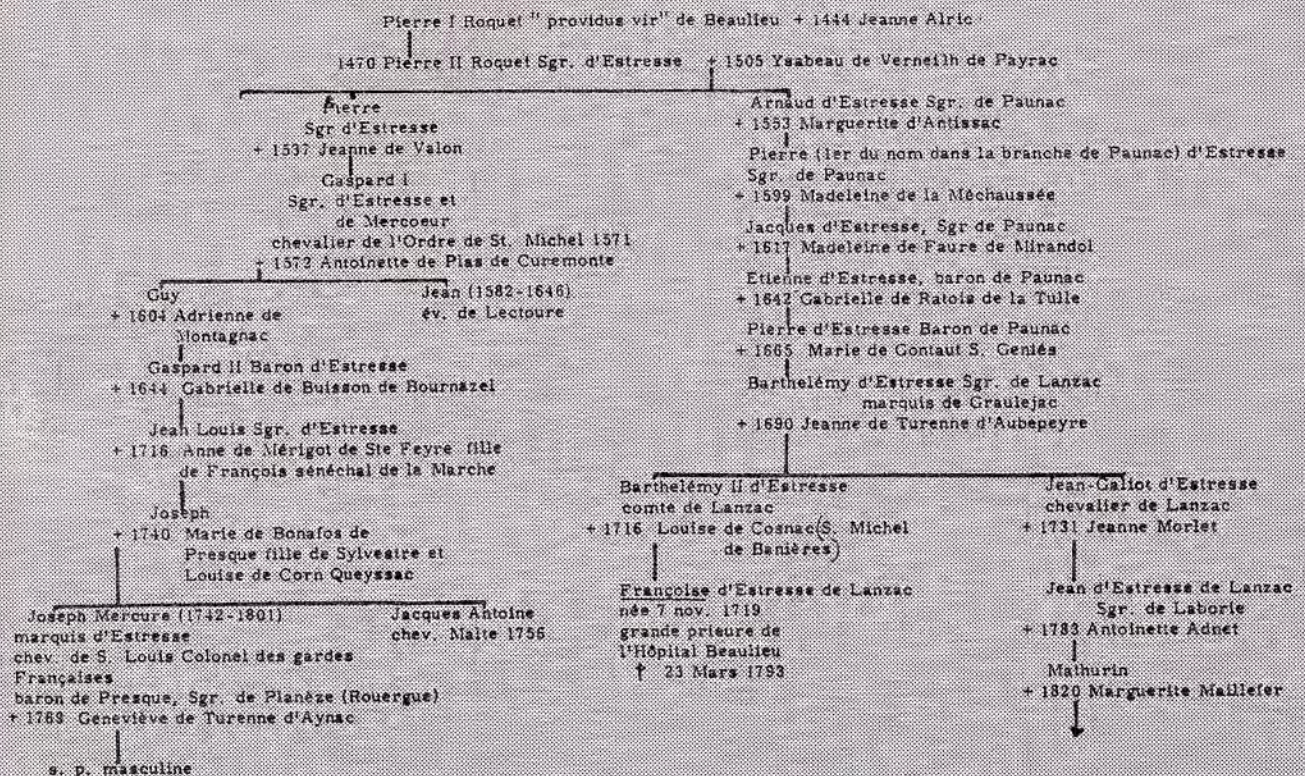
Le 12 janvier, le procureur CASTEL du district de Figeac répondit :

"Je viens de recevoir votre lettre avec celle écrite par DESTRESSE-LANZAC au directoire du département, le tout concernant la rigueur de l'arrêté pris contre les ci-devant religieuses maltaises d'Issendolus. De l'examen des pièces vous conclurez que depuis au moins deux mois ces ci-devant religieuses sont instruites de l'absolue nécessité d'abandonner la maison qu'elles occupent. On ne peut les en faire sortir : elles veulent rester dans leur maison malgré la rigueur de l'arrêté. Le directoire du district persiste dans l'ordre de les faire partir" (101).

D'ESTRESSE de LANZAC

Estresse près Astaillac
Lanzac près Souillac

d'azur au chevron d'or accompagné
de 3 fers de lance (roquets) du même
posés 2 et 1 - couronné de marquis



Précédemment, le 3 janvier, le même procureur avait écrit au procureur départemental :

"Nous veillerons à ce que les soeurs malades obtiennent ce qu'exigent les lois de l'humanité, mais pas autre chose : ces religieuses ont toujours été récalcitrantes. Elles ont désobéi à la loi lorsque la saison était belle. La rumeur les accuse de l'avoir fait pour avoir le temps de spolier ce que l'on s'occupe de découvrir. Nous leur donnons de partir avec les effets servant à leur usage personnel et en notre présence" (102).

Espérant contre l'évidence un ultime arrangement et parce qu'elle était femme, Françoise d'ESTRESSE refusa encore d'obtempérer et exaspéra les agents du district en attendant un mois pour ouvrir son monastère devant la force. Malgré son attitude faite d'abnégation pour elle-même et d'intransigeance pour la défense de l'Ordre, malgré ses suppliques de noble expression qui témoignent d'un fier caractère, elle dut quitter son abbaye en février 1793 avec les seize dames maltaises qui y demeuraient.

Le chanoine ALBE a relevé que lors de la dispersion des religieuses, la grande prieure confia à la sous-prieure, Marguerite de VASSAL SAINT-GELY, des papiers concernant sa lignée et le reliquaire de saint Vincent qu'elle emporta au château familial de Péchaurié (commune de Lherm) où elle se réfugia, puis décéda en 1802.

Le Moustier de Dame Aigline fut livré à la pioche des démolisseurs ; les archives et les meubles furent brûlés devant le portail du cloître appelé depuis "la porte rouge". Les vingt-quatre grandes prieures avaient été inhumées dans l'église du couvent ; les pierres tombales furent brisées, les restes profanés. Le vandalisme s'acharna sur cette possession d'un Ordre souverain étranger, au mépris du droit des gens et de la loi de l'hospitalité. Tout fut saccagé sur ordre des commissaires de la République par des individus venus de Figeac et de Lacapelle-Marival.

Françoise d'ESTRESSE de LANZAC avait pu se réfugier chez une famille amie au hameau de Lacanite-rie, situé à 800 m. de son monastère ; épuisée par le combat qu'elle avait mené, elle y mourut de chagrin un mois plus tard. Ses parents et leur domestique avaient été appréhendés, soumis au "rapistage" c'est à dire fouillés jusque sous la chemise, traités comme des voleurs ; lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient être arrêtés par les commissaires du district de Saint-Céré, ils émigrèrent. Françoise d'ESTRESSE de LANZAC dût à la mort de ne pas être guillotinée (103).

Le registre d'état-civil d'Issendolus porte à la date du 23 mars 1793, la mention suivante : "La citoyenne DESTRESSE-LANZAC ci-devant grande prieure du ci-devant couvent de l'Hôpital-Beaulieu est décédée ce matin au domicile du citoyen VIELLESCAZE, âgée de 74 ans".

Alors que les biens du grand prieuré de Saint-Gilles furent vendus ou détruits dès le 19 novembre 1792, il est à remarquer que cette résistance de quelques mois fit du couvent de sainte Fleur - comme on l'appelait alors - la dernière maison de l'Ordre de Malte en France.

Trois Dames hospitalières purent maintenir quelques années encore la charge d'éducation des jeunes filles qui était une de leurs obligations : ainsi Magdelaine de GOUDIN de PAULIAC à l'école de Lacalm (autrefois prieuré de la Calmète), ainsi près d'Aurillac, à Moussages, où les soeurs Marguerite et Madeleine de SARTIGES ouvrirent une petite école ; elles étaient les filles de Charles de SARTIGES écuyer, seigneur d'Estissol et de Madeleine de FONTANGES mariés le 30 mai 1735.

Le grand prieuré vendu comme bien national échut, par certaine complaisance, au maire d'Issendolus qui, devenu anticlérical par opportunisme, s'acharna à le démolir. Par la suite il crut indiqué, pour affirmer la primauté de son sectarisme, de refuser aux soeurs de Notre-Dame du Calvaire de s'y installer, privant sa commune du rayonnement d'une communauté, mais il consentit à leur vendre des pierres des bâtiments conventuels pour l'édification d'un couvent à Gramat. Par ironie du sort, ses deux filles y entrèrent comme religieuses. Furieux de ces vocations il en accusa le curé et désireux de l'insulter sans lui faire visite, il se prétendit très malade et l'envoya quérir. Quand le curé entra, il se dressa sur son lit pour l'invectiver, mais avant d'articuler un mot il s'affaissa foudroyé par un arrêt du coeur. Cette anecdote, encore contée dans les villages, termina l'histoire du grand prieuré des Dames Maltaises en Haut-Quercy.

Le nom même de "Beaulieu" a disparu ; subsiste celui de "L'Hôpital"...

Il reste le souvenir de ces femmes remarquables qui dirigèrent cette unique institution en France avec le courage des Chevaliers et la générosité des Hospitaliers.



Trois d'entre elles Agnès d'AURILLAC, Gabrielle de LAQUEUILLE-CASTELNAU, Galiote I de GOURDON - GENOUILLAC - VAILLAC, avant de devenir grande prieure, avaient été prieures des Fieux.

Marie de SARTIGES Dame Maltaise. Eglise de Moussage (Cantal) (B. SAVESTRE)

IV

LE PRIEURE SAINT-JEAN DES FIEUX

Au milieu des chênes, en un "lieu désert où s'élevaient des dolmens" (104) sur l'ancienne voie de Martel à Miers par Copeyre, à une lieue et demie de Rocamadour, ce fief (Feudi : les Fieux) avait été donné en 1271 au grand prieur de Saint-Gilles, Guillaume de VILLARET, par le fils des fondateurs de l'Hôpital-Beaulieu, Barascon de THEMINES. Un hôpital y avait été installé pour les pèlerins et les malades, qui relevait du précepteur de La Tronquière, Commandeur de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem pour le Quercy.

A l'instar de ses parents, Barascon de THEMINES souhaitait établir un prieuré de dames hospitalières sur le territoire de sa baronnie. A cet effet il avait sollicité et obtenu du roi Philippe le Bel, en décembre 1295, le droit d'édifier une maison religieuse sur l'un de ses domaines, et en particulier à Celle (de Loubressac) lieu qu'il avait retenu pour cette fondation. Celle, aujourd'hui hameau situé à 500 m. du bourg de Loubressac, avait abrité aux X-XIe siècles les recteurs de l'église Saint-Pierre (105) ; ce domaine fut donné à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem par la suite, car le commandeur de La Tronquière y percevait le cens et la chapelle, édiflée à Loubressac au XIVe siècle et qui devint église paroissiale au XVIe siècle, fut dédiée à saint Jean-Baptiste.

Dans le dessein d'obtenir que le couvent fût sous l'égide de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Barascon de THEMINES qui connaissait Guillaume de VILLARET pour lui avoir cédé les Fieux en 1271, se rendit à Fronton, afin d'offrir des droits et des terres au grand prieur de Saint-Gilles, devenu grand Maître de l'Ordre, qui y tenait chapitre. A cette occasion, sans doute revint-il sur le choix de l'emplacement du prieuré, puisqu'ayant obtenu la rétrocession du domaine des Fieux en échange, il décida d'y établir son prieuré.

"Guillaume de VILLARET grand Maître de l'Ordre, frère Pierre de RAYMOND commandeur de l'Hôpital dans le diocèse de Cahors, avec le consentement de Fr. de VALLEBRE... Fr. Bertrand de SONAC commandeur de Bordeaux et d'Agen... Fr. de CORNIL commandeur de Castelsarrazin, et des autres frères formant le chapitre provincial célébré l'an 1297 le dernier dimanche du mois de mai à Fronton... nous échangeons l'affarium (106) de l'Hôpital de notre Ordre appelé les Fieux, près du castrum de Miers, à noble Barascon de THEMINES avec tous ses droits et appartenances, contre son offre du terroir situé le long de la route qui va de la grange de Flaujac à la métairie dudit noble... le mas de Lunac-le-Vieil limité par ladite route et des bornes placées sur ordre de Fr. de RAYMOND... des droits de péage sur la voie de Nayrac et de tous ses droits sur les lieux de l'hôpital de Castelnau et de Sepval près Cahus." Ces donations de Barascon de THEMINES permettaient à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem d'agrandir sa commanderie d'Espédaillac.

Ledit Barascon de THEMINES "par dévotion et pour le salut de son âme, en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie et du bienheureux Jean-Baptiste, a convenu avec nous, Maître et Commandeurs susdits, de fonder et construire une maison de religieuses... au lieu des Fieux pour y mettre douze soeurs portant l'habit et la croix de notre Ordre et une prieure qu'elles éliront. Celle-ci relèvera du prieur de Saint-Gilles qui tiendra les droits de visite et de correction sur toute la communauté et enverra chaque année un demi-marc d'argent pour les pauvres d'Outre-Mer. De plus ledit noble donne à perpétuité le susdit lieu des Fieux avec tous ses droits et appartenances et pour l'entretien des religieuses il assigne en aumônes perpétuelles cent setiers de bon froment sur les paroisses de Bio, Albiac, Thémènes et Rueyres" (107).

Le grand Maître autorisa Barascon de THEMINES selon sa requête, à unir éventuellement par testament l'Hôpital-Beaulieu et les Fieux, et lui confirma le droit de sépulture pour lui et les siens dans les deux prieurés. D'autre part au nom de l'Ordre il céda et annexa à perpétuité au couvent des Fieux "l'église et le cimetière avec la maison attenante".

Ce long acte passé le lundi avant Pentecôte énumère les "quatre opérations" qui furent nécessaires pour fonder le prieuré des Fieux :

- 1° Donation à l'Ordre par Barascon de THEMINES de terres près d'Espédaillac ;
- 2° Restitution par l'Ordre du domaine des Fieux, sauf église, maison, cimetière ;
- 3° Fondation d'un prieuré de dames hospitalières aux Fieux par Barascon de THEMINES ;
- 4° Cession par l'Ordre au prieuré des Fieux de l'église, maison et cimetière.

Les dispositions du 27 mai 1297 furent ratifiées à Limisso (Chypre) par le Chapitre général de l'Ordre le 22 octobre 1301.

Avant l'année 1304 le vicomte de TURENNE, Raimon VII, offrit à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem d'unir au prieuré des Fieux, le petit prieuré Saint-Georges d'Issordel, fondé par son père Raimon VI en 1237, ce qui fut accepté (108).

La première prieure fut la soeur (109) du grand Maître de l'Ordre, Jordane de VILLARET religieuse à l'Hôpital-Beaulieu, qui installa aux Fieux des moniales envoyées pour la plupart par Aigline II de THEMINES alors grande prieure à Beaulieu.

Quoique le domaine s'étendît sur 300 hectares de bois et de cause, les revenus s'étaient avérés très tôt insuffisants ; la prieure sollicita de son neveu, Foulques de VILLARET devenu grand Maître (1306) la jouissance de la maison de Curemonte qui relevait du grand prieuré d'Auvergne. Par lettre du 7 juillet 1308 le grand Maître lui concéda le prieuré Saint-Hilaire de Curemonte (110). Cette donation fut confirmée par le Chapitre général de l'Ordre tenu à Rhodes le 3 novembre 1312.

Guillaume et Foulques de VILLARET, les deux grands Maîtres de l'Ordre à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe, furent les fondateurs des deux prieurés de dames hospitalières en France, dont Jordane de VILLARET fut une des premières prieures. Leur sollicitude pour la province du Quercy fut si agissante que Dom VAISSETE avait pu croire qu'ils en étaient originaires. Tant les études de Jean RAYBAUD et de l'abbé de VERTOT que les Archives départementales de Lozère donnent comme origine à cette maison d'ancienne chevalerie le château fort de Villaret, paroisse (aujourd'hui commune) d'Al-lenc à l'est de Mende (diocèse du Gévaudan) dans la mouvance de la baronnie du Tournel. En faveur de cette localisation on relève plusieurs actes dans les archives :

en 1229, Foulques du Tournel, futur commandeur d'Avignon (1242) puis de Saint-Gilles (1248) qui donna lors de sa réception dans l'Ordre, au commandeur de Gap-Francés son domaine du Fraissinet en Lozère par acte passé à Saint-Julien-du-Tournel ;

en 1278, Odilon DU TOURNEL qui fit à l'Ordre l'importante donation de fiefs situés en Lozère, en présence de son fils, Jourdain DU TOURNEL chevalier de l'Ordre ;

en 1283 (28 septembre) Guillaume de VILLARET acheta à Saint-Julien du Tournel la seigneurie de Belcoste sur la montagne de la Lozère en présence de Jaucelme de VILLARET son frère ;

en 1292 Pierre DU TOURNEL fut commandeur de Saint-Sulpice, puis de Puisubran, et Raimon DU TOURNEL commandeur de Castelsarrazin, puis de Canabières ;

en 1305, leur frère, Gaucelin DU TOURNEL fut fait grand commandeur à Saint-Gilles par Guillaume de VILLARET.



Château du Tournel (Lozère)

A Saint-Julien du Tournel, sur un éperon rocheux dominant la haute vallée du Lot subsiste un donjon rectangulaire et une enceinte flanquée de tours rondes, datant du XIII^e siècle.

Ces rapprochements donnent à penser que les DU TOURNEL étaient parents ou voisins des VILLARET et apportent une confirmation de l'origine des VILLARET en Gévaudan. Leurs armes étaient : D'or au rocher à 3 coupeaux pointus de gueules, chacun chargé d'une corneille de sable (111).

Guillaume de VILLARET qui dès son entrée dans l'Ordre avait vécu en Terre Sainte, puis à Acre comme drapier de l'Ordre, fut envoyé à Saint-Gilles en qualité de grand prieur le 15 juin 1270. Pendant vingt-sept années il déploya une activité considérable et administra remarquablement son grand prieuré, tint des chapitres chaque année, visita plusieurs fois toutes ses commanderies de Nice à Toulouse, d'Albi à Lyon, d'Orange à La Tronquière, de Trinquetaille à Fronton. En 1274, nommé gouverneur du Comtat Venaissin par le pape, il fut délégué du grand Maître au Concile de Lyon.

Par le chapitre général tenu à Limassol (Chypre) il fut élu grand Maître le 24 mars 1297 à la mort d'Odon de PINS (1294-1297). Avant de rejoindre Chypre, il tint à visiter les grands prieurés de France et y rétablit la discipline : Paris, Nancy, Toulouse, Avignon, Valence, Gap, La Tronquière... Ce fut là où, présidant le chapitre, il fonda les prieurés des dames hospitalières de l'Hôpital-Beaulieu et des Fieux, décisions qui furent confirmées par le grand conseil à Chypre en 1301 et 1303. Ce dernier chapitre général agréa dans sa charge de prieure des Fieux, Jordane de VILLARET sa soeur.

En septembre 1300 Guillaume de VILLARET avait rejoint Limassol dans l'île de Chypre. Ayant décelé que l'entente n'était pas cordiale avec le roi Lusignan, il conçut le projet de la conquête de l'île de Rhodes. Afin de la réaliser, il revint en France en 1302 pour solliciter une aide du pape et du roi. Il mourut lorsqu'il commençait à pousser des reconnaissances devant Rhodes en septembre 1306.

Foulques de VILLARET fils de Jaucelme seigneur de Serviers (Saint-Julien-du-Tournel, Lozère) était amiral des galères - charge que lui avait confiée son oncle - lorsqu'il fut élu grand Maître en 1306, le vingt-cinquième de l'Ordre.

Dès le mois de novembre 1306, il s'acharna à réaliser le projet de Guillaume de VILLARET et tint un chapitre général qui lui conféra les pleins pouvoirs. En 1307 il se rendit à Poitiers afin de rencontrer le pape Clément V et le roi Philippe le Bel et renouveler la demande d'assistance pour conquérir Rhodes. Il reçut leur aide en hommes et en argent ; les républiques de Gênes et de Venise lui fournirent des bateaux pour le transport des troupes et de nombreux chevaliers allemands se présentèrent pour l'accompagner lorsqu'il revint en France en juin 1309. Il prit le commandement de la flotte et des troupes conformément aux instructions du pape Clément V et partit de Brindisi au printemps 1310.

Rhodes était une possession de l'Empereur de Byzance lorsqu'en 1234 le gouverneur Gabalas s'arrogea le droit de se proclamer vassal du doge de Venise. En 1248 les Génois s'emparèrent de l'île et sollicitèrent la suzeraineté de l'Empereur. Les Ottomans informés des divisions régnant à Rhodes entre Byzance, Venise et Gênes, l'attaquèrent en 1300. Le gouverneur VIGNOLO fit des avances à Guillaume, puis à Foulques de VILLARET, afin que l'Ordre s'installât à Rhodes, en l'aidant à occuper les îles du Dodécanèse. Mais l'Empereur envoya des soldats byzantins pour repousser toute agression.

Dès le débarquement, le château de Philermé tomba le premier. L'empereur de Byzance ayant refusé de négocier, le gouverneur byzantin de Rhodes capitula le 15 août 1310. Foulques y installa le siège de l'Ordre de Saint-Jean. Il eut à lutter contre les Turcs qu'il repoussa victorieusement sur mer.

Peu de mois après cette conquête, par bulle du 2 mai 1312, Clément V lui concéda ce qui restait des biens de l'Ordre du Temple détruit par Philippe le Bel.

Homme de goût, mécène, ayant acquis comme capitaine général des galères une grande expérience de la mer et des combats navals, comblé par ses succès militaires et diplomatiques, devenu un très puissant personnage qui traitait avec les rois, fort de la confiance du pape, sa gestion et son autorité furent bientôt contestées par de nombreux chevaliers et un complot ourdi contre lui ; il fut déposé et remplacé en 1317 par Maurice de PAGNAC commandeur de Chypre. Il en appela au pape et se réfugia dans

la très belle commanderie de Lindos (Rhodes). Le pape Jean XXII qui l'estimait, lui rendit la maîtrise de l'Ordre. Toutefois devant l'inimitié de ses confrères, le Souverain Pontife accepta sa démission pour calmer les esprits et lui fit attribuer le grand prieuré de Capoue, puis celui de Rome. Foulques préféra son indépendance, reçut une pension de 2 000 florins d'or et se retira en 1319 chez une de ses soeurs à Teiran (diocèse de Maguelone) ; il y mourut le 1er septembre 1327 et son corps fut inhumé en l'église de la commanderie Saint-Jean à Montpellier, dans un tombeau de marbre que son successeur le grand Maître Héliion de VILLENEUVE fit édifier en son honneur et peut-être en reconnaissance de l'avoir nommé commandeur de Manosque et Puimisson en 1314.

Quelques critiques qu'il eût encourues après dix années de magistère et dont la jalousie et l'envie ne furent pas être absentes, Foulques de VILLARET eut l'insigne mérite d'installer l'Ordre à Rhodes, de faire reconnaître sa souveraineté sur l'île, d'accroître son rayonnement international, de l'orienter vers le contrôle de la mer, d'étendre son influence en France en recueillant les biens immobiliers de l'Ordre du Temple et de triompher des assauts turcs. "Il avait mis son Ordre en ce haut point de grandeur qu'il a conservé depuis avec beaucoup de gloire".

Foulques eut aussi le goût de choisir pour résidence le haut-lieu de Lindos où il vécut ses dernières années à Rhodes, ce qui démontre par la beauté et l'agrément du site une conception de vie en avance sur son époque ; il aimait les artistes et les poètes qui lui adressèrent les plus grands éloges.

Soutenue par ce neveu qui fut à n'en pas douter un personnage hors du commun et le premier fondateur de l'Ordre "souverain d'un territoire" Jordane de VILLARET administra le prieuré Saint-Jean des Fieux pendant vingt-cinq années.

En 1319 le grand Maître Héliion de VILLENEUVE sur ordre du pape Jean XXII qui voulait favoriser les religieuses des Fieux, prescrivit au grand prieur d'Auvergne, Eudes de MONTAGUT, de ne demander plus rien à l'avenir sur la maison de Curemonte et d'en laisser la jouissance libre sans aucune redevance. Pour le dédommager il détacha du prieuré de Saint-Gilles la maison de Cazillac en Quercy qui était un membre de la commanderie du Bastit et l'unit à celui d'Auvergne (112).

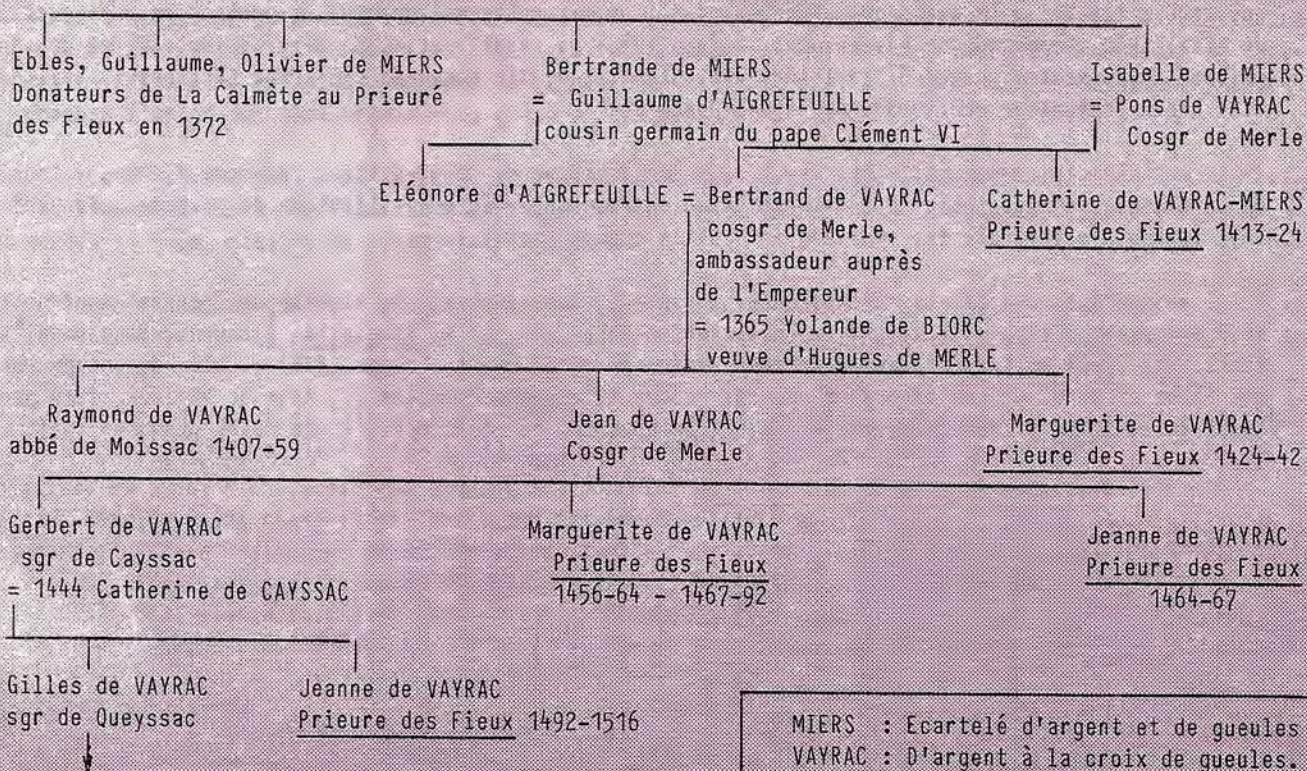
Agnès d'AURILLAC qui succéda à Jordane de VILLARET en 1322, reçut dès 1324 du grand Maître Héliion de VILLENEUVE la charge de grande prieure à Beaulieu, au mépris des statuts octroyés en 1298 qui exigeaient l'élection ; Elise de CASTELNAU élue mais évincée, fut désignée par le grand Maître comme prieure des Fieux qu'elle dirigea pendant treize ans. Elle y vécut le tremblement de terre de 1335 et la grande peste de 1348-49.

Le couvent restait pauvre et les treize religieuses y vivaient dans la gêne, d'autant qu'elles avaient la charge de treize jeunes filles nobles qui, sous l'habit séculier, faisaient leur noviciat ; ces donates étaient destinées à prendre l'habit de l'Ordre au fur et à mesure des vacances. Le pape limousin Clément VI prescrivit en 1344 qu'elles ne deviendraient soeurs régulières qu'en proportion des revenus de la Communauté (113).

De 1337 à 1372 aucun document n'ayant été retrouvé, on peut supposer que le couvent des Fieux fut géré péniblement dans une telle période par les trois prieures qui sont connues : Gaussède de MONESTIER (D'azur à la fasce d'or surmontée de 3 fleurs de lys du même) Séverine et Isabeau de CARDAILLAC. Ces deux dernières appartenaient à une famille qui passa du côté des Anglais et dont les armes portaient : De gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or avec orle de 13 besants d'argent.

Fine d'AURILLAC était prieure lorsque les MIERS vinrent au secours du prieuré les 18 octobre 1370 et 6 mars 1372. Les trois frères Ebles de MIERS archidiacre de Saint-Séré puis évêque de Vaison, Guillaume abbé du Mas-Grenier et futur abbé de Saint-Gilles, et Olivier de MIERS chevalier, firent donation, dans la paroisse de Loubressac, de leur domaine de Lacalmète, dont ils avaient été autorisés par l'évêque Bégon de CASTELNAU à céder la dîme. Cet acte passé en Avignon eut pour témoins Raymond de THEMINES licencié en droit canon, Hugues de CARVELIS recteur de Sonac... (114). Le pape limousin Grégoire XI confirma la donation par un bref d'avril 1373 et le nombre des dames hospitalières aux Fieux fut porté à vingt.

LES PRIEURES MIERS-VAYRAC (1413-1516)



Le curé de Loubressac, Arnal OLIER, souleva le problème des limites de l'emprise des terres de la Calmète soumises à la dîme. Malgré enquête et procès il n'était pas résolu en 1383 (115).

Si, en contrepartie de la cession de ce domaine, il était demandé des prières aux dames hospitalières des Fieux, il semble bien qu'il leur fut également imposé de choisir désormais leur prieure dans la famille de MIERS, car dès 1413 et pendant un siècle jusqu'en 1516 ce furent toujours des filles de la maison des MIERS-VAYRAC qui exercèrent le priorat.

La première fut en 1413 Catherine VAYRAC-MIERS fille de Pons de VAYRAC coseigneur de Merle et Cussac, et d'Isabelle de MIERS soeur des donateurs de la Calmète. Sa nièce lui succéda, Marguerite de VAYRAC (1424 - 1442) fille de Bertrand, envoyé du pape auprès de l'Empereur, et d'Eléonore d'AIGREFEUILLE (fille de Guillaume et de Bertrande de MIERS soeur des donateurs de la Calmète).

Marguerite II de VAYRAC succéda à Jordane II de VILLARET, de 1456 à 1464, puis sa soeur Jeanne de 1464 à 1467. Marguerite II de VAYRAC reprit en main le prieuré de 1467 à 1492, date à laquelle Jeanne II de VAYRAC s'y installa jusqu'en 1516 ; elle était la fille de Gerbert de VAYRAC seigneur de Queyssac (les Vignes) par son mariage avec Catherine de QUEYSSAC. Elle fut la dernière descendante des MIERS à tenir le priorat des Fieux. Il semble qu'elle obtint de sa famille la cession au prieuré du mas de Monbrial et des bois de Goudeau (116).

Les armes des MIERS étaient un Ecartelé d'argent et de gueules, celles des VAYRAC : D'argent à la croix de gueules.

Afin de suppléer à la misère croissante du prieuré par suite des guerres anglaises, de la peste, et des séismes fréquents à l'époque, et d'éviter que les religieuses ne fussent obligées d'abandonner leur monastère complètement isolé et en ruines, le pape Benoît XIII (Pedro de LUNA) unit provisoirement (117) le 1er juillet 1395, l'église de Montvalent au prieuré des Fieux. L'église de Montvalent, dont les revenus étaient estimés par la bulle d'union valoir quatre-vingts livres par an, se composait de deux annexes : Saint-Christophe de Brassac dans la vallée, Saint-Namphaise de Montvalent et la chapelle Saint-Jean du château qui appartenaient au vicomte de Turenne.

Animé de semblables intentions, le Commandeur de la Tronquière Bérenger d'AULON intervint en personne afin que fut entièrement refaite la toiture du couvent, en octobre 1396.

Les guerres anglaises en cette fin du XIVe siècle achevèrent de ruiner le monastère. Sous le règne de Charles VII, le grand prieur de Saint-Gilles mit cette maison sous la protection du chevalier de CASTELNAU commandeur de Pézenas qui, l'an 1457, se rendit sur place afin de soutenir et de conseiller les moniales. Jean de CASTELNAU était le fils du XIe baron de CASTELNAU (Bretenoux) ; il devint grand commandeur de l'Ordre de 1466 à 1480.

En 1479 lors de sa visite aux Fieux, le grand prieur de Saint-Gilles, Raymond RICARD, y trouva douze religieuses au milieu de décombres et en conséquence y interdit l'entrée de novices. De 1492 à 1496 la peste y interdit les visites, en 1504 la grande famine...

Quoique les conditions d'existence fussent insupportables, le vicomte de Turenne Annet de LA TOUR et sa femme Anne de BEAUFORT autorisèrent en 1485 leur fille Gabrielle à devenir dame hospitalière aux Fieux et la dotèrent à cette occasion comme il était d'usage (118) ; elle devint prieure des Fieux en 1516. Un peu plus tard une des soeurs du vicomte François II, Anne de LA TOUR, fera profession devant la prieure Magdeleine d'AYDIE sa cousine, et resta moniale aux Fieux jusqu'en 1563.

En 1524 Gabrielle de LAQUEUILLE-CASTELNAU (119) devint prieure des Fieux. Elle reçut la visite du chevalier Guy de PANAT commandeur du Bastit, commis à cet effet par le grand prieur Pierre-Jean de BIDOUX le 5 novembre 1524. Quoique bref, le priorat de Gabrielle de LAQUEUILLE n'en fut pas moins constructif ; elle y révéla des qualités exceptionnelles d'intelligence et de caractère telles que sa tante Anne de CASTELNAU "la bâtisseuse" la choisit en 1528 pour lui succéder. Gabrielle de LAQUEUILLE âgée de vingt-quatre ans, était la première prieure des Fieux élue grande prieure de Beaulieu.

Elle fut remplacée à la tête du couvent des Fieux par Jehanne de PELEGRI (1528-1530) d'une famille de Vayrac qui tenait pour blason : D'azur au bourdon de pèlerin d'argent accompagné de 3 coquilles du même.

Deux années plus tard lui succéda Magdeleine d'AYDIE (1530-1568) d'une ancienne famille de Gascogne, fille d'Odet et d'Anne de PONS vicomtesse de Ribérac ; son oncle était comte de Comminges, amiral de Guyenne sous Louis XI. Parmi ses frères, François fut vicomte de Ribérac, Pierre fut tué à Pavie et Gui devint évêque de Sarlat. Leurs armoiries étaient : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à 4 lièvres courant l'un sur l'autre d'argent, aux 2 et 3 d'or à 5 pals de gueules contrécartelé d'or à 2 vaches passantes l'une sur l'autre d'azur couronnées colletées et clarinées du même.

Lorsqu'en 1568 Gabrielle de TURENNE d'AYNAC fut confirmée prieure des Fieux, les guerres religieuses désolaient la contrée. Les protestants s'acharnèrent à détruire l'église et le cloître, à piller, puis brûler les bâtiments conventuels et les fermes. Les armes anciennes des TURENNE d'AYNAC étaient un Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 roses de gueules, aux 2 et 3 cotivé d'or et de gueules de 12 pièces.

Les soeurs Françoise (1576-1577) et Adrienne (1577-1608) de LABROUSSE s'efforcèrent de maintenir le fonctionnement du prieuré mais en résidant la plupart du temps dans leur propriété familiale (121) Les LABROUSSE blasonnaient d'un Ecartelé aux 1 et 4 d'azur au chêne d'or soutenu d'un croissant d'argent, aux 2 et 3 d'azur à 3 bandes d'or. Sous leurs priorats il ne restait aux Fieux que quatre moniales.

Lorsque le 15 novembre 1609, Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC âgée de vingt ans, coadjutrice de la grande prieure de l'Hôpital, sa cousine Antoinette de BEAUMOND, prit le chemin des Fieux, situé à plus de trois lieues "dans un grand bois et exposé à toutes les misères des guerres et aux voleurs en grande pauvreté et désolation", Adrienne de LABROUSSE venait de résigner sa charge de prieure en sa faveur (21 février 1608) et de se retirer au prieuré de Curemonte où elle mourut en 1624.

Les visiteurs de l'Ordre, le chevalier Laurent de SAIGNES-VAUCLUSE et frère Anne de NABERAT relatent ainsi leur visite aux Fieux en avril 1613 : "Nous avons trouvé quelques soeurs extrêmement mortifiées, humbles, dévotes étant venues nous recevoir en procession à la porte de la clôture, animées d'une grande reconnaissance envers Messieurs le grand Maître et le grand prieur leur supérieur. Elles déclarèrent faire ce que le Saint Esprit leur inspirait, n'ayant pas reçu de visiteurs depuis cent ans et vouloir vivre et mourir dans la sainte obéissance".

Galiote ne put rester que deux années dans son prieuré, en raison des griefs calomnieux qui lui étaient faits. L'existence était très dure dans ce prieuré dévasté qui était un désert ; elle y fut très malade et faillit en mourir. Devant une telle situation qui ruinait leur santé physique et morale la prieure et ses cinq compagnes se prononcèrent pour la fusion avec l'Hôpital-Beaulieu. Galiote proposa l'union des deux prieurés au grand prieur de Saint-Gilles.

Le 9 janvier 1611, le pape Paul V expédiait une bulle envisageant l'annexion à l'Hôpital-Beaulieu du prieuré des Fieux avec ses dépendances : les prieurés de La Calmète, Saint-Georges d'Issordel et Saint-Hilaire de Curemonte.

L'Official de Cahors, Arnaud de GUIRAL, décréta cette union après enquête sur place et autorisa le transfert de la prieure et de la communauté des Fieux dans le monastère de l'Hôpital-Beaulieu le 5 mai 1612.

Le grand prieur de Saint-Gilles, d'ESPARBES de LUSSAN, confirma cette fusion par acte authentique du 24 janvier 1620 et le roi Louis XIII l'admit par lettres patentes du 4 août 1624.

Désormais les grandes prieures furent en même temps prieures des Fieux, titre honorifique puisque, selon la tradition orale, deux soeurs de Justice assistées de leurs chambrières, et de deux soeurs d'office, se relayèrent dans le prieuré pour surveiller le domaine et en cueillir les fruits ; un chapelain continuait toutefois d'y faire le service de l'église.

Quand fut établi, le 15 novembre 1609, l'inventaire du mobilier, à l'initiative de Galiote, on trouva des chapelets en corail et en argent, en fil d'or aux grains émaillés avec perles, de nombreuses bagues garnies d'émeraude, rubis, saphir, améthiste, des alliances d'or, des boîtes en agathe doublées de velours à l'intérieur remplies de grains de musc des boucles d'oreilles avec rubis, des bracelets d'or et d'argent... (122).

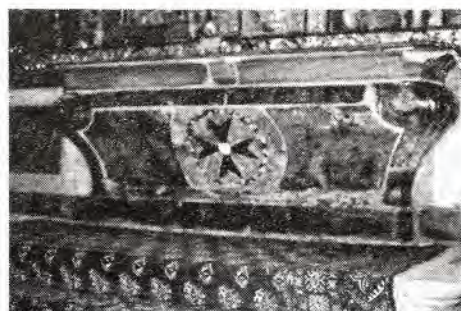
A l'époque de cet inventaire le domaine des Fieux (ferme, terres et bois) rapportait 800 livres annuellement, la seigneurie de Rignac 200 livres, le petit prieuré de La Calmète 150 livres le prieuré de Curemonte 1 500 livres, Bio et Albiac une rente de cent setiers de froment affermés 600 livres, soit au total : 3 250 livres. Il y avait de plus les revenus des deux annexes de Sepval (par. de Cahus) et de Talametz (par. de Camps) qui appartenaient à l'Ordre avant 1297 et avaient été données aux Fieux par Guillaume de VILLARET ; mais en 1609 ces revenus avaient été attribués en pension à Adrienne de LABROUSSE ex-prieure des Fieux.

En 1679, d'après le pouillé DUMAS, le couvent des Fieux était désert et en ruines ; il semble être resté à l'abandon jusqu'en 1793 où, vendu comme bien national, la famille CAMINADE l'acheta et en est encore aujourd'hui propriétaire.

D'après des notes recueillies en son temps par le chanoine ALBE et selon l'état actuel des lieux il est possible de décrire à grands traits ce que fut ce prieuré, construit vraisemblablement au XIV^e siècle sous le priorat d'Elize de CASTELNAU :

- l'église Saint-Jean-Baptiste à une nef de 16 m. de long sur 8 m. de large, à deux travées éclairées chacune par une haute et étroite fenêtre (3,90 m. x 0,10 m.) ; le chœur des religieuses (9,30 m. x 8 m.) était séparé de la nef par un double mur avec, au-dessus, un grand arceau sur lequel s'appuyait la tour campanile ; de chaque côté du chœur une petite chapelle (5 m²) ; à l'extrémité de la nef, l'autel dans son abside (3,30 m. x 8 m.) ; le grand portail qui donnait accès à l'église avait été bâti sur le même style que celui de la salle capitulaire de l'Hôpital-Beaulieu ; tout l'édifice acheva de s'écrouler en 1810 ;

- un cimetière attenant à l'église du côté sud ;
- la maison des moniales ou le couvent proprement dit ;
- l'hôpital-hôtellerie ;
- la cour, le colombier, l'enclos, le puits et un jardin potager,



Autel du prieuré des Fieux
à Floirac (Lot)

le tout entouré de murailles en quadrilatère de 80 à 90 m. de côté et de 7 m. de hauteur ;

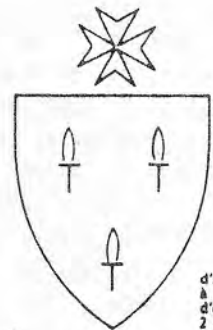
- des métairies sur les terres d'un seul tenant ;
 - des forêts de chênes.
- } Superficie 400 ha.

Il subsiste aujourd'hui des pans de murs, des moellons remployés, des dalles de chapelle dans la cave qui fut peut-être la crypte, deux pierres à têtes sculptées (homme et femme) qui représentent peut-être les donateurs, un médaillon de pierre avec l'agneau et la croix, des modillons à tête de moniales qui sont encastrées dans la maison de l'actuel propriétaire. L'autel de marbre rouge, marqué de la croix de Malte en pierre noire, qui est en l'église de Floirac, proviendrait de l'église des Fieux comme, semble-t-il, la cathédre du prêtre dont le dossier est sculpté de la même croix.

A la fin du siècle dernier furent trouvées : une borne marquée de la croix de Malte et des armes des GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC, et une pierre blasonnée des 3 fers de lance des ESTRESSE de LANZAC surmontée de la croix de Malte.



d'azur
à 3 étoiles d'or
en pal, d'or
à 3 bandes
de guules



d'azur
à 3 roquets
d'or posés
2 et 1

La hauteur moyenne des bornes de Malte était de 1 m. 30, l'épaisseur de 30 cm. et le diamètre du cercle dans lequel était sculptée la croix de Malte avait 20 cm.

Arrivé au lieu d'érection, ordinairement entre deux propriétés, on creusait un trou de 70 cm., on y jetait au fond une couche de mâchefer et sur ce résidu de forge on enterrait verticalement la moitié de la borne qui marquait ainsi la limite du domaine de l'Ordre de Malte. La plupart de ces bornes ont été martelées ou détruites en 1793.

LES PETITS PRIEURES

Les possessions du grand prieuré des Dames Maltaises de l'Hôpital-Beaulieu furent toutes situées en Haut-Quercy, à l'exception de Saint-Hilaire de Curemonte en Bas-Limousin. Ces possessions étaient groupées en huit petits prieurés : Saint-Julien d'Issendolus, Sainte-Anne de Fontanes, Saint-Etienne de Sonac, la Vraie Croix de Martel, Sainte-Néboule de Béduer (puis Saint-Médard de Presque) Saint-Georges d'Issordel, Saint-Hilaire de Curemonte, La Calmète de Loubressac.

SAINT-JULIEN D'ISSENDOLUS

Le prieuré Saint-Julien d'Issendolus (123) constitué de l'église et de ses appartenances fut fondé en 1245 sur donation de Géraud de Barasc, évêque de Cahors, "pour emploi exclusif au service hospitalier". Réserve était faite dans l'acte de la part congrue à revenir au chapelain curé et des charges qu'entraînaient les visites épiscopales. A la vacance de l'église, Guibert de Thémynes, après lui sa femme Aigline, après leur mort l'administrateur de l'Hôpital, éclairé de l'avis des Frères et Soeurs de la maison, avait le droit de présenter à l'ordinaire un candidat auquel seraient accordées, s'il en était digne, institution et charge d'âmes.

Pour prévenir que la modicité des ressources n'empêchât de faire le plus large accueil aux pauvres et aux pèlerins, le prélat exemptait la paroisse d'Issendolus des quêtes et autres impôts qui pouvaient être prescrits.

Géraud de Barasc assista à la mort de Raimon VII de Toulouse et fut un de ses exécuteurs testamentaires ; il montra en diverses circonstances combien cette mort si pieuse l'avait frappé. Durant tout son épiscopat il fut en conflit avec les consuls de Cahors. Il mourut en mai 1250 des suites d'une grave blessure reçue au cours d'une bagarre (124).

En 1323 le domaine du prieuré Saint-Julien s'accrut des legs de Gerbert III de THEMINES et des dots en terres de plusieurs dames hospitalières ainsi que d'une maison pour le vicaire.

La prieure en était depuis l'origine la grande prieure de Beaulieu ayant les droits d'institution de la vicairie, de collation et de nomination du recteur qui "doit être prêtre religieux d'obédience de l'Ordre portant croix".

Saint-Julien d'Issendolus était le plus important prieuré de l'Hôpital-Beaulieu et rapportait en 1668 : 2 400 livres.

SAINTE-ANNE DE FONTANES

Le prieuré Sainte-Anne de Fontanes (125) fondé par la donation des seigneurs de Thémynes vers 1280 qui donnèrent aussi la moitié du tènement de la Braunhie (ou Braugne). Les Dames Hospitalières levaient la moitié des dîmes de la paroisse. Le domaine comprenait outre la forêt de la Braunhie, des terres cultivables pour six tenanciers.

En 1446 après la dévastation du domaine par les guerres anglaises et la peste, la grande prieure Bertrande de LAGARDE de SAIGNES l'arrenta à six nouvelles familles venues de Caniac du Causse. Mais les nouveaux fermiers n'exécutèrent pas les clauses du bail. Il y eut procès dès 1451 qui dura 347 ans ; la vente des domaines comme biens nationaux en fut l'épilogue en 1793 ! (126)

Ce prieuré rapportait 1 100 livres en 1668. L'église dont l'abside était voûtée et la nef couverte de bois fut détruite à la Révolution et rebâtie au XIXe siècle.

SAINT-ÉTIENNE DE SONAC

Le prieuré Saint-Etienne de Sonac (127) fondé par la donation de la paroisse que fit, en août 1298, l'évêque de Cahors Sicard de MONTAIGU, qui se réserva le droit de nomination à la cure et une redevance annuelle de quarante livres caorsines pour le vicaire. Les revenus de ce prieuré en 1668 étaient chiffrés à 400 livres. L'église est de beau style roman et des maisons du village fort anciennes. Là naquit le grand maître de l'Ordre du Temple (1247-1250) Guillaume de Sonac, auparavant commandeur d'Aquitaine "homme avisé, courageux et très versé dans l'art militaire". Aussi saint Louis en confiant au Comte d'Artois, son frère, la conduite de l'avant-garde de l'armée en Egypte, lui ordonna-t-il de suivre les conseils du grand Maître. Pour les avoir dédaignés, le comte fut cause du désastre de Mansourah où il fut tué.

Guillaume de Sonac qui, quoiqu'opposé à cette déplorable initiative eut l'abnégation de l'accompagner, parvint à regagner le camp tout couvert de blessures et un oeil crevé. "Quelques jours plus tard, avec le peu de chevaliers qui lui restaient, son retranchement fut assailli de toutes parts et brûlé par le feu grégeois mis par les Musulmans ; dans ce combat frère Guillaume, maître du Temple, perdit l'autre oeil et en mourut, que Dieu l'absolve" (128).

Il semble que ce fut son neveu, Bertrand de Sonac, qui assista en 1259 à la donation à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem faite par Gerbert et Aigline de Thémines, et qui est cité dans l'acte fratere Bertrando de Sonac. Le même pourrait avoir été "frère Bertrand de Sonac, commandeur de Bordeaux et d'Agen" mentionné parmi les chevaliers réunis le 27 mai 1297 autour de Guillaume de VILLARET lors de la fondation du prieuré des Fieux. Dans cet échange figure en qualité de témoin Gailharde, épouse de Raoul de SONAC chevalier.

Le prieuré rapportait en 1618, cinquante écus et la grande prieure n'y avait que le droit de suspension à l'encontre du desservant de la paroisse.

LA VRAIE CROIX DE MARTEL

Le prieuré de la Vraie Croix de Martel (129) et son annexe de Barbaroux, existait en 1298 lorsque Guillaume de VILLARET unit à l'Hôpital-Beaulieu les premiers domaines des Dames Hospitalières. Il comportait un hôpital dans le faubourg de la Belle-Croix, l'église Saint-Marc et une maison à Barbaroux au croisement des routes de pèlerinage vers Rocamadour.

En 1358 après le traité de Brétigny et les ruines causées par les guerres anglaises, les hospitalières durent quitter l'hôpital devenu inhabitable.

En 1669 le prieuré de la Vraie Croix rapportait à l'Hôpital-Beaulieu un revenu de 60 livres. Quelques prieures en sont connues : 1447, Delphine DEL BOSQ ; 1461, Jeanne de VAYRAC prieure des Fieux en 1464 ; 1464, Antoinette de BARASC ; 1499, Antoinette de LESPINASSE ; 1529, Marguerite de BAR († 1571).

A ce prieuré s'agrégea au XVe siècle l'Hôpital Saint-Marc établissement des consuls de Martel, qui fut abandonné par les dames Maltaises après sa dévastation par les protestants en 1572. Les consuls de la cité y nommèrent un syndic qui restaura et fit fonctionner l'hôpital.

Lorsque la maison des Dames Maltaises de Toulouse fut organisée, le grand Maître Jean de LASCARIS chargea, en 1654, l'une des religieuses, Françoise de MIRANDOL nièce de la première prieure retirée en 1644, d'aller prendre possession du prieuré délaissé de Saint-Marc de Martel ; elle s'y rendit avec quelques compagnes mais la réinstallation ne fut pas facilitée par l'attitude des consuls défendant leurs droits et par la menace d'excommunication de l'évêque de Cahors. A force d'énergie et d'habileté elle parvint à triompher des obstacles et à obtenir des lettres patentes du roi en 1685. Les prieures de Saint-Marc furent successivement : 1718, Madeleine de LA PORTE ; 1727, Jeanne de LA PORTE ; 1744, Jeanne de LA ROCHEFOUCAULD de COUSAGES ; 1772, Anne-Thècle-Françoise de RAOUL ; 1785, Marie-Jeanne-Françoise GUISCARD de CAVAGNAC (130).

Ce prieuré qui relevait du grand prieuré de Toulouse comptait alors treize religieuses quand fut reçue Elizabeth de LA PRADE en 1762 qui apportait en dot 4 200 livres d'argent et d'objets mobiliers ; assistèrent à la cérémonie "d'agrégation" les soeurs de LANZAC, de LA SELVE, de RAOUL, de BAR, DU NOYER, de MONTAGNAC et de BAR de LA FAURIE.

L'enclos des Maltaises représentait sur la route de Brive "une façade d'une quarantaine de mètres de longueur dont la partie centrale était occupée par une chapelle" (131). Cette chapelle subsiste encore mais elle sert de grange.

Le 2 juin 1790 la municipalité de Martel signala au Comité du département du Lot l'existence d'une maison des Dames de Malte qui avaient refusé les inventaires parce qu'elles n'étaient pas nommément désignées et demanda s'il fallait passer outre. Il en fut ainsi fait en 1792 ; en 1794-1795 les terres des Maltaises sises à Mirandol furent vendues 91 300 livres et les prés de Saint-Michel 187 000 livres, mais les paiements furent effectués en assignats sans valeur.

S A I N T - M É D A R D D E P R E S Q U E

Le prieuré Saint-Anatole ou Sainte-Néboule de Bédrier (132) fondé vers 1280 par la donation des BARASC seigneurs de Bédrier, fut échangé, en août 1299, avec l'évêque de Cahors, Sicard de MONTAIGU, contre l'église Saint-Médard de Presque (133) en la vicomté de Turenne, châtellenie de Saint-Séré. La grande prieure de Beaulieu présenta le curé à l'investiture épiscopale jusqu'à la Révolution. Ce prieuré rapportait 1 600 livres en 1668. L'église fut pillée et brûlée par les protestants en 1592, puis restaurée. Le domaine comprenait une maison conventuelle avec enclos, des vignes et de nombreux tènements jusqu'à Saint-Jean-Lespinasse et Revery, le tout hommagé au Vicomte de Turenne (1644, 1672...). Deux calvaires à la croix de Malte subsistent dans les villages de Saint-Médard de Presque et de Saint-Jean-Lespinasse ; le lieu-dit de la Boudie rappelle l'existence d'une léproserie.

S A I N T - G E O R G E S D ' I S S O R D E L

Le prieuré Saint-Georges d'Issordel (134) situé près de la fontaine Saint-Georges de Montvalent non loin de Brassac, n'était pas conventuel. Fondé en 1237 par Raymond VI de Turenne, sous le nom d'Hôpital de Brassac, doté des revenus des hameaux de la Garrigue et Boudeaux, ce petit prieuré comportait une chapelle dédiée à Saint-Georges. Sur l'offre du vicomte Raymond VII, il fut uni avant 1304 au prieuré des Fieux. Après les dévastations causées par les guerres anglaises il n'y eut d'autre religieuse que la prieure : 1473 Jeanne de SAINT-HILAIRE ; 1477 Bonne d'ARTENSA (d'une famille de Castelnaud-Bretenoux) ; 1500 Jeanne de TUDEILS ; 1534 Catherine d'ANTISSAC nommée par le pape Paul III à l'âge de dix-huit ans. En 1611 lors de la réunion du prieuré des Fieux à l'Hôpital-Beaulieu, il devint prieuré à la nomination de la grande prieure qui le confia, en 1619 à Hélène de CHIRADOUR appelée soeur de la Sainte-Trinité.

Le prieuré d'Issordel fournissait 60 livres de revenus en 1668.

S A I N T - H I L A I R E D E C U R E M O N T E

Le prieuré Saint-Hilaire de Curemonte (135) situé à la lisière du Haut-Quercy mais en Bas-limousin et par conséquent ressortissant au diocèse de Limoges, puis de Tulle, fut d'abord une commanderie du grand prieuré d'Auvergne.

Par lettres du 7 juillet 1308 le grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Foulques de VILLARET le donna au prieuré des Fieux que dirigeait sa nièce Jordane (136).

En 1611, comme dépendance des Fieux, il fut annexé à l'Hôpital-Beaulieu ; en plus de l'église Saint-Barthélemy et de sa cure, le domaine était important et produisait 600 livres de revenus à la fin du XVIIe siècle.

Il était situé à Saint-Hilaire-la-Combe où subsiste une chapelle romane remarquable à une abside latérale et cimetière attenant.

LA CALMÈTE

Le petit prieuré de La Calmète, aujourd'hui hameau de Lacalm ou Lacam (137) fut fondé le 6 mars 1372 à la suite d'une donation faite à la prieure des Fieux, Fine d'AURILLAC, par les trois frères de la famille des MIERS, Ebles, Guillaume et Olivier. Ebles de MIERS fut successivement chanoine de Saintes, Périgueux (1321) clerc de la chambre apostolique du Saint-Siège (1351) archidiacre de Saint-Séré (1365) envoyé apostolique en Allemagne et évêque de Vaison (la Romaine) de 1371 à 1380. Guillaume était moine de Moissac en 1346 quand il reçut le prieuré d'Archiac (près Saintes) puis il prit la mitre à l'abbaye toulousaine du Mas-Grenier et en 1366 fut nommé abbé de Saint-Gilles. Olivier chevalier, seigneur de Miers dont les terres s'étendaient de Miers à La Calmète à travers le causse de Padirac, mourut peu avant cette donation passée en Avignon et confirmée par le grand prieur de Saint-Gilles et le pape Grégoire XI (bulle du 12 avril 1373).

Relié au couvent des Fieux par le chemin du Cayrou de l'Homme Mort ce petit prieuré fut annexé à l'Hôpital-Beaulieu en 1611 par Galiote I de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC.

"Appartenant à la dame abbesse de l'Hôpital, il s'affermait communément pour 10 charges de blé et 30 charges de vin" en 1631 ; il rapportait 106 livres en 1668.

Il est rapporté (138) qu'en 1631 H. de MONBESIERS soldat des gardes du duc d'Epéron, gouverneur de Guyenne, un huissier de Montauban et Jean de POMAREDE receveur des recettes pour le grand prieuré de Toulouse, accompagnés de deux hommes d'armes accomplirent une mission en Haut-Quercy afin de saisir les fonds qui revenaient aux religieuses de Toulouse parties de Beaulieu. Le 5 septembre, ils se rendirent au petit prieuré de Lacalm où ils ne purent entrer et le lendemain, après avoir couché à Loubressac, ils y revinrent sans pouvoir rencontrer DUPUY le principal fermier du prieuré. "A cause de la forteresse" de ladite maison, ils renoncèrent à la forcer et s'en allèrent à Vayrac où un gardien les menaça de "donner de sa hallebarde dans le corps" !

Le prieuré de La Calmète comportait une maison pour deux religieuses de l'Ordre, dames de Justice, assistées de soeurs d'office et de servantes, une chapelle, des granges, une ferme avec trente hectares de terres et bois, une salle d'école et une petite hôtellerie destinée aux pèlerins d'Auvergne qui, de Sainte-Marie de Félines gravissaient le causse pour atteindre Notre-Dame de Rocamadour.

Il est à signaler que l'école des Hospitalières de La Calmète dans le plus petit prieuré des Dames Maltaises, devint école congréganiste sous l'Empire ; par le truchement des soeurs de Notre-Dame-du-Calvaire, il fut la seule fondation de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à subsister après la Révolution et à durer 573 années de 1372 à 1945.

Une autre particularité de ce petit prieuré résulte de la qualité de ses deux voisins : au sud-est le domaine de Celle qui relevait du Commandeur de La Ironquière, au nord-ouest le château léproserie de Taillefer au Commandeur du Bastit. Ainsi de Loubressac à Gintrac, soit sur une lieue de falaise s'élevant à 180 m. au-dessus du confluent de la Dordogne et de la Bâve, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem tenait le plus beau site des alentours (139).

LA CROISÉE AUX COLOMBES

La représentation des colombes est fréquente dans l'Antiquité. Ces oiseaux venus d'Égypte ont fait l'objet d'une véritable vénération aussi bien chez les Grecs que chez les Romains. La colombe blanche la plus admirée et la plus recherchée était le symbole de la pureté et de la tendresse.

Attribut de la déesse de l'amour (Aphrodite, Vénus) cet oiseau apparaît sur des plaques d'or d'époque mycénienne. On le retrouve sur la mosaïque des colombes découverte en 1737 dans la villa Hadriana (à 29 km. de Rome) ; Pliny l'Ancien l'avait signalée et c'est la seule mosaïque dont il ait donné la description (140).

Ici, il s'agirait, semble-t-il, des colombes du Saint Esprit soutenant et inspirant l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.





Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

POSTFACE

Que reste-t-il du Grand Prieuré des Dames Maltaises unique en France ? Quelques pierres armoriées dispersées ici ou là, quelques murailles à moitié démolies, quelques voussures de portes ; après les exactions des révolutionnaires et le passage des pilliers d'épaves, le temps a fait son oeuvre.

De toutes ces dames de noble famille qui vécurent à l'Hôpital-Beaulieu afin de prier et de soulager les misères humaines, trois femmes ont dominé l'histoire du Grand Prieuré : Fleur de CORBIE, la sainte, Galiote de sainte Anne, la réformatrice, et Françoise d'ESTRESSE de LANZAC, la chevalière.

Aujourd'hui encore sainte Fleur rassemble ceux qui veulent se rappeler que dans le cours des événements et de nos existences la vertu de se dévouer pour les autres a la primauté. Et cet appel est toujours à méditer quand l'être humain prend conscience qu'il va à la dérive s'il n'a pas le secours de l'étoile dont la croix de Malte est une des belles images de main d'homme.

Une histoire de 534 ans dépasse la brièveté d'une vie et nous permet de mieux voir ce qui subsiste de nos pensées et de nos actes. Rien ne vaut sans la durée de plusieurs siècles : ainsi se créèrent les traditions familiales, ainsi plusieurs générations faisaient un honnête homme au sens d'autrefois.

Les traces d'êtres supérieurs qui ont ouvert le sillon et semé pour que nous récoltions, et le souvenir qu'apportent les pierres dont Démocrite disait qu'elles ont une âme, obligent à écrire ce que l'on a appris comme on entretient un flambeau pour éclairer le chemin de ceux qui suivent.

On commémore ce qui unit, ce qui dépasse et non point ce qui divise, ce qui nivelle, ce qui détruit.

L'idéal du Beau et du Bien rejoint celui du Vrai qui apporte à l'homme la sérénité sur cette terre, sérénité qu'illustrent dans la générosité quasi anonyme ces grandes prieures de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Rhodes et de Malte à l'Hôpital-Beaulieu.

A Lacalm qui fut petit prieuré des Dames Maltaises
septembre 1989.

NOTES

- (1) J. JUILLET, Le manteau et la croix du chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.
- (2) d°, Le sillage capétien dans les royaumes francs de Jérusalem et de Chypre.
- (3) d°, L'Ordre de Malte, bouclier de l'Occident.
- (4) L'Ordre souverain de Malte et la Révolution française.
- (5) J. RILEY-SMITH, The knights of St John in Jerusalem and Cyprus. Londres 1967.
- (6) J. JUILLET, Rocamadour, cité libre de l'Europe médiévale; Rocamadour, deuxième site de France, ses symboles et son histoire.
- (7) d°, Commanderies du Haut Quercy sur le chemin de Rocamadour pp. 33-38.
- (8) P. LACROIX, Vie militaire et religieuse au Moyen-Age fig. 145 Paris 1873.
- (9) J. JUILLET, Sainte Fleur, dame hospitalière de Saint-Jean de-Jérusalem.
- (10) E. RUPIN, Rocamadour p. 223 et suiv. Paris 1904.
- (11) "Peut-être route de l'étain" (R. MENNEVEE, Le Bourg dans Bulletin de la Société des Etudes du Lot (BSEL) 1962 p. 231) qui menait jusqu'aux Cornouailles.
- (12) Initialement chemin des pèlerins qui allaient à Saint-Pierre de Rome, ce vocable fut étendu à toutes les voies de pèlerinage.
- (13) Charte de l'évêque Géraud de Barasc (1245) dans la Gallia christiana, Instr. Ecclesiae cadurcensis XLVII.
- (14) Archibald R. LEWIS, Saint Gerald of Aurillac p. 54 dans Traditio XX, New York 1964. - J. JUILLET, Les 38 barons de Castelnaud : Albiac était une possession du premier baron de Castelnaud au Xe siècle.
- (15) Bibliothèque Nationale fonds DOAT vol. 123 f° 190 à 211.
- (16) J. RAYBAUD, Histoire des grands prieurs de Saint-Gilles. Cf. IV le prieuré des Fieux. Archives du Lot F. 245.
- (17) Liste des Dames Hospitalières en 1298 (en annexe).
- (18) G. de LACROIX, Histoire des évêques de Cahors, t. I p. 433.
- (19) Cf. IV le prieuré des Fieux.
- (20) La Braunhie : forêt des BARASC, seigneurs de Béduer.
- (21) Le château de Palaret fut acquis des TURENNE d'AYNAC par les LAGARDE de SAIGNES en 1526 ; il était situé à la limite de quatre seigneuries : Castelnaud-Gramat, Aynac, Thémînes et l'Hôpital-Beaulieu (A. Nat. JJ 84).
- (22) Le propriétaire actuel de la salle capitulaire, M. Paul DELSAHUI mérite que son nom soit cité dans cette étude historique car, animé du respect des choses d'autrefois, il garde et conserve le peu qui reste debout en rassemblant objets qu'il découvre, documentation qu'il recherche de cette abbaye du XIIIe siècle.
- (23) Le sanglier fut un motif fréquent au revers des monnaies des Cadurques pour qui il symbolisait le courage ; la statuette d'un petit sanglier de bronze a été découverte à Mayrinhac-Lentour (BSEL, XXIV, p. 67).
- (24) J.A. DELPON, Statistiques du Département du Lot, t. I p. 540.
- (25) J. JUILLET, Sainte-Marie de Félines, 1972. - J. DEPEYRE, L'Ecole de sculpture quercynoise (1500).
- (26) H. de MARQUESSAC, Hospitaliers de Saint - Jean - de - Jérusalem.
- (27) L. BARRA, L'abbaye d'Issendolus au XVIIIe siècle, dans BSEL 1866, XI p. 65.
- (28) Des dizaines de mètres cubes de cendres attestent l'utilisation permanente de cette laverie.
- (29) Cf. les tubos ligneos de saint Didier, évêque de Cahors, VIIe siècle. - R. REY, La cathédrale de Cahors, 1937.
- (30) Jujubier : arbre dont les dures épines servirent à tresser la couronne du Christ.
- (31) L. GREIL, Etat des monastères de filles du diocèse de Cahors en 1668. Cahors 1900.
- (32) J. DEPEYRE, Pages d'histoire en Quercy, p. 77 Villefranche-de-Rouergue 1969.
- (33) Mémoire anonyme. Archives départementales des Bouches du Rhône 56 H 599.
- (34) Edmond ALBE, Les lépreux en Quercy. Cahors 1908.
- (35) Vicomte de GABRIELLY, La France chevaleresque et chapi-trale. Paris 1787. - L'effectif autorisé des sœurs de Justice après l'annexion du prieuré des Fieux s'éleva à 53, mais il ne fut jamais atteint en raison de la situation financière difficile du couvent.
- (36) M. de PIERREDON, Histoire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, t. I p. 14. - F. de SALLES, Annales de l'Ordre de Malte p. 4 et 5, Vienne 1889. - F. de GRASSET, Preuves de noblesse des Dames de l'Hôpital-Beaulieu, Paris 1868. - J. DELAVILLE-LE ROUX, Les Hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem, Paris 1894.
- (37) Voir la statue d'Anne au château de Castelnaud-Bretenoux et le panneau de bois sculpté (XVIIe siècle) à l'église d'Issendolus.
- (38) Abbé de VERTOT, Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, t. II, Amsterdam 1742.
- (39) E. SOL, L'Eglise de Cahors, t. II p. 62.
- (40) Cf. supra, page 10.
- (41) R.P. B. MONTAGNES, Sainte Fleur dans "Guillaume de VILLARET". Actes du Colloque Le Barroux, septembre 1983.
- (42) Alexandre MASSERON, Oeuvres de saint François d'Assise. 1982.
- (43) Etat des moniales en 1347. Cf. annexe.
- (44) Guillaume de GRIMOARD, né au château de Grisac en Gévaudan en 1310, abbé de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Germain d'Auxerre, puis élu pape en 1362, mort à Avignon en 1370.
- (45) Jean RAYBAUD, op. cit. p. 304.
- (46) ESQUIEU, Armorial du Quercy. - Archives du Lot F. 385.
- (47) A quelques kilomètres de l'Hôpital-Beaulieu, le château de Saignes date du XIVE siècle ; y naquit Pierre de LAGARDE de SAIGNES ambassadeur sous François Ier.
- (48) Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H 95 (14) et 602 ; Archives du Lot E/13/1 - III.
- (49) Archives du Lot F 205. J. RAYBAUD, op. cit. t. II p. 11. Jean de CASTELNAU dit le chevalier de CASTELNAU fils de Pons de CASTELNAU-CAYLUS, XIe baron de Castelnaud (Cf. Les 38 barons de Castelnaud, Fabrègue 1971).
- (50) Archives de Haute-Garonne, 216 H 36 - 5.

- (51) Archives du Lot, F 365.
- (52) Archives de Haute-Garonne, B 32/95.
- (53) Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H 98 - 187.
- (54) Archives de Haute-Garonne, Fonds de Malte, Beaulieu. - Archives Evêché de Cahors 4 - 85 - 5.
- (55) Dom A. DU BOURG, Histoire du grand prieuré de Toulouse p. 531. Toulouse 1883.
- (56) SAINT-ALLAIS, Généalogie TOUCHEBOEUF. 1818.
- (57) Sa mère, Claude de BLOSSET qu'on appelait la belle Torcy avait été fille d'honneur de Catherine de MEDICIS, puis de la reine ELÉONORE, seconde femme de François Ier.
- (58) Jacqueline LUQUET-JUILLET, Madame de l'Hôpital. BSEL. C. 1979.
- (59) Anne de NABERAT fut aussi prieur de Saint-Jean d'Aix (en Provence) commandeur du Temple d'Ayen et de Mons en Bas-Limousin. Histoire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, Paris 1629. - P. DUBOST, Le commandeur Anne de NABERAT, Bulletin de la Société Archéologique et historique. Brive LVI, 1934.
- (60) Texte de la Règle dans le procès-verbal de visite d'Anne de NABERAT, 12 avril 1613. Archives des Bouches du Rhône 56 H 599. Cf. Annexe II : Extrait des Statuts Hospitalis Hierusalem. Privilèges, chap. III (1643).
- (61) Archives de l'évêché de Cahors. 4 - 85 - 4.
- (62) C. LACARRIERE, Vie de la Vénérable Mère Galiote de GENOUILLAC-VAILLAC p. 82-83. Toulouse 1869.
- (63) Guyon de MALVILLE, Esats sur le pays de Quercy.
- (64) Il y a trente ans environ, une magnifique dalle funéraire de prieure avait été cédée à un antiquaire par le propriétaire du sol de l'église ; cette statue tumulaire avait été découverte lors des fouilles exécutées en 1930 dans l'église écroulée ; de style XVIIe elle fut identifiée comme représentant Galiote I de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC. (Lettre de Jean CALMON 7. VIII. 1965). En 1984, elle fut opportunément signalée aux Monuments Historiques lors d'une vente à Bordeaux par M. BAHUT d'Assier.
- (65) Archives de l'Evêché de Cahors 4 - 85 - 142.
- (66) DOAT vol. 123 f° 366, 374, 376, 378.
- (67) Archives Haute-Garonne. Maltaises liasse 74 n° 38.
- (68) Archives Evêché de Cahors. 4 - 85 - 4 n° 198 (d'après les archives de VASSAL à Péchaurié) et 4 - 85 - 5 (Cahier Montfaucon).
- (69) Archives Evêché de Cahors 4 - 85 - 5.
- (70) Dom DU BOURG, op. cit. p. 534.
- (71) Arch. Evêché de Cahors 4 - 85 - 5 (Cahier Montfaucon).
- (72) J. CALMON, Mayrac en Quercy : Les LUQUET. Fabrègue 1967. Arch. Evêché de Cahors 4 - 85 - 5.
- Les LUQUET avaient accompagné en Quercy-Turenne Annet de LA TOUR seigneur d'Olliergues lorsqu'il devint vicomte de Turenne par son mariage en 1444 avec Anne de BEAUFORT ; ancienne famille connue à Olliergues depuis 1211, elle avait donné au XVe siècle Jean LUQUET gouverneur de la vicomté et s'était divisée en deux branches : les LUQUET DU BARTAS et les LUQUET DU CHAYLAR. Foulques LUQUET DU CHAYLAR avait été chevalier de l'Ordre en 1552. Les armes des LUQUET étaient : D'azur au loup ravissant d'or au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or.
- (73) Arch. Evêché de Cahors, 4 - 85 - 1.- Edmond ALBE, Les religieuses hospitalières du diocèse de Cahors, p. 208-209
- (74) Revue d'Histoire de l'Eglise de France T. 27. Les religieuses Hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem au diocèse de Cahors p. 212.
- (75) Bibliothèque Sainte-Geneviève E 2221 - 1401 - 57.
- (76) Vicomte de GABRIELLY, op. cit. p. 232.
- (77) Règle de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : II, 26 G.M. Hugues REVEL (1258-1277). Rome 1588.
- (78) HELYOT, Histoire des Ordres monastiques, t. VII p. 175.
- (79) Arch. Evêché de Cahors, liasse IV - 1.
- (80) DOAT vol. 123 f° 366.
- (81) J. BAUDEL, L'Eglise de Cahors p. 79. Cahors 1884.
- (82) Les Constitutions de l'Hôpital-Beaulieu furent imprimées à Paris en 1677 chez Guillaume ADAM, à l'Olivier, quai des Augustins.
- (83) Arch. des Bouches du Rhône 56 H 661.
- (84) L. d'ALAUZIER, Visite d'un médecin à l'Hôpital-Beaulieu en 1670 p. 287. BSEL 1984.
- (85) Arch. Evêché de Cahors 4 - 85 - 4.
- (86) Arch. des Bouches-du-Rhône, Marseille, 56 H 599.
- (87) Dom DU BOURG, op. cit.
- Cf. annexe : les prieures de Toulouse.
- (88) F.S. d'ALQUIE, Les délices de la France. Leyde, 1728.
- (89) Dom Jacques BOYER, Journal de voyage d'un bénédictin du XVIIIe siècle. Ed. Antoine VERNIERE, Clermont-Ferrand 1886.
- (90) Par Françoise de VIA nièce de Jean XXII, mariée en 1313 à Raymond de JEHAN de SAINT-PROJET (Caylus, Tarn-et-Garonne) et au huitième degré suivant, par Françoise de JEAN dame de Saint-Projet, alliée en 1560 à Flotard de LA FONT (Fenayrols, Rouergue). A. FOISSAC, Arrière-petits-neveux de Jean XXII. Cahors 1913.
- (91) Arch. du Lot B 1382 ; Arch. des Bouches-du-Rhône 56 H 602
- (92) Abbé NICOLAS, Suite à l'Histoire des grands prieurs de Saint-Gilles p. 110. Mémoires de l'Académie de Nîmes 1906.
- (93) Abbé MAILLET-GREY, Les commanderies de l'Ordre de Saint-Antoine en Dauphiné dans Revue Mabillon 1926 ; E. ALBE, op. cit. p. 220.
- (94) E. SOL, La Révolution en Quercy t. II p. 182 et 319 ; Paul GRANIER, De l'Ancien Régime à Thermidor, Paris 1905 ; Abbé VIGUIE, Le clergé de Cahors pendant la Révolution, Cahors 1897.
- (95) Arch. du Lot B - 1885.
- (96) Arch. des Bouches-du-Rhône 56 H 600 - (20).
- (97) René BORRICAND, Histoire de l'Ordre de Malte p. 111.
- (98) TAINE, Les origines de la France contemporaine : la Révolution, t. III p. 428.
- (99) E. SOL, La Révolution en Quercy t. III p. 452.
- (100) Arch. du Lot L 112 n° 1.
- (101) Ibid. L 126 - 5/6.
- (102) Arch. Nat. F 19 - 1387 - c/44.
- (103) D'ESTRESSE de LANZAC, Françoise d'ESTRESSE de LANZAC dernière grande prieure de l'Hôpital-Beaulieu dans BSEL III p. 69 ; Arch. du Lot F 246.
- (104) Les Fieux alt. 320 m., commune de Miers, canton de Gramat.- LACOSTE, Histoire générale du Quercy t. I, 23.
- (105) Cartulaire de Beaulieu-sur-Dordogne par M. DELOCHE. Charte CXXIX, Paris 1859. Ce prieuré de Saint-Pierre relevait de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac. J. JUILLET, Les domaines du comte Géraud au pays des Quatre rivières, Aurillac 1973.
- (106) Affarium : domaine - Sicca Vallis : Secval, Sepval.
- (107) Bibliothèque Nationale fonds DOAT ms 123 f° 216-245 ; Arch. Bouches-du-Rhône 56 H 130 ; Arch. Haute-Garonne Dames Maltaises LXIII.- DELAVILLE-LE ROUX, Cartulaires des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem n° 4375, Paris 1894.- LACOSTE, op. cit. II 401-403.

- (108) Bibliothèque Méjanès. Aix-en-Provence. Ms 339 Preuves Histoire du grand prieuré de Saint-Gilles.
- (109) E. ALBE, Dictionnaire des paroisses du Lot : Montvalent
- (110) Arch. du Lot F 245 ; DELAVILLE-LE ROUX op.cit. n° 4801. DOAT vol. 123 f° 245.
- (111) B. Nat. Cabinet des chartes : Mémoire à M. MOREAU I.XI. 1782. - Arch. de Lozère. Les terres de Villaret et de Serviers appartiennent aux VILLAERT du XIIe au XVIIe siècles, puis passèrent aux AMBLARD de MONTEIL et par mariage aux de RETZ.
- (112) R. RAYBAUD, op. cit. p. 264.
- (113) DELAVILLE-LE ROUX, op. cit. n° 4413.
- (114) Archives du Vatican, Reg. Aven, 188 f° 481 et suiv.
- (115) Arch. des Bouches-du-Rhône 56 H 130.
- (116) Paroisse de Queyssac (les Vignes) Corrèze.
- (117) Cette union dura cinquante années. E. ALBE, lit. et Doc. sur le Quercy t. I p. 53, Brive 1905.
- (118) Arch. du Lot F 518 ; NADAUD, Nobiliaire du Limousin t. IV p. 194.
- (119) Cf. p. 23 ; Arch. Evêché de Cahors 4 - 85 - 1.
- (120) Livre de raison des MAILLARD dans BSAC III, 4. Brive, 1887. ESQUIEU, Armorial du Quercy.
- (121) Originaires des environs de Miers, les LABROUSSE furent aux XVIIe-XVIIIe siècles seigneurs de Veyrazet, paroisse de Montvalent. En 1654 Jehan de LABROUSSE juge de Mayrinhac-le-Françal, en 1660 Jacques de LABROUSSE curé de Montvalent (Arch. du Lot B 1163).
- (122) Arch. de Hte-Gne, fonds Malte, Beaulieu liasse XII.
- (123) Canton de Lacapelle-Marival (Lot).
- (124) E. SOL, L'Eglise de Cahors t. 2 p. 133.
- (125) Canton de La Bastide-Murat (Lot)
- (126) J. AMADIEU, Sainte Fleur p. 47-49. Aurillac 1923.
- (127) Canton de Livernon (Lot). - A. FOULHIAC, Chronique du pays de Querci 1686 ms. p. 266 Arch. du Lot.- LACOSTE, op.cit. t. 2 p. 278.- ESQUIEU, Les Templiers de Cahors p. 72.
- (128) JOINVILLE, Histoire de saint Louis, dans Mémoires pour servir à l'Histoire de France t. I p. 329, 1836. - Abbé de VERTOT, Histoire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem t. I p. 491, Amsterdam 1742. - Le sceau d'Aymar de SONAC (XIVe siècle) portait un sanglier surmonté d'une étoile (J. CALMON, Armorial de Rocamadour).
- (129) E. ALBE, Notes sur les anciens hôpitaux. BSEL XLIII, 1921.- SERRURIER-DUBOIS, Martel, Aurillac, 1927.- H. RAMEY Martel, Paris 1920.- CHAMPEVAL, Figeac et ses institutions religieuses p. 173-180. Cahors 1898. - Louis d'ALAUZIER, L'hôpital Saint-Marc à Martel dans BSEL CIV - 4, 1983.- J. P. LASSALLE, Les Dames Maltaises de Saint-Marc à Martel dans BSEL CII - 3, 1981.
- (130) Arch. du Lot B 1175 - 1336 - 1346 - 1707.
- (131) E. SOL, Le vieux Quercy p. CLXXXVIII Maltaises de Martel.
- (132) Canton de Figeac (Lot).
- (133) Canton de Saint-Céré (Lot).
- (134) Commune de Montvalent, canton de Martel (Lot).- E. ALBE Grégoire XI et Montvalent dans Titres et Documents Limousin et Quercy, Brive 1905.
- (135) Canton de Meyssac (Corrèze).- J.B. POULBRIERE, Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle t. 1 p. 370, 1964.
- (136) Cf. p. 48.
- (137) Commune de Loubressac, canton de Saint-Céré (Lot).- J. JUILLET, Les Dames Maltaises en Quercy-Turenne, BSEL 1966. - L. d'ALAUZIER, Donation de la Calmète au monastère des Fieux dans BSEL CV - 2, Cahors 1984.
- (138) Bibliothèque de Cahors, Fonds GREIL n° 49 p. 79, signalé par Louis d'ALAUZIER (Lettre du 28 décembre 1981).- Arch. Evêché de Cahors 4 - 85 - 5 (Cahier Montfaucon).
- (139) Site inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques en 1971 sur proposition du maire de Loubressac.
- (140) Plin l'Ancien, Histoire naturelle t. XXXVI ch. 25. Archéologia n° 194 septembre 1984.

DONATION DE L'HOPITAL DE BEAU-
LIEU A L'ORDRE DE SAINT-JEAN
(1259) *. (voir p. 12 et n. 16)

Noverint universi pariter et futuri has presentes litteras inspecturi quod nos, Guibertus de Theminis, miles, et Ayglina, ejus uxor, fundatores hospitalis nostri, quod est situm et factum publicum inter villam de Theminis et villam de Gramut, in parochiâ Ecclesiæ d'Issendoluz, in territorio quod vulgariter vocatur *Postvilausen*, bonâ fide et absque dolo, non decepti nec ab aliquo circumventi, pro nobis et heredibus et successoribus nostris presentibus et futuris, ex merâ liberalitate nostrâ et spontaneâ voluntate, pro salute animarum nostrarum et parentum et heredum nostrorum, damus et concedimus purè et liberè, donatione irrevocabiliter factâ inter vivos, Deo et beatæ Mariæ virgini et Ordini Hospitalis et vobis fratri Petro Geraldî, recipienti nomine eorundem, hospitale nostrum prædictum, cum omnibus pertinentiis suis et jurebus universis, quæ possidet, habendum, tenendum et perpetuò possidendum, cum omni subditiõni et obedienciâ, in vestro Ordine consuetâ. Itaque in dicto loco subditiõnem et correctiõnem, et reformationem et institutionem et destitutionem ac obedienciam, tam vos quam successores vestri, in fratres et sorores, qui ibidem pro tempore fuerint, perpetuò habeatis, sicut in aliis domibus Ordinis hospitalis; et unam marcham argenti, ad opus dictæ domus hospitalis S^{ci} Johannis Hierusalem, annis singulis, et non amplius, percipiat et habeatis ibidem, pro reponsionibus, in subsidium Terræ Sanctæ. Sic que nos, dictus Guibertus et dicta Ayglina de prædicto hospitali cum pertinentiis suis universis, jurebus et bonis, quæ in præsentim possidet et omnia nostra prorsus devostientes, et cum hæc presenti chartâ, in perpetuum valiturâ, vos fratrem Petrum Geraldî, Præceptorem domorum hospitalis in Cadurcino, investimus, et quasi, de omnibus supradictis. Præterea frater Petrus Geraldî voluit et concessit quod nos dictum locum, cum omnibus jurebus suis et pertinentiis universis, gubernaremus, et nobis et fratribus et sororibus, qui ibidem nobiscum sunt, de fructibus et proventibus dicti loci in necessitatibus provideremus. Itè n promittimus vobis, dicto Præceptori, quod locum prædictum dimittimus

ab omni debito liberum et immunem; et, si fortè esset dictum hospitale aliquibus creditoribus obligatum, nolumus quod propter hoc alia domus hospitalis aut Ordinis vestri aut alia bona Ordinis vestri ad hoc teneantur. Item nolumus quod post decessum nostrum, nostri heredes aut eorum successores ibidem aliquid possint petere vel habere, sed quod Præceptor Hospitalis in Cadurcino, aut Major Magister ac Prior S^{ci} Egidii in Provinciâ et successores sui de illo loco possint disponere, instituere, destituere et ordinare pro suâ liberâ voluntate, sicut de aliis domibus Ordinis prædicti. Item volumus quod, post decessum nostrum, fratres, qui in dicto hospitali pro tempore fuerint, omnes redditus et proventus in usus suos rationabiliter expendant et de residuo hospitalacium pauperibus Jesus Christi faciant, reservatâ tantummodò pro responsione unâ marchâ argenti, prout superius est expressum; et, si quid ultrâ hoc residuum fuerit, quod expendatur et ponatur in meliorationem hospitalis prædicti, prout Præceptori loci ad commodum et utilitatem loci videtur expedire. Nos frater Petrus Geraldî, Præceptor domorum hospitalis in Cadurcino recipimus, nomine sanctæ domus hospitalis S^{ci} Johannis Hierusalem et pauperum ibidem degentium et Reverendissimi Dni nostri, fratris Geraldî Barati, Præceptoris domorum hospitalis S^{ci} Johannis Hierusalem citrà mare; prædicta universa et singula laudamus et approbamus, pro ipso, prout superius sunt expressa promittentes, pro nobis et successoribus nostris, universa et singula supradicta observare et tenere perpetuò. In quorum omnium prædictorum fidem et testimonium, nos dictus Guibertus de Theminis et nos dictus frater Geraldî, Præceptor hospitalis, ut dictum est, in Cadurcino, presentem chartam sigillorum nostrorum munimine duximus consignandam. Acta fuerunt hæc, in camerâ novâ super dormitorium monasterii Figiacensis, anno dominicæ Incarnationis MCCLIX, mensis Julii die videlicet XIV^a, presentibus, ac rogatis in testimonium Dno, Dei gratiâ, abbate Figiacensi, fratre Bertrando de Sonnac, Guillelmo d'Eynac milite, Guillelmo et Barascono de Theminis fratribus, Dno Ramundo de Camboulito milite, Guillelmo Lavernha et Ramundo del Four, domicellis.

DE LA FORME DE DONNER L'HABIT ET DE FAIRE PROFESSION

"Après que le prêtre aura dit l'offertoire et béni les habits et voiles de la future professe appelée par cette lettre S. Elle s'en ira au devant du Prieur et de la Prieure signifiée par cette lettre P. Laquelle étant à genoux sera interrogée par le susdit Prieur ou Prieure de ce qui s'ensuit.

P. Soeur que demandez-vous ?

S. Je demande être reçue en la compagnie des Soeurs Religieuses de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem.

P. Avez-vous jamais reçu cet Ordre d'aucun autre ?

S. Nenni, Monsieur (ou Madame).

P. Bien que ce que vous demandez soit chose de grande importance et qui ne s'accorde pas à tous, peut-être que votre demande viendra en effet, lorsque vous nous promettrez observer tout ce que par nous vous sera ordonné, et premièrement nous désirons que vous soyez diligente au service de Dieu et de la Religion. Me promettez-vous cela ?

S. Ouy, Monsieur.

P. Puisque vous nous promettez cela, prenez ce Rosaire au nom de Dieu, Père et Fils et Saint Esprit, avec lequel vous prierez pour l'augmentation de cette sacrée Religion, pour la prospérité de Monseigneur Sérénissime grand Maître et de tous les frères Chevaliers et autres Religieux de cette sacrée Religion, pour la victoire contre le Turc et Infidèles, Persécuteurs de l'Eglise de Dieu, offrirez l'âme à Dieu et le corps aux fatigues de ce monde, pour le service de Notre Seigneur Jésus Christ, et Dieu vous en fasse la grâce.

La pureté de ce Rosaire signifie que la bonne Religieuse doit être pure et nette de tous vices et principalement d'être honnête ; car l'honnêteté est toujours accompagnée de quatre vertus.

1 - La première est la Prudence par laquelle vous vous souvenez du passé, ordonnez le présent et pourvoyez au futur.

2 - La seconde est la Justice avec laquelle vous conservez les choses publiques.

3 - La troisième est la Force avec laquelle vous supporterez les travaux de ce monde, comme a fait Jean-Baptiste, sous le nom et enseigne duquel vous ornerez et décorerez votre vie, afin que comme il a vaincu le monde, le Diable et la chair, ne craignant point de prêcher la vérité, de même à son imitation devez suivre la volonté Divine, avec laquelle au besoin témoignerez et démontrerez votre courage et magnanimité.

4 - La quatrième est la Tempérance avec laquelle vous modérerez toutes choses, afin que vous puissiez être appelée parfaite Religieuse, si bien que vous vous munirez et ornerez de ces vertus, les prisant et les tenant toujours en la mémoire.

Recueillez-vous ma soeur (ou fille) et ne dormez point aux vices : mais soyez vigilante à la foi de Jésus-Christ, en la bonne et louable renommée et attentive aux bonnes prières et oraisons.

Alors sera donné un flambeau à la Soeur et lui sera dit :

P. Prenez ce flambeau et avec la grâce du Saint Esprit allez ouïr le reste de la Messe.

Le Prêtre achève la Messe et puis donne la communion à la Soeur, laquelle retournera après sans flambeau au Prieur lequel lui dira :

P. Fille (ou Soeur) que demandez-vous ?

S. Je demande la société et compagnie des Soeurs de la sacrée Religion de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

P. Votre demande est de grande importance et qui ne s'octroye pas à tous. Et qui peut-être ne vous sera pas refusée, nous confiant qu'avec amour et charité, vous vous exercerez aux oeuvres de miséricorde, au service de l'Hôpital et de votre Religion, à laquelle le Saint Siège Apostolique et les princes chrétiens ont donné de très grandes libertés, privilèges et revenus, afin que les serviteurs de Dieu et de la Religion enflammés de vraie charité, mère de toutes les vertus, s'efforcent avec double service de servir l'Hospitalité et Milice pour la défense de la

sainte foi Catholique contre ses ennemis afin que la servant avec affection et fidélité elle donne la récompense de la vie éternelle, ainsi comme en observant les commandements de Dieu, de l'Eglise et de notre Religion, vous sera appareillé et préparé le Paradis. Il serait long à vous raconter les travaux qu'endurent les Soeurs de notre Religion : mais seulement en une chose, on conclut le tout. C'est que vous avez à vous dépouiller de votre liberté et la donner et mettre es mains de celle qui vous sera députée pour Supérieure laquelle sera femme comme vous et pourrait bien être qu'elle fut différente à votre condition, à laquelle vous avez d'obéir ; en êtes-vous contente ?

S. Oui Monsieur j'en suis contente.

P. Depuis que vous vous dépouillez de votre liberté, nous voulons savoir si vous l'avez et prenez garde à répondre avec vérité à tout ce que par nous vous sera requis et demandé.

P. Etes-vous obligée par quelque voeu à autre Religion ?

S. Nenni Monsieur.

P. Avez-vous conclu mariage avec aucun homme ?

S. Nenny Monsieur.

P. Etes-vous obligée à quelqu'un de grandes sommes de deniers ?

S. Nenny Monsieur.

P. Avez-vous commis aucun homicide ?

S. Nenny Monsieur.

P. Ma Soeur, prenez bien garde, car trouvant le contraire en quelque temps que ce soit de ce qu'avez nié, avec très grande infamie et déshonneur, vous sera levé l'habit et comme membre pourri serez chassée de notre compagnie, de façon qu'étant comme vous dites, vous recevons bénévolement et selon la formule de nos statuts ne vous promettons autre que pain et eau et humble vêtement.

Là les autres soeurs chantent l'Antienne (Veni sponsa Christi) tout au long et s'en vont faire la procession autour du cloître, conduisant ladite novice future, Professe, proche et à côté de la Prieure, devant que luy avoir dépouillé ses superbes habits et bijoux, tenant une palme ou quelqu'autre rameau en main et au retour de ladite procession, en la présence des assistants l'on la dépouille de ses beaux et riches habits, desquels elle était vêtue et de ses belles chaines et bijoux et elle même les levant les tenant à la main dira à basse voix vanitas vanitatum par deux fois et la troisième fois en haussant la voix vanitas vanitatum et omnia vanitas, jettant tous ses bijoux dans un bassin à ses pieds.

Puis la Prieure assistée de la Sous-Prieure et autres anciennes lui coupe ses cheveux publiquement et les jette dans ledit bassin parmi lesdits bijoux, lui met la coiffe blanche et autres parements de tête, renfermant sa gorge, ce fait lui dépouille sa riche robe de soie ou de drap d'or (si elle en a) devant tous les assistants, lui laisse son petit corps et cotillon, le revêt de sa robe noire, voile blanc et après le Prieur ou Prieure, prenant le Missel sur son giron fera mettre les deux mains de la novice sur le crucifix du sacré Canon de la Messe, faisant le serment en la façon qui s'ensuit.

S E R M E N T

Je N... promets et fais voeu à Dieu tout puissant et à la Vierge Marie, sa mère immaculée et à saint Jean-Baptiste notre patron, d'observer perpétuellement obédience à quelque Religieuse que ce soit de l'Ordre qui par la Religion me sera donnée pour Supérieure, vivre sans propre et être chaste selon la règle de ladite Religion.

P. A cette heure je vous connais vraiment reçue au nombre de nos Soeurs Religieuses.

S. Je m'estime et répute telle.

P. Dorénavant nous vous faisons et vos parents participants de toutes les Indulgences et grâces concédées à notre Religion par le saint Siège Apostolique. Et par première obédience, je vous commande de porter ce Missel sur l'Autel, puis me le rapporterez.

La nouvelle Soeur portera le Missel à l'Autel et après l'avoir baisé rapportera ledit Missel au Prieur lequel lui ordonnera les Oraisons qu'elle doit dire.

P. Nous voulons encore que vous soyez attentive à l'Oraison et par ce direz chaque jour le grand office selon l'ordre de la sainte Eglise du Concile de Trente, usage et coutumes de ce couvent et cent-cinquante Pater noster ou le petit office de Notre-Dame, ou des morts pour chaque Soeur ou frère qui viendra à mourir.

Le Prieur montre le manteau à pointe à la Soeur et lui dit :

P. C'est votre propre habit, c'est la forme de votre pénitence, ceci vous représente la très dure et âpre vie de notre Patron saint Jean-Baptiste, ceci représente son habit lequel était de peau de chameau, signifiant que nous devons laisser le temps de péché et sans empêchements suivre la vertu.

Le Prieur montre le bras du manteau à la Soeur et lui dit :

P. Ce sont les bras qui vous retraindront et lieront, signifiant que vous serez retraincte et liée à la vraie obédience de votre Supérieure et à l'observance des oeuvres de l'Hospitalité et autres comme vous a été dit.

Le Prieur montre la Croix du manteau à la Soeur et lui dit :

P. C'est le signe et l'habit de la vraie Croix, lequel je vous commande de porter continuellement sur vos habits toute votre vie.

Cette croix blanche signifie que toutes nos oeuvres doivent être pures, nettes et blanches.

Ces huit pointes signifient les huit béatitudes qui nous sont promises, si nous portons ce signe au coeur avec ardeur et ferveur, à cet effet la vous mettons sur le côté gauche, afin que l'avez toujours dans votre coeur et avec iceluy vous devez ensevelir.

Le Prieur alors montre le cordon à la Soeur, en lui interprétant ce qu'il signifie :

P. Ce cordon représente que souvent nous nous devons souvenir de la très âpre mort et Passion de notre Sauveur Jésus-Christ ; ce qui serre le manteau signifie la corde avec laquelle Jésus-Christ fut lié.

Ce sont les fouets.

Ceci est la Colonne.

Ceci est l'Eponge.

Et ceci est la croix, en laquelle pour l'amour de nous, il prit mort et Passion.

Le Prieur lie le cordon au col de la Soeur et lui dit :

P. Prenez donc, ma Soeur, le joug de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel est beaucoup léger et doux et vous conduira à la vie éternelle au siècle des siècles. Ainsi soit-il.

Ce fait le Prêtre prend le voile noir lequel a été béni ci-devant, le met sur la tête de la Professe par dessus l'autre voile blanc, disant ces paroles :

Accipite Soror sanctum velum virginitatis quod te conducat ad vitam aeternam in saecula saeculorum. Amen.

La Soeur retourne à l'Autel prendre la bénédiction du prêtre vêtu avec l'aube et commence ainsi :

Antiph. Suscepimus Deus misericordiam tuam in medio templi tui etc...

Psalm. Magnus Dominus etc... tout au long, et puis :

Psalm. Ecce quam bonum etc... tout au long, ensemble le verset et oraisons qu'il est porté dans la règle.

Ce fait, la Professe baise les mains au Prieur ou son vicaire s'il est présent et puis à la Prieure et aux autres Religieuses et devant que manger elle s'en va faire l'obédience au réfectoire avec du pain, de l'eau et du sel etc... conforme à l'usage et coutume de ladite Religion."

(Extr. Statuta Hospitalis Hierusalem, Annexe : Privilèges octroyés à l'Ordre de Malte, III-1643)



La prise d'habit

LISTE DES GRANDES PRIEURES DE L'HÔPITAL-BEAULIEU

24 de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (puis de Malte) 1259-1793

- 1238 Aigline de Castelnau, cofondatrice avec son époux Gerbert de Thémimes
- 1259 Aigline de Castelnau, prieure des religieuses hospitalières
- 1270 Douce de Thémimes, prieure
- 1275 Aigline II de Thémimes, prieure, puis grande prieure en 1298
- 1322 Béraude de SAINT-CLAR sous-prieure chargée de l'intérim
- 1324 Elize de CASTELNAU grande prieure élue mais non confirmée
Agnès d'AURILLAC grande prieure nommée par le grand Maître
- 1347 Aigline III de THEMINES grande prieure
- 1367 Sibylle de GOURDON élue mais non confirmée
- 1372 Isabelle de BEDUER - d° -
- 1386 Marie-Anne d'AYMERIQUE
- 1390 Bertrande de SOLMINIHAC
- 1422 Bertrande de LAGARDE de SAIGNES
- 1463 Marie-Félines de CASTELNAU-BRETEUX
- 1480 Catherine de FOUCAULD de CUREMONTE chargée de l'administration de 1483 à 1486
- 1483 Anne de CASTELNAU-BRETEUX grande prieure, aussi abbesse de Saint-Sernin les Rodez (1497)
- 1528 Gabrielle de LAQUEUILLE-CASTELNAU nièce d'Anne de CASTELNAU, prieure des Fieux (1524-1528)
- 1540 Jacqueline de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC
- 1588 Antoinette de BEAUMOND de CARLUCET qui résigna et reçut le prieuré d'Issordel en 1611
- 1611 Galiote I de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC prieure des Fieux (1608-1611)
- 1618 Françoise de SAINTE-CROIX-MIRANDOL
- 1619 Antoinette de VASSAL DU COUDERC
- 1634 Galiote II de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC
- 1702 Claude de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC
- 1716 Catherine de LAFON de JEHAN de SAINT-PROJET
- 1749 Françoise de JAVON de BARONCELLI
- 1788-Février 1793 Françoise d'ESTRESSE de LANZAC.

LISTE DES PRIEURES DES FIEUX

22 de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (puis de Malte) 1297-1611

- 1297 Jordane de VILLARET soeur du grand Maître Guillaume de VILLARET
- 1322 Agnès d'AURILLAC nommée grande prieure à l'Hôpital-Beaulieu (1324-1347)
- 1324 Elise de CASTELNAU élue grande prieure mais non confirmée
- 1337 Gaussède de MONESTIER
- 1344 Soubirane de CARDAILLAC
- 1360 Isabeau de CARDAILLAC
- 1372 Fine d'AURILLAC
- 1413 Catherine de VAIRAC-MIERS
- 1424 Marguerite de VAIRAC
- 1442 Jordane II de VILLARET
- 1456 Margueritte II de VAIRAC
- 1464 Jeanne de VAIRAC
- 1467 Marguerite II de VAIRAC
- 1492 Jeanne II de VAIRAC
- 1516 Gabrielle de LA TOUR de TURENNE
- 1524 Gabrielle de LAQUEUILLE-CASTELNAU élue en 1528 grande prieure à l'Hôpital-Beaulieu
- 1528 Jeanne de PELEGRI
- 1530 Magdeleine d'AYDIE
- 1568 Gabrielle de TURENNE d'AYNAC
- 1576 Françoise de LABROUSSE qui résigna sa charge
- 1577 Adrienne de LABROUSSE qui résigna sa charge et reçut le prieuré de Curemonte (1608-1624)
- 1608 Galiote de GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC qui devint coadjutrice de la grande prieure de l'Hôpital-Beaulieu et unit les deux prieurés en 1611.

ETAT DE 1298

Extrait de Sainte Fleur de l'Hôpital-Beaulieu
par J. AMADIEU, Aurillac 1923

- | | |
|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Aigline II de THEMINES Prieure | 19. Bertrande DU PUY Hospitalière |
| 2. Fine de BONAFONS de PRESQUE Sacristaine | 20. Bertrande de SAINT-CLAIR |
| 3. Galiène de VIEUX CAMPS Célérière | 21. Arnaude d'AURIOLE |
| 4. Aymerique de VAUX ou LASVAUX | 22. Marie de FONTENILLE Portière |
| 5. Aigline de DOMME | 23. Perrette ... |
| 6. Hélys de CASTELNAU Chanteuse | 24. Alpays de SIORAC (CIEURAC) |
| 7. Alasacie de MIERS | 25. Massabilie de MORLON |
| 8. Huguette de CANIAC Hôtelière | 26. Ayceline de PLAS |
| 9. Raymonde de MASSANI | 27. Aymerique de PODIO MEIANO |
| 10. Hugone de SAINT-PERDOUX Infirmière | 28. Bonassie de MIERS |
| 11. Guillaumette de CASTELNAU | 29. Aymerique de LOUDUN |
| 12. Hugone de CAVILA | 30. Peyronne de CALEYS (CALES) |
| 13. Bonassie d'ISSEPTS | 31. Peyronne d'AURIOLE |
| 14. Marie DU ROC | 32. Peyronne de TALLEFER |
| 15. Sibille de SEGUIER | 33. Bertrande de SERRES |
| 16. Hélys d'AYMERIQUE | 34. Euphémie de LESTROA |
| 17. Rique de GONTAUT | 35. Delphine de MERLE |
| 18. Guillaumette de VALON | 36. Raymonde de GOULENE |

ETAT DE 1347

(ibid.)

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1. Aigline III de THEMINES Prieure | 16. Arnaude de VERNEL - 1367 |
| 2. Aigline de DOMME - 1298 | 17. Rixens de MONTFERRIER |
| 3. Sibille de SEGUIER - 1298 | 18. Bonefosse de VILLARS |
| 4. Hélys d'AYMERIQUE - 1298 | 19. Bertrande de LAMARTINIE |
| 5. Aymerique de LOUDUN - 1298 | 20. Alix de GOLENE |
| 6. Bonassie de MIERS - 1298 | 21. Isabeau de BRISON |
| 7. Euphémie de LESTROA - 1298 | 22. Hélène de BEDUER |
| 8. Essalmie d'ESPEYROUX | 23. Soubirane de SALERN |
| 9. Fayts de SAINT-CLAIR | 24. Flors AYMERIQUE |
| 10. Jordane CAVALIE | 25. Aymerique de CAPDENAC |
| 11. Fayts de GOLENE | 26. Albérie de VALON |
| 12. Douce de CASTELNAU | 27. Imberte de CAVILE |
| 13. Alois de LISSAC | 28. Marie de SAINT-CLAIR |
| 14. Dragonette de MONDRAGON | 29. Aigline AYMERIQUE |
| 15. Massabilie de CARDAILLAC | 30. Claire de SALERN |
| | 31. Massabélie de MORLON Sous-Prieure - 1298 |

ETAT DE 1367

(ibid.)

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| 1. Sibille de GOURDON Prieure | 8. Bertrande de SOLMIAC |
| 2. Soubirane de SARERN Sous-Prieure | 9. Marie de VERNEL |
| 3. Arnaude de VERNEL - 1347 | 10. Galiène de LA METGIE |
| 4. Magne de VASSAL | 11. Gaillarde de SAINT-CLAIR |
| 5. Fleur HAIMAGUE | 12. Guillaumette d'ANIAN |
| 6. Claire de SALERN | 13. Finée de MONTCASE |
| 7. Hélys de CORNAC | 14. Yolande de GOURDON |

ETAT DE 1613

Extrait des Procès-Verbaux du Commandeur A. de NABERAT
Archives Haute-Garonne 216 H 36 N° 8/76

Antoinette de BEAUMOND grande prieure
Galiote de Sainte-Anne de GOURDON-GENOUILLAC-
VAILLAC coadjutrice et prieure des Fieux
Jacquette DU PORT
Marquèse de Sainte - Marie de VASSAL de LA
TOURETTE
Antoinette de Saint-Ignace de VASSAL DU COUDERC
Florette de la Mère de Jésus de BEAUMONT de
SAINT-GEORGES (de BONNECOSTE)
Gabrielle CAORS de LA SARLADIE

Catherine de Saint-Joseph de BERAL-MAZEYROLLE
Marquèse de Saint-Esprit DU BRESSAC de GRANLAC
Françoise de Sainte-Croix DU FAURE de MIRANDOL
Suzanne de Saint-Jean-Baptiste de TERMES
Gabrielle de Jésus DU TILLET DU THOURON
Claire de Saint-François de GISCARD DU CAYROU
novice
Hélène de la Sainte - Trinité de CHIRADOUR
d'AUBEPEYRE novice

ETAT DE 1620

(ibid.)

Antoinette de Saint-Ignace de VASSAL
Marguerite du Saint-Esprit de GRANLAC
Gabrielle de Jésus DU THOURON
Suzanne de Saint-Jean-Baptiste de TERMES
Claire de Saint-François de GISCARD DU CAYROU
Gabrielle CAORS de LA SARLADIE
Hélène de la Sainte-Trinité de CHIRADOUR de LA ROCHE

ETAT DE 1668

Extrait de Etat des monastères de filles dans le diocèse de Cahors
par Louis GREIL. Cahors 1899

Dame Galiote de GOURDON de VAILLAC prieure
Catherine DU BARTAS sous prieure
Fleurete de BONNECOSTE
Anne DU CHAYLAR
Catherine de BARRIAC
Françoise DU COUDERC
Anne de FARGUES
Louise de JUGEALZ
Françoise de ROQUEMOREL
Marie d'ALBIAC
Jeanne de BLANGIS
Toinette de LAGARDE
Marguerite de LOUPIAC
Marie Magdelaine de LACOSTE
Marie Galiote de VAILLAC
Marguerite d'AYNAC
Catherine de MAZAYROLLE
Marguerite de TOURON
Jeanne de CAUMON
Louise de VITRAC

Magdelaine de MOLIERES
Toinette de FONTANGES
Catherine de LABISSIERE
Marguerite de CADILHAC
Galiote de GOURDON de VAILLAC
Honorine de LASERRE
Marie DARSAUT
Jeanne de RAMEFORT
Marie Barbe de LANGLADE

Novice

Marie Antoinette de GOURDON de VAILLAC

Soeurs d'offices

Jeanne d'HUGOUNENC
Marie de MARTINIAC
Catherine DAUTY
Marie de GIMEL
Toinette de PAGES
Catherine de GARDES
Jeanne de MOYZEN

NOM DES DAMES-SOEURS DE JUSTICE EN 1787

Extrait de La France chevaleresque et chapitrale
par le vicomte de GABRIELLY. Paris 1787

A l'Hôpital-Beaulieu

Révérènde Dame Françoisè de JAVON de BARRONCELLY
Grande-Prieure et Grand-Croix de l'Ordre
Jeanne de LA FILIOLIE de LA REMONDIE Sous-
Prieure
Catherine de DANTEROCHE
Hélène de FONTANGES
Françoisè d'ESTRESSE de LANZAC
Antoinette-Eléonore de LA GARDE de SAIGNES
Françoisè de LA GARDE de SAINT-DENYS
Magdeleine-Thérèse de GOUDIN de PAULIAC
Anne-Françoisè GARDIES de GREGOIRE de SAINT-ROME
Magdeleine de SARTIGES
Marguerite de VASSAL de SAINT-GILY
Jeanne de BIDERAN-SAINT-CYRQ
Pétronille de DORDAYGUE de CAZIDEROQUE
Claire de DORDAYGUE de CAZIDEROQUE
Cécile de VASSAL de SAINT-GILY cadette
Marguerite de SARTIGES de LA PRADE
Marie de SARTIGES de LA PRADE cadette
Magdeleine de PERET postulante

A l'Hôpital Saint-Marc

Révérènde Dame Marie - Jeanne - Françoisè - de
GUISCARD-CAVANIAC Grande-Prieure et Grand-
Croix de l'Ordre

Mesdames

Marguerite de BAR
Marie-Ursule de FELINES de LA RENAUDIE
Elisabeth de LA SERRE de MONTAGNAC
Catherine de MAYNARD de CHAUSSENEJOUX
Marie-Josèphe de BAR de LA FAURIE
Marguerite de LA GRANGE-ROUFFILLAC
Magdeleine-Louise de GUISCARD-CAVANIAC soeur de
la Dame Grande-Prieure
Catherine de LA SERRE-SAINT-DENYS

PRIEURES DE TOULOUSE

Extrait de l'Histoire du Grand Prieuré de Toulouse
par A. DU BOURG. Toulouse 1885

1623-1644 Françoisè de SAINTE-CROIX MIRANDOL
1645-1647 Gabrielle de TILLET de TOURON
1647-1653 Marie de CAIRON
1654-1657 Caussidie de TOUGES de MAUVEZIN
1657-1663 Marie de NARBONNE-FIMARCON
1663-1666 Julie de CASTELLANNE d'ALUS
1666-1669 Marie de NARBONNE (deuxième fois)
1669-1684 Caussidie de TOUGES (deuxième fois)
1685-1691 Julie de CASTELLANNE (deuxième fois)
1691-1694 Marguerite de CADRIEN-PILLONES
1694-1703 Gabrielle de PAULO
1703-1706 Françoisè de LA MOTTE-SAUBENS
1706-1712 Jeanne de LOUBIE

1727-1730 Anne de MADRON
1730-1733 Marie de SEGUIER
1733-1736 Marguerite de FAVRE SAINT-MAURICE
1749-1755 Gabrielle de GENIBROUSSE de SAINT-
AMANS
1755-1761 Anne Françoisè de PUGET
1761-1764 Gabrielle de GENIBROUSSE (deuxième
fois)
1764-1767 N. de PROHENQUES
1768-1774 Gabrielle de MONTLEZUN
1774-1784 Anne d'ALDEGUIER de SIRAC
1785-1789 Marie-Thérèse Gabrielle Fortunée de
GUDANNE de LA SALLE

BIBLIOGRAPHIE

- Archives Nationales D. XIX. 65/366 - 20 et D. XIX. 57/226 - 6.
 Archives des Bouches du Rhône 56 H 144-146, 178, 599-603.
 Archives Evêché de Cahors 4 - 85/1 à 5.
 Archives du Lot F 84, 147, 245 - 8, 385, F 427 - 511, 513, 519. L 112 et 120. B 1382 et 1885.
 Archives de Haute-Garonne 216 H 1, 36 à 43.
 Bibliothèque Nationale, Collection DOAT vol. 123 et 124.
 Louis d'ALAUZIER, Visite d'un médecin à l'Hôpital-Beaulieu en 1670. Bulletin de la Société des Etudes du Lot CV, Cahors 1984.
 Une donation au monastère des Fieux. Bulletin de la Société des Etudes du Lot CV, Cahors 1984.
 E. ALBE, Les religieuses hospitalières du diocèse de Cahors. Revue d'Histoire de l'Eglise de France XXVII (1941).
 Analecta Bollandiana, Vie et miracles de sainte Fleur (LXIV) Bruxelles 1946.
 L. BARRA, L'abbaye d'Issendolus. Bulletin de la Société des Etudes du Lot XL, 1886.
 H. de BARRAU, Documents historiques et généalogiques du Rouergue. Rodez 1857.
 J. BAUDEL, L'Eglise de Cahors. Annuaire statistique et administratif du Lot. Cahors 1884.
 J. BOSIO, Histoire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Rome 1676.
 G. BOUANGE, Saint Géraud d'Aurillac. Aurillac 1881.
 H. BOUFFET, Les Templiers et Hospitaliers en Haute Auvergne. Aurillac 1916.
 J.B. BOUILLET, Nobiliaire d'Auvergne t. IV 1851.
 A. DU BOURG, Histoire du grand prieuré de Toulouse. Toulouse 1883.
 René BORRICAND, Histoire de l'Ordre de Malte. 1968.
 Dom J. BOYER, Journal de voyage. Bulletin de la Société de Tulle, 1887.
 Jean CALMON, Les MIRANDOL de GLUGES. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 1960.
 Mayrac en Quercy. Saint-Yrieix 1966.
 Bibliographie du département du Lot. Cahors 1970.
 Armorial du Quercy. Ms. 1979.
 CATHALA-COTURE, Histoire du Quercy. Montauban 1785.
 CHAMPEVAL de VYERS, Figeac et ses institutions religieuses. Cahors 1898.
 L. COMBARIEU, Dictionnaire des communes du Lot. Cahors 1881.
 J. DELAVILLE-LE ROULX, Cartulaire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Paris 1894-1907.
 Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Compte-rendu Académie des Inscriptions et Belles Lettres. 1894.
 M. DELOCHE, Cartulaire de Beaulieu-sur-Dordogne.
 J.A. DELPON, Statistiques du département du Lot I. Cahors 1831.
 J. DEPEYRE, Pages d'histoire en Quercy. Cahors 1932.
 Dom DEVIC et Dom VAISSETE, Histoire générale du Languedoc.
 Jacqueline DIOT, Bibliographie des ouvrages concernant l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en la Bibliothèque des Fontaines à Chantilly.
 P. DUBOST, Le commandeur Anne de NABERAT. Bulletin de la Société de Brive, LVI 1934.
 Un couvent du Quercy au XVIIe siècle. Bulletin de la Société de Brive, LVII 1935.
 C.E. ENGEL, L'Ordre de Malte en Méditerranée. 1957. Avec bibliographie détaillée.
 Histoire de l'Ordre de Malte. Genève 1968.
 L. ESQUIEU, Armorial quercynois. Cahors 1907.
 M. d'ESTRESSÉ de LANZAC, Françoise d'ESTRESSÉ de LANZAC. Bulletin de la Société des Etudes du Lot LII. Cahors 1931.
 Vicomte de GABRIELLY, La France chevaleresque et chapitrale. Paris 1787.
 Gallia christiana t. I col. 194-195. Paris 1877.
 G. GANGNEUX, Les grands prieurés de Saint-Gilles et Toulouse. Lille 1973.
 M. de GOUSSANCOURT, Le martyrologe des chevaliers de Malte. 1643.
 F. de GRASSET, Preuves de noblesse des Dames de Beaulieu. Paris 1868.
 L. GREIL, Etat des monastères de Filles religieuses dans le diocèse de Cahors en 1668. Bulletin de la Société des Etudes du Lot XXIV 1899.
 Guyon de MALEVILLE, Esabats du pays de Quercy. Bulletin de la Société des Etudes du Lot LX Cahors 1900.

- P. HELYOT, Histoire des Ordres monastiques et militaires. 1714.
- R.P. Hilarion de COSTE, Eloges et vies des dames illustres. Paris 1647.
- J. JUILLET, Trois pèlerinages à Notre-Dame : Rocamadour, Verdale, Félines (1969) ; Saint Louis à Rocamadour (Colloque saint Louis, 1970) ; Les 38 barons de Castelnau, seconds barons chrétiens du royaume (1971) ; Charlemagne et la sainte coiffe de Cahors. Bulletin de la Société des Etudes du Lot (1972) ; Rocamadour, cité libre de l'Europe médiévale (1974) ; De Cahors à Loches avec saint Ours au Ve siècle. Mémoires de la Société archéologique de Touraine 1975 ; Les monastères de femmes en Quercy au XIIe siècle. Bulletin de la Société des Etudes du Lot, 1977 ; Les Dames Maltaises en Quercy-Turenne. Bulletin de la Société des Etudes du Lot 1966 et 1971 et compte rendu dans les Annales de l'Ordre de Malte 1962 ; Commanderies du Haut-Quercy 1974 Le sillage capétien dans les royaumes francs de Jérusalem et de Chypre (XIIe-XVe siècles). Carnets de la Sabretache 1987 ; Sainte Fleur dame hospitalière de Saint-Jean-de-Jérusalem 1988 ; Les chevaliers de Malte et la Méditerranée dans Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes 1988 ; L'Ordre de Malte et la Révolution française, Le manteau et la croix du chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, L'Ordre de Malte, bouclier de l'Occident dans les Carnets de la Sabretache 1989.
- Cyprien LACARRIERE, Vie de Galiote de GENUILLAC. Toulouse 1869.
- G. LACOSTE, Histoire générale du Quercy. Cahors 1883.
- G. de LACROIX, Histoire des évêques de Cahors trad. AYMA. Cahors 1878.
- P. LACROIX, Vie militaire et religieuse au Moyen-Age. Paris 1873.
- F. de LAROUSSILHE, La commanderie de La Tronquière. Cahors 1894.
- A. LUTTRELL, The hospitalers in Cyprus, Rhodes... London 1978.
- Jacquette LOUQUET-JUILLET, Madame de l'Hôpital, Galiote de GOURDON-GENUILLAC-VAILLAC. Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Cahors 1979.
Aperçu sur la vie de Galiote de Sainte-Anne. IVe centenaire de la naissance de Galiote de GOURDON-GENUILLAC-VAILLAC (Vaillac, 15 octobre 1988).
- H. de MARQUESSAC, Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Bordeaux 1866.
- R.P. MONTAGNER, Sainte Fleur et les Dames Maltaises de l'Hôpital-Beaulieu. Actes Colloque Le Barroux 1983.
- MORERI, Grand dictionnaire. 10 vol. 1732.
- Anne de NABERAT, Histoire et statuts de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem 1643 et 1649.
- C. NICOLAS, Histoire du grand prieuré de Saint-Gilles (1750-1790). Nîmes 1908.
- I. DU PASQUIER, L'Ordre de Malte et la France. Exposition au musée de la Légion d'Honneur 1988-1989.
- J.B. POULBRIERE, Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle. 1966.
- P. PRADEL de LAMASE, Une famille sous la Révolution. Paris 1952.
- H. RAMET, Sous la croix de Malte. Toulouse 1933.
- J. RAYBAUD, Histoire des grands prieurs et du grand prieuré de Saint-Gilles. Nîmes 1905.
Regula Hospitaliorum et Militiae Ordinis S.J.J. Roma 1588.
- J. RILEY-SMITH, The knights of S.J.J. London 1967.
- E. RUPIN, Rocamadour. Paris 1904.
- G. SAIGE, Les origines de l'Ordre de l'Hôpital. 1864.
- SARTIGES d'ANGLES, Preuves de noblesse des Dames de Beaulieu. Revue nobiliaire 1868.
- E. SOL, Le vieux Quercy. Paris Aurillac 1929.
La Révolution en Quercy. 3 tomes. Paris 1929-1932.
Quercynois de la période révolutionnaire. Paris 1931.
L'Eglise de Cahors. Paris 1938.
La vie en Quercy au Moyen-Age. Paris 1944.
- G. de VASSAL-SIMEUIL, Mémoire du millénaire Vassal. 1987.
- Ant. VERNIERE, Journal de route de Dom BOYER. Clermont-Ferrand 1886.
- Abbé de VERTOT, Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Paris 1726 et 1772.
Vie des saints par les Petits Bollandistes (sainte Fleur) t. XII. Bar le Duc 1873.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques (Beaulieu) t. VII Paris 1934.
Acta sanctorum Juin t. II (sainte Fleur) Paris 1867.

INDEX ALPHABÉTIQUE

- Savinien d'ALQUIE 40
 Jacques d'ANCEZUNE CADEROUSSE 39
 Jean d'ARPAJON 38, 39
 Pierre d'AUBUSSON 7, 22
 Guiscard d'AUBUSSON 22
 Agnès d'AURILLAC 20, 50
 Fine d'AURILLAC 50
 Sainte Thérèse d'Avila 32
 Magdeleine d'AYDIE 52
 Marie-Anne d'AYMERIQUE 21
 Abbé Paul AYROLES 42
- Géraud de BARASC 12, 55
 BARONCELLI-JAVON 41
 Christophe de BARONCELLI-JAVON 41
 Françoise de BARONCELLI-JAVON 41, 42
 Antoinette de BEAUMOND 25, 26, 28, 32
 Isabelle de BEDUER 21
 Fine de BONAFOS 13
 Général BONAPARTE 8
 Dom Jacques BOYER 40
 Henri BRIQUEVILLE de LA LUZERNE 40
- CASTELNAU 11
 Aigline de CASTELNAU-THEMINES 11, 19
 Anne de CASTELNAU 23
 Elize de CASTELNAU 13, 19, 20, 50
 Jean de CASTELNAU 22
 Marie Félines de CASTELNAU 22
 Charlemagne 3
 Charles Quint 7
 Raymond de CORNIL 19
- Pierre d'ESPARBES de LUSSAN 32, 33, 105
 Françoise d'ESTRESSE de LANZAC 42-46, 116
- Françoise de FENELON 38
 Sainte Fleur 10, 20, 37-39, 49, 60, 116
 Albert-Paul de FORBIN 36
 Catherine de FOUCAULD 23
- Balthazar de GAILLARD d'AGOULT 41
 L.A. de GARRIC d'UZECH 42
 Frère Gérard 3
 Madeleine de GOUDIN de PAULIAC 46
 GOURDON-GENOUILLAC-VAILLAC 47, 48, 65, 67 + v.
 H.F. de GUIRAN de LA BRILLANNE 43
- Roger de HAUTEVILLE 7
 Frédéric de HOHENSTAUFEN 7
 Von HOMPESCH 8
- JAVON-BARONCELLI 41
 Jean l'Aumônier 3
- Guillaume de LABROUE 20
 Adrienne de LABROUSSE 52
 Bertrande de LAGARDE de SAIGNES 22, 55
 Catherine de LA FONT de SAINT-PROJET 40
 Gabrielle de LAQUEUILLE 7, 23, 52
- Jean de LASCARIS 40
 Philibert de LASTEYRIE 40
 Bertrand de LUPPE-GARRANE 38
 Catherine LUQUET DU BARTAS 34, 38
 Anne LUQUET DU CHAYLAR 38, 39
- MIERS-VAYRAC 50, 51, 58
 Françoise I de MIRANDOL 32, 33
 Françoise II de MIRANDOL 40
 Sicard de MONTAIGU 13, 56, 57
 Louis de MONTGEY 42
- Anne de NABERAT 28, 30, 33, 52
 Françoise de NOAILLES 24
- Jean PARISOT de LA VALETTE 7
 Paul Ier 8
 Antoine de PAULE 33
 Augustin de PIOLENC 41
 Raymond du Puy 4
- Raimon RICARD 22
 Emmanuel de ROHAN 43
 Christophe de la Romagne 20
- Béraude de SAINT-CLAR 19
 Raimon de Saint-Gilles 4, 9
 Marguerite et Madeleine de SARTIGES 46
 Nicolas de SEVIN 38, 39
 Alain de SOLMINHAC 21
 Bertrand de SONAC 12, 47, 56
- THEMINES 11, 12, 14, 47
 Barascon de THEMINES 14, 47
 Gerbert de THEMINES 11, 12, 19, 21
 Barons du TOURNEL 48
 Blanche de TURENNE 24
 Flotard de TURENNE 34
 Gabrielle de TURENNE 52
 Raymond VII de TURENNE 57
- GOURDON-GENOUILLAC VAILLAC 25
 Jacquette 24
 Galiote I 25-33, 52
 Galiote II 34-39
 Claude 40
- Aigline de VALON 22
 Gilles de VALON 24
 Antoinette de VASSAL 32-34
 VAYRAC-MIERS 50, 51, 58
 François de VERDELIN 38
 Guillaume de VILLARET 6, 12, 13, 28, 48, 56
 Foulques de VILLARET 6, 49, 50, 57
 Jordane de VILLARET 49
 Hélion de VILLENEUVE 19
 VILLIERS de L'ISLE-ADAM 7
- Alof de WIGNACOURT 28



Ce volume constitue le n° 94 bis de la revue ARCHISTRA

N° d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 52385
Directeur de la Publication : Pierre SALIES - Dépôt Légal Mai 1990 - Imp. Spéc. ARCHISTRA